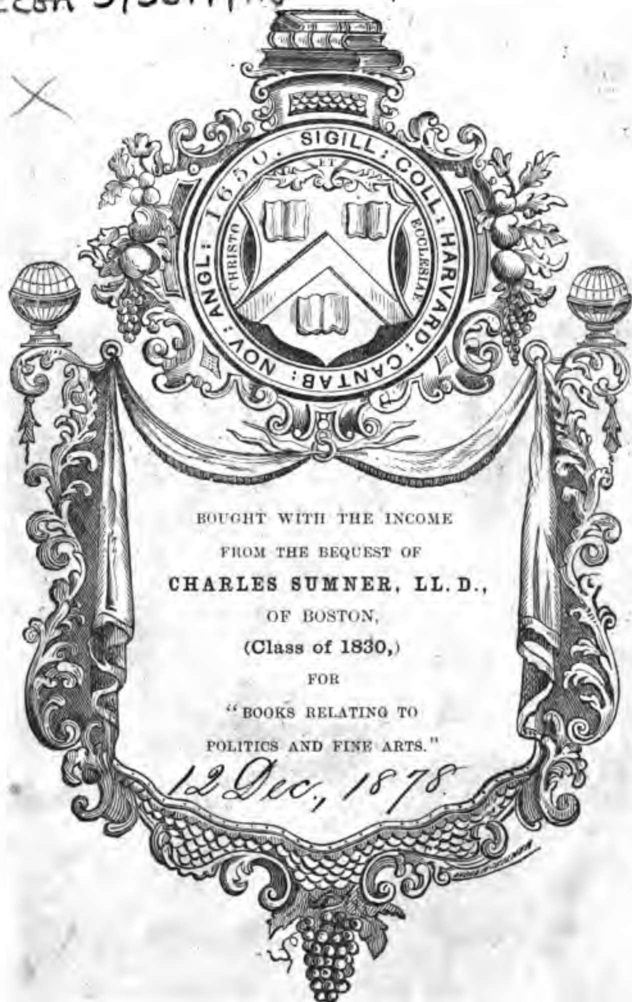



SIGILL: COLL: HARVARD: CANTAB: NOV: ANGL: 1650.
CHRISTO ET ECCLESIAE



LES PAYS-BAS

ET L'EXPOSITION DE 1878

770. — Abbeville. — Typ. et stér. Gustave Retaux.

LES PAYS ÉTRANGERS ET L'EXPOSITION DE 1878, 13

LES

PAYS-BAS

ET

L'EXPOSITION DE 1878

PAR

Clovis LAMARRE
Docteur ès lettres,
Administrateur de Sainte-Barbe.

(Pierre) (Marie Henri ...) **René DE LA BLANCHÈRE**
Ancien élève
de l'École normale supérieure.



PARIS
LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE
15, RUE SOUFFLOT, 15

1878

Tout exemplaire de cet ouvrage non revêtu de notre griffe, sera réputé contrefait.

Ch. Delagrave

AVANT-PROPOS

Les Français, en aucun temps, ne se sont expatriés facilement, et jamais, sauf de rares exceptions, les grands voyages, les séjours de longue durée dans les pays étrangers ne les ont beaucoup tentés : la beauté, le climat tempéré, la civilisation et les richesses de la France les y retiennent naturellement fixés.

Cependant, au milieu du siècle où nous vivons, alors que la vapeur et l'électricité viennent de triompher de l'espace et du temps et que, par suite de cette révolution universelle, la rapidité toute récente des relations fait tomber l'une après l'autre les anciennes barrières qui séparaient les peuples, il semble s'être glissé tout à coup au cœur de l'humanité un immense désir de s'étudier elle-même et de se connaître tout entière. Le succès inouï de l'Exposition de 1878 n'est-il pas la preuve la plus manifeste de cette tendance qu'ont aujourd'hui toutes les nations à mettre en commun leurs industries, leurs sciences, leurs arts, leurs pensées, pour faire vivre la grande famille humaine d'une seule et même vie ? Et dans cet ensemble merveilleux, que n'auraient pu rêver les esprits les plus utopistes du siècle dernier, n'est-il pas probable que l'avenir réservera le premier rang, avec la plus grande prospérité, à celui des peu-

ples de la terre qui en sera le plus savant, à celui qui aura le mieux étudié et compris tous les autres ?

Aussi avec quel soin scrupuleux, dans ces dernières années, n'a-t-on pas dirigé la jeunesse française vers l'étude des pays étrangers ! Des ministres de l'instruction publique, aux idées les plus larges, M. Duruy, M. J. Simon, M. Waddington, M. Bardoux, n'ont rien négligé pour inspirer aux jeunes gens de nos écoles le goût des langues vivantes et de la géographie, qui doit amener celui des voyages et qui précède nécessairement l'étude approfondie des caractères et des institutions des peuples. A tous ces chefs de l'enseignement de l'Etat se sont unis les directeurs les plus éminents de l'enseignement libre. En ce moment même, l'heureuse innovation introduite par M. Dubief dans le plus grand et le plus florissant des établissements libres et laïques permet à des divisions entières d'élèves barbistes d'aller passer, chaque année, plusieurs mois consécutifs dans certaines villes d'Allemagne et d'Angleterre ; en même temps qu'ils y apprennent par la pratique les idiomes dont ils ont vu la grammaire, ils acquièrent, dans la familiarité de la vie quotidienne, certaines notions exactes sur les peuples au milieu desquels ils vivent momentanément ; des horizons nouveaux s'ouvrent à leurs esprits ; ils sont étonnés d'apprendre beaucoup hors du pays natal, et ils comprennent déjà que la satisfaction intime qu'éprouve tout homme qui s'instruit leur deviendra dans la suite d'autant plus sensible qu'ils la rechercheront plus souvent.

L'œuvre à laquelle travaillent ainsi les maîtres les plus autorisés de l'instruction publique est une œuvre essentiellement nationale. La France vient de montrer, durant plusieurs années, dans la gestion de ses affaires intérieures, un sang-froid, une prudence, un esprit de conduite qu'on ne lui connaissait pas ; la jeunesse, que prépare son enseignement progressif, peut encore être dotée de qualités nouvelles pour la vie extérieure, afin de se tenir prête à pro-

fiter des grandes relations internationales que réserve aux peuples qui travaillent un temps tout à fait prochain.

Le caractère patriotique d'une telle œuvre nous a profondément ému, et, dans la mesure modeste de nos forces, nous avons voulu essayer d'y contribuer pour notre faible part. Il nous a semblé que l'Exposition universelle fournissait une excellente occasion d'offrir à la jeunesse studieuse, dans un cadre relativement restreint, toute une encyclopédie des pays étrangers.

Prendre chaque nation en particulier et l'examiner sous toutes les faces ; exposer un aperçu général de son histoire depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours en nous attachant surtout à la liaison rationnelle des grands faits qui se sont succédé ; étudier ses institutions, son gouvernement, sa statistique ; décrire le sol qu'elle occupe, les provinces qui la composent, les villes où se sont concentrées et sa force commerciale et sa vie intellectuelle ; montrer, par la part qu'elle prend à l'Exposition, le degré plus ou moins élevé de perfection qu'ont atteint chez elle les beaux-arts, l'enseignement public, les produits de la science et de l'activité de l'homme : voilà le plan qui se déroulait devant nous. Et l'ensemble de notre travail embrassait du même coup l'histoire universelle des peuples, la description détaillée du globe, le spectacle grandiose de toutes les richesses de la terre réunies aux découvertes et à toutes les manifestations de l'esprit humain !

Il fallait résumer le développement de ce programme en une vingtaine de volumes d'une lecture aussi facile que possible. Nous voulions en outre les terminer assez tôt pour que nos lecteurs les reçussent au complet dans le temps même de l'Exposition et pussent alors entreprendre avec nous un voyage instructif autour du monde, dans les palais du Champ de Mars et du Trocadéro.

Dans de telles conditions, une pareille tâche nous eût certainement effrayé, si nous n'avions eu la bonne fortune

de trouver des collaborateurs intelligents et pleins d'ardeur, ayant fait de longue date une étude spéciale des matières qu'il s'agissait de traiter. Des professeurs agrégés de l'Université, anciens élèves de l'Ecole normale supérieure ; des écrivains de la *Revue des Deux-Mondes*, connus par leurs sérieuses publications ; des savants ayant acquis, par l'intelligence des langues et par leurs longs voyages, la connaissance exacte des pays les plus lointains, ont bien voulu nous prêter leur précieux concours. En même temps, la bienveillance que nous avons rencontrée partout, les documents que nous ont fournis les ambassades, les consulats, les commissariats des sections étrangères de l'Exposition, nous ont été d'une aide inappréciable dans les nombreuses recherches que nécessitait notre travail. Enfin, un éditeur actif, qui s'est offert à nous spontanément, nous a rendu le service de triompher des difficultés imprévues que créait la grève des ouvriers de l'imprimerie parisienne.

Puissent nos intentions et tant de bonnes volontés ne pas rester stériles ! Puissions-nous atteindre le but que nous nous sommes proposé : donner à nos lecteurs, aux jeunes gens des écoles surtout, une idée assez nette des nations étrangères pour qu'ils en apprécient désormais les divers mérites et qu'ils se sentent, après nous avoir lu, un désir beaucoup plus vif de les voir, de les étudier, de les connaître par eux-mêmes !

CLOVIS LAMARRE.

Le 31 mai 1878.

LES PAYS-BAS

ET L'EXPOSITION DE 1878

INTRODUCTION.

GOUVERNEMENT ET STATISTIQUE.

Le royaume actuel des Pays-Bas est composé de 11 provinces renfermant, d'après le recensement de 1875, une population totale de 3,809,527 habitants. De lui dépendent des colonies, toutes insulaires, tant dans l'extrême Orient que dans l'Amérique, dont la surface totale peut être évaluée à 31,752, 3 milles géographiques. Le Roi des Pays-Bas est de plus Grand-Duc de Luxembourg. Le Duché, qui a, naturellement, son administration séparée et sa vie propre, a 258,745 kilomètres carrés de superficie, et donnait, au 1er Décembre 1875, une population de 205,158 habitants. Le Roi y est représenté par un Lieutenant, qui est à présent le prince Henri, frère du souverain régnant.

La constitution du Royaume des Pays-Bas date de 1848. Elle a donné le pouvoir législatif plein et entier aux « Etats-Généraux » ; le Roi est le chef du pouvoir exécutif, et gouverne par le moyen de sept ministres responsables, qui forment le Conseil.

Les sept Départements sont : Intérieur, Finances, Justice, Colonies, Affaires étrangères, Marine, Guerre. Quand le Conseil est présidé par le Roi, il s'appelle « Conseil de Cabinet ; » et le Roi peut alors y appeler certains membres de sa famille, spécialement désignés à cet effet.

Le Roi est encore assisté d'un « Conseil d'Etat », dont il nomme les membres, qui sont au nombre de 14, et qu'il consulte quand besoin est.

Chaque ministre a un traitement très-faible, à peine 25,000 francs par an. Le Roi n'a qu'une liste civile nsignifiante, à peine plus de 1,200,000 francs ; on ialloue 300,000 francs de plus pour la famille royale et l'entretien de la Cour. Mais il faut dire que la maison d'Orange a une fortune particulière immense, qui lui permet de se contenter de si peu.

Les États-Généraux sont composés de deux chambres. La « Chambre Haute » est formée de 39 membres, élus par les Etats provinciaux parmi les habitants les plus imposés. La « Seconde Chambre » est élue par les citoyens à raison d'un député par 45,000 âmes ; ses membres reçoivent une indemnité annuelle de 4,000 francs, outre leurs frais de déplacement ; tous les deux ans, la seconde Chambre est renouvelée par

moitié ; elle compte actuellement 80 membres. Tous les trois ans, un tiers des membres de la Chambre Haute est soumis à la réélection. Le Roi peut, quand il le veut, dissoudre l'une ou l'autre des Chambres, ou toutes les deux à la fois ; mais il faut que les électeurs soient convoqué dans les quarante jours.

Sont électeurs tous les citoyens qui, nés dans les Pays-Bas et jouissant de leurs droits civils, paient un peu plus de 40 francs de contributions directes. Ne sont pas éligibles les Ecclésiastiques, les Juges de la Cour suprême, les Gouverneurs des Provinces.

Dans le travail législatif, la seconde Chambre a seule l'initiative des lois, avec le gouvernement; les membres du cabinet assistent aux délibérations des chambres, et peuvent y prendre la parole. Le Roi a le droit de veto absolu, mais n'en use jamais. La Chambre Haute a pour fonctions de rejeter ou d'approuver les lois, mais elle ne peut les modifier.

Il ne peut être fait de changements à la constitution que sur un vote des deux tiers des membres des deux Chambres, suivi d'une réélection des Etats-Généraux, et d'un vote des deux tiers de la nouvelle assemblée confirmant le premier.

Les 11 Provinces sont : Hollande-Nord, chef-lieu Amsterdam ; Hollande-Sud, chef-lieu La Haye ; Zeelande, chef-lieu Middelbourg ; Brabant, chef-lieu Bois-le-Duc; Limbourg, chef-lieu Maastricht; Gueldre, chef-lieu Arnhem ; Utrecht, chef-lieu Utrecht ; Frise, chef-lieu Leeuwarden ; Groningue, chef-lieu Gronin-

gen ; Drenthe, chef-lieu Assen ; Over-Ijsel, chef-lieu Zwolle. Les gouverneurs portent le titre de « Commissaire du Roi dans la Province. » Il n'y a que trois villes au-dessus de 100,000 âmes : La Haye, capitale du Royaume, qui donnait, en 1875, 100,254 habitants; Rotterdam, dans la Hollande-Sud, avec 132,054 ; Amsterdam, dans la Hollande-Nord, avec 289,982.

La population des Pays-Bas appartient tout entière à une même famille, issue des tribus frisonnes, qui appartenaient à la race Germanique. Quelques éléments étrangers, principalement Anglais, Écossais et Français, sont venus s'y joindre au XVIIe et au XVIIIe siècles, et sont aujourd'hui fondus dans la masse. La langue est germanique, voisine du Flamand; elle contient plusieurs dialectes, la plupart ruraux, dont un seul a de l'importance, le Frison.

La constitution reconnaît aux citoyens la plus complète liberté de conscience, et garantit à toutes les communions l'égalité civile. La majorité des habitants et la famille royale appartiennent à « l'Église Réformée de Hollande, » église calviniste, d'organisation presbytérienne, dirigée par un synode. En 1870, un recensement religieux a donné pour les membres de cette communion le chiffre de 2,074,734. Les catholiques se sont trouvés au nombre de 1,313,052; les chrétiens des autres sectes, au nombre de 123,824; les Juifs, au nombre de 68,003. Les catholiques ont un archevêque à Utrecht, et quatre évêques, à Haar-

lem, Breda, Roermond, Bois-le-Duc. Ils possèdent un séminaire pour chaque siége ; les protestants en ont trois en tout.

Les Pays-Bas sont très-riches, et la fortune privée y est considérable ; mais les finances publiques ont traversé dans ce siècle une série de ces crises dont il est difficile de se relever. Dans les années dernières, le déficit a été en moyenne de 15 à 20 millions, les recettes s'élevant en général peu au-dessus de 220 millions, et les dépenses dépassant parfois de beaucoup 220. Il faut dire que, par suite de la guerre d'Atchin, les Indes n'ont pas pu venir en aide à la Métropole : il a fallu au contraire que celle-ci les aidât. Au commencement de 1875, la dette publique était représentée, dit le « Statesman's Year Book » d'après une communication officielle, par un capital de 927,320,076 florins ou guilders (environ 1 milliard 855 millions)... En 1873, les États-Généraux ont fait une loi portant la somme annuelle destinée au rachat de la dette, de 1,900,000 florins (près de 4 millions) à 7,000,000 de florins (plus de 14 millions).... Un autre acte, de 1875, a porté à 10,000,000 guilders (plus de 20 millions) la somme déposée annuellement dans la caisse de rachat de la dette.

L'armée, dans les Pays-Bas, a peu d'importance, et c'est sur elle surtout que l'on a fait des économies. Au 1er juillet 1877, elle se composait, officiers et soldats, de 61,948 hommes, mais seulement sur le papier. Elle se recrute par l'engagement volontaire, auquel vient s'ajou-

ter le produit de la conscription. Les hommes tombés au sort servent *cinq* ans, c'est-à-dire qu'ils passent *un* an au corps, après quoi ils sont renvoyés dans leurs foyers, et astreints seulement à *six semaines* de service par an pendant *quatre* années. Tous les hommes de *vingt-cinq* à *trente-quatre* ans appartiennent à la « milice active; » *quarante mille* d'entre eux forment un premier ban, comprenant les non-mariés et les veufs sans enfants. Les hommes de *trente-cinq* à *cinquante-cinq* ans sont inscrits dans la « milice sédentaire », qui compte *soixante et onze mille* hommes, organisés en bataillons et demi-bataillons. Les armées coloniales, qui comptent en temps ordinaire une quinzaine de mille Enropéens, sont entièrement formées de volontaires. En 1876, elles comprenaient 35,000 hommes, dont près de 20,000 indigènes des Indes.

La marine Néerlandaise, au commencement de la présente année, comptait *sept* cuirassés de premier rang, portant *deux* ou *quatre* canons, et jaugeant les uns 2,113, les autres 2,300, les autres 2,800 ; l'un enfin le *Koning der Nederlanden*, 3,500 tonneaux. Trois d'entre eux, le *Schorpioen*, la *Guinea*, le *Buffel*, n'étaient pas encore terminés. Dix cuirassés de rang inférieur complétaient la flotte. Le corps de la marine est encore recruté en Hollande par l'enrôlement ; la conscription a été votée, mais ne fonctionne pas.

L'instruction publique est très-complètement organisée dans les Pays-Bas. L'enseignement supérieur est donné dans trois Universités, dont celle de Leyde

est la plus célèbre ; elles comptent environ *quinze cents* étudiants. L'École Polytechnique est à Delft, et reçoit de *cent cinquante* à *deux cents* élèves. L'enseignement secondaire des divers ordres se donne dans 81 écoles majeures, et 55 écoles latines. Quant à l'instruction primaire, en janvier 1871, 2,608 écoles publiques, 1,119 écoles privées, en tout 8,870 maîtres et 2,042 maîtresses, — c'est-à-dire un instituteur par 352 habitants à peu près, — s'efforçaient de la répandre. Néanmoins, si les classes moyennes sont en général remarquablement instruites, il n'en est pas de même de la population tout-à-fait rurale : un quart des hommes et un tiers des femmes ne savent ni lire ni écrire. Mais il n'en sera plus de même pour les générations élevées sous l'empire de la Loi de 1857.

Les Pays-Bas, si riches par leur commerce, sont surtout en rapports avec l'Allemagne et l'Angleterre. Les Pays-Bas, dans ces dernières années, exportaient trois milliards et demi de kilogrammes de marchandises diverses, et en importaient environ sept milliards. Dans ce mouvement commercial, l'exportation des produits du pays figure pour une valeur de plus d'un milliard de francs, et l'importation des produits destinés à être consommés en Hollande, pour une valeur de près d'un milliard et demi. Le transit, en 1874, a été évalué à 1,265,019 kilogrammes de marchandises.

Au 1er janvier 1876, la marine marchande des Pays-Bas s'élevait au chiffre de 1,835 navires, dont 86 à

vapeur, représentant à eux tous 514,725 tonneaux. Dans cette année, le chiffre des entrées dans les différents ports des Pays-Bas s'est élevé à 8.392 navires, et celui des sorties à 8,755. Les voies de communications sont nombreuses: 15,243 kilomètres de routes, 1,763 kilomètres de chemins de fer, 2,918 kilomètres de canaux navigables; les télégraphes, tant royaux que privés, comptent une longueur totale d'environ 13,000 kilomètres de fils, et transmettent annuellement deux ou trois millions de dépêches.

Les Pays-Bas possèdent trois groupes de colonies› les Indes Occidentales, Surinam, les Indes-Orientales. Les Indes Occidentales comprennent les îles de Curaçao, Aruba, Bonaire, Saba, Saint-Martin, Saint-Eustache, avec environ 41,000 habitants. Le Surinam, ou Guyane Hollandaise, en a moins de 70,000. Les Indes Orientales comprennent Sumatra et les îles voisines, Java et Madura, toutes les îles de la Sonde, sauf la moitié nord de Timor, les deux tiers sud de Bornéo, Celebes et les îles voisines, les Moluques et la Nouvelle-Guinée: l'ensemble ayant une population fort supérieure au chiffre officiel de 25 millions d'habitants. Parmi ces colonies, les Indes Orientales ont seules une grande importance; elles constituent le plus bel empire conial qui soit au monde après celui de l'Angleterre; Madura avec Java donne le principal produit. Les articles que l'on en tire sônt surtout des peaux, des clous de girofle, du riz, du tabac et du thé.

Les Pays-Bas ont répondu cette année à l'appel de la

France en envoyant au Champ de Mars tout un ensemble de produits qui donne à leur exposition l'un des premiers rangs dans la Section Etrangère. Il nous a semblé que le compte-rendu de cette exposition si variée et si complète, serait plus intéressant et mieux compris, s'il était précédé d'un résumé succinct de l'histoire du peuple Néerlandais lui-même, et d'une description rapide de son territoire et de ses colonies.

PREMIÈRE PARTIE

LES PAYS-BAS

I. APERÇU GÉNÉRAL DE L'HISTOIRE DES PAYS-BAS.
II. DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE.

APERÇU GÉNÉRAL

DE L'HISTOIRE DES PAYS-BAS

I

L'histoire des « Nederlanden » est autant celle d'un pays que celle d'un peuple. Nulle part en effet, dans le monde, une terre n'a subi autant de transformations profondes, et par le travail des hommes, et par les forces naturelles. Si l'histoire des Frisons et des Bataves présente des vicissitudes remarquables et des changements nombreux, l'histoire du pays qu'ils habitent n'offre pas moins d'accidents singuliers et de modifications curieuses.

Il n'est pas facile aujourd'hui, pour un homme qui a vu la Hollande, de se faire une idée de ce qu'étaient les Pays-Bas à l'époque la plus antique où ils nous soient connus par l'histoire, c'est-à-dire au temps où César, amenant ses légions aux extrémités de la Gaule, donna le Rhin jusqu'à son embouchure pour frontière à l'empire romain.

Le pays situé entre l'Escaut et la Meuse dans leur cours inférieur, qui peut-être portait déjà le nom de Toxandrie, et qui est de nos jours le Brabant, a toujours été un pauvre pays. Là s'étend la Campine, lande sablonneuse, qui devait être couverte de bruyères, de broussailles, et semée, comme elle l'est encore, de marécages et de fondrières. Les forêts que la Meuse et le Rhin avaient traversées dans le pays des Ubiens et des Eburons, s'avançaient le long de leurs rives aussi loin que le leur permettait la nature du sol marécageux. D'immenses tourbières, des eaux stagnantes, des boues, remplissaient de vastes espaces ; un ciel brumeux enveloppait des paysages qui encore aujourd'hui sont tristes, mais qui alors étaient sauvages. L'île des Bataves (le Betuwe), entre le Rhin et la Meuse, paraissait aux Romains le royaume du froid et des pluies, et ils ne se sont pas engagés au-delà. Alors comme aujourd'hui,—beaucoup plus même,—le Rhin, la Meuse, l'Escaut confondaient ou croisaient leurs embouchures; mais aucun canal ne les fixait. Les sables dans lesquels ils découpaient des presqu'îles, de longs promontoires, des îles basses, ne nous sont pas connus sous un nom plus ancien que celui de *Maritima* (Zee-lande). Au-delà s'étendait le pays presque inconnu aux populations méridionales, qui devait, complétement transformé par la nature et par les hommes, former la plus belle partie du Royaume des Pays-Bas.

Les Bataves, comme une bonne partie des peuples de la Gaule Belgique, étaient d'origine germaine; ils avaient

avec la Germanie des rapports de toute espèce; et leurs frères du Nord, les Frisons, étaient certainement Germains. Comme les Gaulois, ils acceptèrent la domination romaine ; leur pays fit partie de la province de Germanie Inférieure, et renferma d'importantes cités, telles que Noviomagus (Nimègue). Mais, dans les deux Germanies, jamais la vie ne fut si calme, la civilisation si profonde, les mœurs si adoucies que dans le reste de la Gaule. Rome faisait de ses frontières des espèces de marches militaires, et, plus que tout ailleurs, sur le Rhin. Là plusieurs légions campaient en permanence ; des colonies de vétérans étaient établies; de nombreuses troupes auxiliaires étaient levées parmi les belliqueux habitants du pays : la vie militaire était pour ainsi dire l'existence normale dans ces avant-postes de l'Empire. Au-delà du grand fleuve était la Germanie, c'est-à-dire l'ennemi, contre qui la guerre était presque en permanence, et chez qui, pendant tout le premier siècle, les armées romaines allaient à chaque instant porter le fer et l'incendie.

Dans la seconde partie du premier siècle, un des personnages les plus importants du pays des Bataves était C. Julius Civilis. De race royale parmi les siens et l'un des plus riches citoyens romains de la province, autrefois officier dans les troupes auxiliaires, il avait fait parler de lui. Néron, ayant mis à mort son frère, avait voulu le faire périr. Sous Galba, les soldats l'accusèrent du meurtre de Fonteius Capito, légat qui voulait être empereur. L'an d'après, quand Antonius Primus se

souleva en Pannonie pour la cause de Vespasien (69 après J.-C.), l'imprudence de cet audacieux fit de Civilis un personnage. Vitellius, proclamé en Germanie, avait emmené avec lui en Italie les légions du Rhin, pour lutter contre celles d'Othon ; il ne restait dans les deux Germanies que des dépôts, des invalides, des vétérans, d'ailleurs disséminés. Deux légions seulement, la cinquième et la quinzième, étaient restées dans le pays ; mais ce n'étaient guère que des cadres, elles n'avaient pas 2,000 soldats. Tel était l'état de la Germanie Inférieure, au moment où Antonius, pour empêcher le peu de forces qui s'y trouvaient encore d'accourir en Italie au secours de Vitellius, excita Julius Civilis à leur créer quelques embarras.

Il faut que Civilis ait eu chez les siens une grande influence, car ils n'hésitèrent pas à se soulever à sa voix. Il réunit d'abord secrètement les principaux du peuple Batave ; puis un peuple voisin, les Canénifates, accueillit ses émissaires ; enfin les Frisons s'unirent à lui. Le soulèvement fut subit ; les postes romains, affaiblis, furent enlevés en quelques jours, et les premières troupes qui se réunirent pour marcher contre les rebelles furent complétement battues par eux : l'île des Bataves tout entière demeura au pouvoir de Civilis.

Ce premier succès agrandit ses idées. Il songea à rassembler de grandes forces, à se créer un empire à lui, il s'efforça de soulever la Gaule et il appela les

Germains. Ses forces s'augmentaient tous les jours : les Germains qui servaient comme rameurs sur la flottille romaine du Rhin la lui amenèrent dans son île ; beaucoup de volontaires accoururent de l'autre côté du fleuve ; et, quand deux légions marchèrent à l'attaque de l'île, leurs ailes de cavalerie batave les abandonnèrent et elles furent totalement vaincues. Il y avait en ce moment à Mayence huit cohortes auxiliaires bataves, célèbres par leur courage et leurs services ; elles reçurent en même temps l'ordre de Vitellius, qui les appelait en Italie, et l'appel de Civilis. Sans hésiter, elles se mirent en marche, battirent les troupes romaines, et vinrent trouver leur chef national.

Pendant ce temps, les troupes romaines, peu nombreuses, mal unies, — car les officiers s'étaient prononcés pour Vespasien sans pouvoir entraîner leurs hommes, — n'obéissant pas à leurs chefs, étaient encore troublées par les nouvelles venues de Rome. D'abord ce fut la mort de Vitellius, que le soldat ne voulut pas admettre ; puis l'incendie du Capitole, qui parut un présage de la fin de l'empire. C'est à peine si elles purent empêcher Civilis de s'emparer de Vetera Castra (Xanten), leur principale place d'armes. La sécheresse extrême de l'année avait rendu tout le Bas-Rhin guéable, et une foule d'auxiliaires germains accouraient près de Civilis à la voix d'une de leurs prophétesses, Velleda, du pays des Bructères. Le chef Batave avait des prisonniers à ne savoir qu'en faire ; il s'en servait comme

de cibles vivantes pour apprendre à son fils à tirer de l'arc.

La mort de Vitellius n'avait pas soumis à Vespasien la Gaule Belgique, le mécontentement y régnait toujours ; les Druides, persécutés par Rome, étaient sortis de leurs retraites, et bientôt Classicus et Tutor, de la cité des Lingons, s'étaient proclamés empereurs dans les Gaules. Deux légions avaient prêté serment à l'Empire Gaulois ; les auxiliaires Trévires, Ubiens et autres étaient venus les joindre ; et, quoique nulle autre cité Gauloise ne se fût soulevée, la révolte des Lingons et des Trévires (Langres et Trèves) était un grand danger pour la domination romaine. C'est alors que Civilis s'empara de Vetera Castra, et laissa massacrer les 5,000 hommes qui s'y trouvaient.

Seulement, loin de s'entendre avec les césars Gaulois, il s'appuyait surtout sur la Germanie; c'était aux sources de la Lippe, dans les forêts des Bructères, que Velleda, invisible et puissante, résidait dans sa tour de bois; c'était de la Frise que venaient les meilleures troupes auxiliaires. D'ailleurs il avait chez lui des difficultés très-grandes: un homme de sa famille, partisan des Romains, lui faisait la guerre à la tête des cohortes tongres et nerviennes. Bientôt s'écroula le fragile empire des Gaules, que deux cités seules avaient reconnu; et Civilis se trouva en présence du vainqueur, Paetilius Cerialis, un des grands hommes de guerre de cette époque.

Civilis essaya de négocier. Il écrivit à Cerialis que

Vespasien était mort, l'Italie en guerre civile, Rome soulevée, et que, si Cerialis voulait être empereur dans les Gaules, il lui donnerait, avec ses Germains, un bien autre secours que celui que Classicus et Tutor avaient obtenu des cités Belges : il demandait seulement qu'en retour les Bataves fussent reconnus libres. Pour réponse, Cerialis le battit, lui reprit Cologne, détruisit une de ses cohortes, le chassa de Vetera Castra et le renferma dans son île.

Habile, actif, obéi, Cerialis reconstituait les légions qu'il avait trouvées ruinées. En quelques mois, les recrues furent encadrées, instruites, disciplinées ; une légion appelée de Bretagne comprima les mouvements des Tongres et des Nerviens (Hainaut), et il ne resta plus au général qu'à attaquer l'île des Bataves.

Mais l'entreprise n'était pas facile. Avec l'automne étaient venues les pluies, tout le pays était inondé ; Civilis, coupant la digue que Drusus avait autrefois élevée pour détourner les eaux dans le Leck, les ramena dans le Wahal : le fossé, au lieu de se trouver entre la Batavie et la Frise, fut reporté ainsi entre le pays des Bataves et la Gaule. Il avait auprès de lui tous les débris des insurrections vaincues, une centaine de sénateurs gaulois, des restes des légions et des cohortes vaincues ou soumises par Cérialis, son armée batave et frisonne, aguerrie par tant de combats ; il alla lui-même en Germanie pour susciter un grand effort.

La dernière campagne de cette guerre fut

courte. Les deux adversaires étaient lassés. Les Romains n'avaient pas de vivres, et les convois ne pouvaient en amener au milieu de ces marécages ; l'île des Bataves était inabordable, et, quand Cérialis l'envahit, il faillit être pris lui-même. Civilis, depuis longtemps, avait renoncé à tout grand projet : il se serait contenté de l'indépendance pour les Bataves. Or il voyait son pays absorbé de plus en plus par la Germanie ; ses auxiliaires d'outre-Rhin étaient turbulents et pleins d'exigences, Velleda prétendait régner sur lui comme sur ses Bructères. Peut-être pensait-il aussi que Vespasien, paisible possesseur de l'empire, ne laisserait pas un demi-barbare tenir en échec sa fortune dans les marais de la Germanie inférieure, et qu'à force d'hommes et d'efforts on viendrait toujours à bout des Bataves; il résolut de mettre fin à la lutte ; Cérialis le voulait aussi.

Le général romain et le chef batave se rencontrèrent sur un pont du Wahal, et c'est là que la paix fut faite. Civilis demeurait libre et pouvait vivre au milieu des siens ; le pays des Bataves continuait à faire partie de l'empire; tous les postes, toutes les défenses, tous les camps seraient rétablis ; mais les Bataves ne paieraient pas de tribut, ils fourniraient seulement des hommes pour les cohortes auxiliaires.

Ces cohortes prirent bientôt une part glorieuse aux conquêtes d'Agricola dans la Bretagne, et depuis lors elles ont toujours figuré dans les armées romaines. Quant au peuple batave, il ne fait plus parler de lui ;

son nom même s'éclipse dans la dernière période de l'Empire, alors surtout que des colonies militaires germaines s'établissent de gré ou de force dans une partie de la Gaule-Belgique et de l'ancienne Germanie Inférieure. Suivant quelques auteurs, les Bataves auraient été une tribu Chatte ; les Chattes, qui sont devenus les Hessois, auraient été, à un moment, englobés dans le groupe des tribus franques, sorte de nation créée par l'union des divers peuples Germains de la rive droite du Rhin, quand chacun d'eux eut été écrasé contre son voisin par la pression de l'empire romain et des invasions orientales. Après l'occupation de la Gaule par les Franks, l'île des Bataves fit plus ou moins partie de leur empire. Elle fut sans cesse disputée entre l'Austrasie et les Frisons, jusqu'au moment où les maires du palais de la maison de Herstall entreprirent, à la fin du VIIe siècle, de reconstruire l'empire frank, disloqué depuis Dagobert, en conquérant et convertissant les peuples encore barbares de Germanie.

II

Vers l'époque de la bataille de Testry (687), la race Frisonne occupait toute la côte de la mer du Nord, depuis les bouches de l'Escaut jusqu'à l'embouchure de l'Elbe, et s'étendait même au delà : les Ditmarses, ces paysans libres du Holstein occidental, qui défen-

dirent si énergiquement leur indépendance au Moyen-Age, étaient Frisons. Les îles voisines de la côte appartenaient aussi à ces tribus barbares ; Heligoland était un des entrepôts de leurs pirates.

On a vu plus haut que le territoire du royaume actuel des Pays-Bas avait, depuis l'antiquité, subi des changements considérables ; c'est surtout dans l'ancienne Frise qu'ils se sont produits.

Au VIIe siècle, la Frise entourait un assez grand lac, le Flevo, que séparait de la mer tout un grand territoire, vaste terre sableuse coupée de flaques et d'étangs, et traversée par l'émissaire du lac. Au S.-O. de ce grand bassin, il en existait un autre de moindre étendue, qui ne paraît pas avoir communiqué avec le Flevo ni avec la mer, sauf pendant le temps des grosses eaux. A l'E. de ces lacs s'étendait un pays plat, brumeux, d'une terre mauvaise, que la culture n'avait pas encore améliorée, et que des digues ne défendaient pas encore contre les inondations fréquentes. La forêt saxonne venait jusqu'à l'Ijssel, qui se jetait au fond du lac Flevo. Au N.-E. s'allongeaient l'Ost-Frise, vers les bouches de l'Ems et du Weser, et la côte basse qui va jusqu'à l'Elbe, dont le littoral était encore changeant.

Sur ce pays vivait un peuple que les Romains avaient connu et dont ils parlent avec pitié. Ils vivent sur des tertres, sur des buttes au milieu des marais ; ils se nourrissent de poisson, qu'ils font cuire à des feux de tourbe : *misera gens*, dit Pline dans son *Histoire*

naturelle. Après la chute de l'empire, ils s'étaient étendus vers le Sud, jusqu'aux confins de la Toxandrie. Les Mérovingiens ne les avaient pas soumis, ils étaient restés païens ; farouches et indépendants, ils ne s'unissaient que pour repousser les attaques, et ils ne choisissaient de ducs que quand un grand danger les menaçait. Au temps où Pepin de Herstall recommença en Germanie cette conquête franque que ses successeurs mirent plus d'un siècle à accomplir, ils en avaient un, Radbod.

Pepin fit la guerre toute sa vie contre les Frisons, sans pouvoir leur arracher autre chose que la rive gauche du Rhin. Dans la Frise transrhénane, il fit dix expéditions ; mais Radbod tint bon, et, quand il mourut, en 719, la Frise n'était ni soumise ni chrétienne. Le missionnaire Wolframm, que l'Église honore sous le nom de Saint Vulfran, avait d'abord réussi à se faire écouter par le duc ; mais, quand celui-ci demanda si son père, son grand-père et tous ses ancêtres étaient dans ce paradis dont on lui parlait, et qu'il lui répondit que non, que sûrement ils étaient dans l'enfer, comme ayant vécu et étant morts païens, Radbod se fâcha et lui dit : « J'aime mieux être là où sont mes pères, qui ont tous été de braves guerriers, que là où vont les va-nu-pieds de ton espèce ! » Cependant il y avait dans la Frise un parti ennemi de Radbod, ami des Franks et du christianisme ; et le successeur du duc païen, Poppo, ne put se défendre contre Charles Martel.

En 724, Charles Martel, vainqueur, établit l'évêché d'Utrecht, qu'il confia à saint Willibrord. En 729, les Frisons révoltés furent comprimés dans une sanglante campagne ; et à partir de ce moment, le christianisme et la civilisation franque marchèrent d'un pas égal dans les Frises. De puissantes familles du pays s'étaient mises à la tête du mouvement ; des villes déjà considérables par le commerce, comme Wijk bijDuurstede, adoptaient les coutumes franques et les arts de la Gaule ; dès le VIIIe siècle, il y eut un grand commerce avec Londres et avec les villes du Rhin ; les gros draps frisons étaient recherchés pour faire des manteaux et des couvertures. Saint Boniface, en 755, fut le dernier martyr de la Frise.

Mais la conquête franque, jusqu'à Charlemagne, ne porta efficacement le christianisme et la culture que jusqu'au lac Flevo et à l'Ijssel. Au delà, les Frisons orientaux, soutenus par la masse des Saxons toujours attachés au paganisme, résistaient énergiquement : l'église de Deventer (aujourd'hui en Gueldre) fut longtemps l'avant-poste de la foi chrétienne dans ce pays, avant-poste souvent attaqué, et dont la ruine, en 772, fut le signal de la guerre de Saxe. Pendant cette lutte de près de 15 ans, les Frisons orientaux combattirent avec les Saxons contre les armées franques ; avec eux, ils furent vaincus, et avec eux baptisés en masse. Quand Wittikind fut venu se soumettre à la diète d'Attigny (785), les Frisons cessèrent la lutte, et restèrent tributaires et chrétiens ; Charlemagne leur laissa leur

loi, la vieille *Lex Frisionum*, assez analogue du reste à l'antique législation Saxonne.

Pendant toute l'époque carolingienne, les Frisons eurent à supporter, comme tous les peuples maritimes de l'Empire, les ravages des hommes du Nord. Les pirates Danois pillèrent leur côtes; les Northmans y abordèrent plusieurs fois pour remonter le Rhin et la Meuse et ravager les pays de l'intérieur. C'est pour organiser la résistance que Louis le Débonnaire, en 837, essaya de régler la situation des comtés et des évêchés de la Frise. D'après M. Van Hasselt, la Frise eût été alors divisée en « deux grandes parties, en Citérieure et en Ultérieure. Celle ci s'étendait depuis le lac Flevo, aujourd'hui nommé le Zuyderzée, jusqu'à l'Elbe; celle-là était renfermée entre le lac Flevo au Nord, l'Yssel à l'Est, la mer à l'Ouest, la Meuse et l'Escaut au Midi. Puis venaient les sous-divisions. Sous le nom de *maritima* étaient désignées les terres que bornaient au sud-ouest la rivière de Zwyn et au nord-est les bouches de la Meuse. Le territoire de Marsum se développait entre les bouches de la Meuse et celles du Rhin. Depuis ce dernier point jusqu'à l'extrémité de la province actuelle de la Hollande méridionale, s'étendait un comté dont le nom local n'est point connu, mais qui forma plus tard le comté de Hollande proprement dit. A l'Est du territoire de Marsum et du comté dont nous venons de parler était situé le Teisterbant, qui se trouvait compris entre le Lech, le Wahal et la Meuse, depuis la jonction de ces rivières jusqu'auprès de Buren. Le

comté de Batua ou Bathua, dont on fit plus tard le Betuwe, était renfermé entre le Rhin et le Wahal, depuis Schenk jusqu'auprès de Buren, entre Thiel et Wijk bijDuurstede. Il y avait ensuite le comté de Moilla, qui, borné au Nord par le Betuwe, embrassait tout le territoire depuis les environs de Nimègue jusqu'à la Meuse, où il touchait à la Taxandrie. A l'Est du Flevo s'étendait le territoire de l'Yssel et celui de Triantha (aujourd'hui Drenthe). Et enfin, au Nord, les comtés de Westrachie (Westergo) et d'Ostrachie (Ostergo), qui tous deux composent actuellement la partie occidentale de la Frise, et dont le premier avait pour chef-lieu la ville de Stavoren, et le second la ville de Dokkum.»

Cette géographie des comtés carolingiens de la Frise paraît contestable sur plus d'un point. Quoi qu'il en soit, ce que nous savons de l'état du pays et des populations à la fin de cette époque permet de penser que l'organisation décrétée par Louis le Débonnaire ne reçut jamais une application complète. Dans tous les cas, elle ne défendit pas la Frise contre les invasions des Northmans. C'est dans l'île de Walcheren, dans la *maritima* Frisonne, aux bouches de l'Escaut, que les Northmans établirent leur station principale : elle y dura près de trois quarts de siècle. Peu s'en fallut que les Northmans ne s'établissent pour toujours dans la Frise; dès 826, Harold le Danois y reçut de Louis le Débonnaire le comté de Rustringen; bientôt Wijk bijDuurstede fut prise, Utrecht pillée, en 835; et, en 837, l'année même du capitulaire sur les comtés de la Frise, la station de

Walcheren était fondée. Ce fut une véritable colonie normande, le premier établissement à eux que les pirates rencontraient en arrivant de leurs pays, une espèce de métropole pour d'autres établissements, une place d'armes d'où partaient des expéditions incessantes. C'est de Walcheren que partit Rurik, qui obligea Charles-le-Chauve à le faire *dux Frisionum*, en 870. C'est de là qu'en 876 partit aussi le fameux Rollon, qui alla rejoindre les Northmans de la Seine, devint leur chef, et les établit pour toujours dans notre Normandie. C'est de là encore que sortirent les deux frères Gottfried et Siegfried, qui ravagèrent la moitié de la Gaule et de la Germanie, et que Louis III et Carloman défirent à Saucourt-en-Vimeu (881). C'est ce même Siegfried qui assiégea Paris en 885, et qui fut battu en en 888 à Montfaucon en Argonne par le roi Eudes. La station de Walcheren était défendue par des fossés, des digues et des palissades ; en avant, dans tout le Brabant, les Northmans occupaient fortement plusieurs places, telles que Louvain. Ce ne fut qu'en 891 que le roi Arnulf de Germanie osa s'engager au milieu de ces landes marécageuses, coupées de canaux et de retranchements. Il y eut un grand combat sur la Dyle, l'établissement de Louvain fut enlevé, Siegfried périt dans la bataille, et, après une rude campagne, la station de l'Escaut fut anéantie.

Les malheurs du IXe siècle n'avaient pas contribué à développer en Saxe les arts de la civilisation, la douceur des mœurs, la docilité des caractères. Au

x^{e}, quand la Germanie, en train de s'organiser sous Henri le Fondateur et Otton le Grand, fut obligée d'accepter une autorité royale, les Frisons furent considérés comme un peuple brutal et farouche, rebelle à toute autorité, et dépourvu de toute culture. Chez eux, pas de littérature, point d'art, pas de poësie: *Frisia non cantat* (la Frise ne chante pas !), disait-on à cette époque, et on ajoutait, paraît-il : « Nulle part dans le monde il n'y a de pareils buveurs »... C'est une qualité que n'ont pas tout-à-fait perdue, au reste, les descendants des vieux Frisons..... Ceux-ci étaient, avec tout cela, riches : très-intéressés, très-matériels, race dure, sans honte, sans pitié, sans scrupule, telle que l'avait faite la rude vie qu'elle avait menée depuis l'origine des siècles, ils étaient certainement, parmi les tribus Germaniques, la première pour le commerce. Il n'était alors question ni de ligue des villes du Rhin, ni des républiques souabes ou helvétiques; la Saxe, où devait naître trois siècles plus tard la grande Hanse teutonique, était encore sauvage, et païenne au fond du cœur : c'étaient les Frisons qui commerçaient avec l'Angleterre, avec la Baltique; c'étaient eux qui avaient un quartier dans chaque ville, depuis le Rhin jusqu'à la Tamise, et depuis la Flandre jusqu'à la Norwège. Ils étaient aussi grands agriculteurs; ils avaient commencé par défendre leur pays contre la mer par des digues ; maintenant, ils conquéraient sur l'Océan, et, dans leurs polders, ils élevaient le bétail et créaient

des potagers qui n'avaient pas alors de rivaux en Europe. Peu civilisés malgré leur richesse, ils n'avaient encore le goût que des jouissances les plus grossières; aussi intraitables que leurs voisins et frères les Flamands, ils ne voulaient pas être gouvernés par des officiers des rois de Germanie : les textes du temps les appellent *expulsores comitum* (expulseurs de comtes).

Ils en reçurent cependant, qui devinrent héréditaires, et, à partir du XIe siècle, ils les gardèrent. Parmi ces comtes, ceux issus de Gérolf, ami du roi Arnulf, et qui passait pour descendant de l'ancien chef Saxon Wittikind, avaient eu une grande puissance dès le Xe siècle : le Kennemerland, le comté de Marsum, de très-grandes possessions dans le Teisterbant, le pays de Texel, le pays qui depuis fut couvert par la mer de Haarlem et dans une partie de la Frise du Nord, de grandes alliances en France et en Germanie, faisaient d'eux une des familles les plus puissantes de leur époque. C'est au règne de l'un d'eux que se rapporte l'origine du plus célèbre des comtés formés dans les « Nederlanden », celui de Hollande.

L'île de Merwede, aujourd'hui rétrécie, rongée, coupée par les bras du Wahal qui l'entourent, était alors une assez grande terre, absolument inhabitée, et qui appartenait en commun aux archevêques de Cologne et de Trèves et à l'évêque d'Utrecht, pour le pacage, la pêche et l'abattage: on l'appelait *Holland*, ou « terre basse ». Dans les premières années du XIe siècle, des

Frisons du comté de Marsum vinrent peu à peu s'y établir, sans renoncer cependant à l'obéissance de leur comte, Thierry III. Bientôt, non contents de cultiver la terre et de pêcher dans la rivière, ils voulurent exiger un péage des bateaux marchands qui remontaient le Wahal ; ils construisirent une forteresse, que l'on croit être Dordrecht, et le comte leur donna des hommes pour y tenir garnison : les marchands qui prétendirent passer sans acquitter le péage, furent attaqués et pillés. En vain les trois prélats voulurent défendre leurs droits ; en vain, en 1018, l'empereur Henri Ier condamna-t-il le comte envahisseur : les troupes ecclésiastiques, secondées par Godefroi de Verdun, duc de Lotharingie, et par une diversion des Frisons du Nord, furent vaincues ; et Godefroy, prisonnier, dut obtenir pour sa rançon que Thierry fût investi de la Hollande, et que même l'évêque d'Utrecht lui cédât une partie de son comté. A partir de cette époque, Thierry et ses successeurs s'appellent indifféremment dans leurs actes *comites Hollandenses*, ou margraves, ou comtes de Frise. Le comté de Hollande ne tarda pas à s'étendre, avec les conquêtes de ces princes, dans le pays des bouches du Rhin.

Au XIIe et au XIIIe siècle, la Frise des temps primimitifs est groupée d'une manière générale en quatre masses.

On n'appelle plus Frisons que les populations qui vivent à l'Est et au Nord du lac Flevo. Elles com-

mencent, d'une part dans le pays aujourd'hui submergé qui séparait alors le lac de la mer, et d'autre part vers le bas Ijssel. Elles s'étendent le long de la côte jusqu'au Danemark ; mais, entre l'Elbe et le Weser, elle ne tardent pas à tomber sous la domination de seigneurs saxons. Ce sont des paysans libres, vivant par communautés. Ils relèvent nominalement des comtes de Hollande, qui sont marquis de Frise ; mais ceux-là seulement qui sont voisins du comte sont en contact avec lui, et ils lui font presque sans cesse une guerre acharnée.

A l'est du lac sont les possessions des comtes de Hollande. La Zeelande en fait partie.

Au sud du lac, l'évêché d'Utrecht est devenu une grande puissance territoriale. Sa suzeraineté nominale s'étend fort loin, jusque sur les gens des pays d'Over-Ijssel et de Drenthe, qui, en fait, sont presque indépendants.

Enfin, sur l'Ijssel même, se trouve le comté de Gueldre. Comtes de Zutphen, et bientôt après du Veluwe, au sud du Lac, les comtes de Gueldre sont de puissants seigneurs, rivaux et voisins avides du Brabant, de Clèves, et des autres états de la Westphalie et du Lothier.

L'histoire de ces pays, jusqu'au XVe siècle, est sans importance au-dehors, et atroce à l'intérieur.

Les Frisons, encore presque païens au XIIe siècle, luttent avec furie contre les comtes de Hollande. Des croisades sont faites contre eux ; d'autres, sur l'appel

des évêques d'Utrecht, sont faites par eux contre les comtes de Hollande. Ils combattent pour défendre leur liberté contre la chevalerie hollandaise, ou leur pays contre les seigneurs de la Gueldre. Parfois, ils menacent tout le monde : ils roulent comme une marée dévastatrice sur les pays hollandais, ou bien, montant sur leur flottille, ils écument le Zuyderzée.

Il est peu de pays où, dans ces siècles, cependant si troublés partout, tant de sang ait été répandu. Au commencement du XIVe siècle, unis aux paysans du Kennemerland soulevés, ils détruisirent tous les châteaux, obligèrent les chevaliers à se réfugier dans Haarlem, forcèrent le sire d'Amstel à se mettre à leur tête, et, suscitant une *jacquerie* épouvantable, soulevèrent la populace d'Utrecht, qui chassa les patriciens. L'évêque, le comte de Gueldre furent battus et rejetés dans le Veluwe, et, en peu de temps, il ne resta plus que la ville d'Haarlem qui bravât ces bandes sauvages. Le sire d'Amstel vint l'assiéger : mais la garnison était formée de tous les braves chevaliers des « Nederlanden » ; non seulement ils résistèrent, mais, après avoir épuisé les efforts des assaillants, ils tombèrent sur eux, les mirent en fuite, et leur reprirent le butin qu'ils avaient fait dans l'Évêché.

Pendant cette période de quatre siècles, la Hollande et la Zeelande, la race de leurs premiers comtes s'étant éteinte, passèrent à la maison d'Avesnes, puis, avec la Frise, à des comtes de la maison de Hainaut-Bavière.

C'est une époque de guerres sans fin, de meurtres, de révolutions et de ravages ; guerre des comtes contre la noblesse, guerre des paysans contre les chevaliers, guerres des provinces les unes contre les autres, guerres entre les maisons rivales pour la possession du titre et du comté, guerres dans les Pays-Bas Belges, guerres étrangères et guerres civiles, guerres toujours et partout. Au milieu de tout ce désordre, les villes se constituent, non sans révolutions plus ou moins sanglantes, les unes avec une aristocratie d'échevinage à leur tête, les autres, comme Middelbourg, avec un régime démocratique.

Les comtés de Gueldre, Zutphen et Veluwe avaient été réunis par Otton de Nassau en 1076. Après l'extinction de sa maison au XIVe siècle, celles de Juliers et de Clèves se disputèrent son héritage. Une série de guerres sanglantes avec des voisins ou entre les compétiteurs désolèrent ces malheureuses provinces, particulièrement le Veluwe, qui fut ruiné par les troupes de l'évêché d'Utrecht, Les villes seules gagnèrent quelque chose dans la confusion de cette époque : elles obtinrent de Guillaume de Juliers, pendant la lutte qu'il soutint avant de demeurer le maître en 1383, des franchises qui firent d'elles les plus libres cités de l'Allemagne.

L'évêché d'Utrecht, au moyen-âge, n'eut pas une existence plus paisible. Grande puissance temporelle, il se trouva mêlé à toutes les guerres des peuples et des seigneurs, et il eut aussi ses guerres civiles, soit

entre le peuple et l'évêque, soit entre des prétendants au siége épiscopal. Un seul des titulaires mérite le souvenir ; c'est un vrai grand homme, Jean d'Arkel, qui régna de 1343 à 1364, et rendit au diocèse la paix, la prospérité et la force.

Comme si la nature eût été jalouse d'imiter la fureur des hommes, c'est pendant cette période troublée qu'elle accomplit dans les « Nederlanden » ses bouleversements les plus grands. Le Zuyder-Zee date de l'an 1284. La mer s'étend aujourd'hui sur la partie de la Frise qui séparait le Flevo du littoral ; celui-ci est marqué, en avant du golfe moderne et de l'ancienne côte de l'Ost-Frise, par une chaîne d'îles basses entre lesquelles s'ouvrent de mauvais pertuis.

On croit que plus de 200,000 personnes périrent dans cette inondation terrible. Le fond même du lac recula, et entama les rivages du Veluwe et du Gooiland ; l'Amstel se jeta désormais dans un bras de mer ; et le lac qu'alimentait l'Aar devint la mer de Haarlem.

Au XV[e] siècle, les « Nederlanden » étaient dans la confusion la plus grande. La Gueldre se débattait entre Arnold et Adolphe, le père et le fils ; à Utrecht, l'évêque était en guerre avec les Métiers ; en Frise, c'était la guerre entre les Schierings et les Vetkoopers ; en Hollande, c'était celle entre les Hoekschen (Hameçons), et les Kabeljaauwschen (Cabillauds), guerre sur terre et sur mer, qui semblait ne devoir jamais finir.

Tel était l'état des Pays-Bas frisons et bataves au moment où la maison de Bourgogne vint les soumettre à sa domination.

III

La maison de Bourgogne, et la maison d'Autriche après elle, ont réuni sous une même souveraineté les Pays-Bas Belges et les Pays-Bas Frisons. Leur domination a duré sur les premiers jusqu'à l'époque de la Révolution française, elle a été rejetée par les autres à la fin du seizième siècle. Aussi a-t-elle fait plus de mal que de bien aux provinces Belgiques, qu'elle a laissées ruinées et à demi-mortes ; tandis qu'elle a été utile aux provinces Néerlandaises, qui, après avoir pris, grâce à elle, l'habitude de l'union et d'une vie commune, s'en sont débarrassées à temps. Sans l'ambition des ducs de Bourgogne, il n'y aurait peut-être jamais eu ni République des Provinces-Unies, ni Royaume des Pays-Bas.

En 1417 mourut Guillaume, comte de Hollande et de Zeelande, et seigneur de Frise, — quoique les Frisons eussent complétement chassé ses troupes. Il avait épousé Marguerite, fille de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, et il ne laissait d'elle qu'une fille, Jacqueline, mariée à Jean, duc de Brabant, fils d'Antoine de Bourgogne. Il est impossible d'imaginer une existence plus remplie d'aventures, d'accidents, et de malheurs

que celle de cette duchesse Jacqueline, si ce n'est la destinée, dans le même siècle, de la fameuse Marguerite d'Anjou. Jacqueline fit toute sa vie la guerre, d'abord contre son oncle, Jean de Bavière, ancien prétendant à sa main, puis évêque de Liège, qui renonça à ce siége pour lui disputer ses Etats; puis contre son mari, qui l'avait laissé dépouiller de ses domaines et que les Kabeljaauwschen lui opposaient; enfin contre Philippe le Bon, duc de Bourgogne, uni contre elle à tous ses ennemis.

L'amour tint une grande place dans la vie de cette héroïne. Mariée d'abord au duc de Touraine, Jean de France, elle espérait le trône, quand son mari mourut. Jean de Brabant, lâche et indolent, excitait son mépris et sa haine; vaincue en 1421, elle passe en Angleterre, demande au pape d'annuler son union, et, sans attendre, épouse le frère de Henri V, le duc de Glocester (1423), qui la ramène à Mons. Mais bientôt, tandis qu'elle soutient seule la lutte contre les ducs de Brabant et de Bourgogne, Glocester, revenu en Angleterre pour y chercher des secours, oublie la courageuse princesse, et se marie. Vaincue en 1425, Jacqueline est enfermée à Gand; mais ses gardiens ne peuvent résister au pouvoir de ses charmes, elle s'enfuit. Les Hoekschen la soutiennent, et ce n'est qu'en 1428 que, vaincue, condamnée par le pape, abandonnée de ses amis, elle se résigne au concordat de Delft : Philippe est déclaré héritier des États de Hollande et Zeelande, et, en attendant la mort de Jacqueline, les gouvernera.

L'amour, qui avait été une des armes de Jacqueline, lui devint enfin fatal. Il y avait quatre ans qu'elle vivait dans la retraite, quand elle se laissa toucher par François de Borselen, simple gentilhomme de Hollande, et l'épousa. Philippe n'eut garde de manquer une occasion si belle : il éclata contre l'insolence de son vassal ; il le fit saisir, enfermer dans la forteresse de Ruppelmond, et le condamna à être décapité. La pauvre comtesse Jacqueline implora la clémence du duc; elle céda toutes ses provinces, elle se résigna à devenir une simple bourgeoise de ses Etats ; et, à ce prix, elle sauva son époux (1432).

Jacqueline vécut encore quelques années après sa chute. Elle créa une fabrique de poteries, qui sont célèbres, et que les antiquaires appellent : « cruches de dame Jacqueline ». Le peuple s'est intéressé à elle; un assez grand nombres de ballades racontent ses amours et ses malheurs ; le théâtre national les a pris pour sujet de ses drames, et il est peu de personnages dont la muse populaire ait mieux gardé le souvenir.

C'est ainsi que la maison de Bourgogne devint souveraine de la Hollande. Or, depuis la mort de Louis de Marle, en 1384, elle avait acquis le comté de Flandre; et, en 1480, à la mort de Philippe de Saint-Pol, frère et successeur de Jean IV, les Etats de Brabant avaient reconnu Philippe de Bourgogne pour leur duc. Ces trois grandes provinces en groupaient déjà d'autres autour d'elles. La Flandre avait apporté l'Artois ; la

Hollande, le Hainaut, patrimoine de la famille de Jacqueline, dont Philippe s'était emparé dès 1427. Namur avait été acheté à son comte en 1429. De toutes les provinces de Belgique, il ne manquait aux ducs de Bourgogne que l'évêché de Liége et le Luxembourg; de toutes les provinces néerlandaises, il ne leur manquait que l'évêché d'Utrecht et la Gueldre.

En 1456, Philippe fit élever à l'évêché d'Utrecht David, son fils naturel, qui lui céda les droits de l'évêché sur une partie de la Frise. Il avait, comme comte de Hollande, des droits sur le reste; mais, quand il essaya de les faire valoir, l'empereur Frédéric III intervint : il s'engagea à protéger les Frisons, comme sujets immédiats de la couronne impériale, et ils échappèrent ainsi au duc.

Pendant tout le règne de Charles le Téméraire, la Hollande et la Zeelande furent tranquilles. Philippe les avait bien gouvernées ; il avait fait pour elles la guerre aux villes hanséatiques de 1428 à 1442 ; il avait favorisé l'accroissement d'Amsterdam, petit port sans importance, qui devint pendant cette lutte une grande ville ; il avait mis fin avec autant de fermeté que de justice à la lutte des Hoekschen et des Kabeljaauwschen, et partagé entre eux les emplois et le pouvoir. Charles, maître dur, maintint aussi dans la tranquillité ces turbulentes provinces ; les troubles qui agitèrent tous ses Etats leur furent épargnés pendant son règne, au grand profit de leur commerce et de leur agriculture.

Charles le Téméraire, tué devant Nancy en 1477, ne laissa qu'une fille, Marie. La même année, la Hollande et la Zeelande se firent accorder par elle le « Grand Privilége », qui garantissait tous leurs droits, et même certains autres qu'elles n'avaient vraisemblablement jamais eus. Les seigneuries de Frise, Hollande et Zeelande étaient, par cet acte, dotées d'un gouvernement distinct de celui des provinces Belgiques; elles avaient un gouverneur, une Cour des comptes, un Conseil; leurs habitants ne devaient le service militaire que dans les limites de la Seigneurie; les actes seraient rédigés en hollandais; aucun office ne serait tenu par un étranger. Les Etats pouvaient s'assembler à leur volonté; la duchesse s'engageait à ne pas faire de guerre, à ne pas contracter mariage sans leur consentement. C'est de leur aveu qu'elle épousa, en 1478, Maximilien, fils de l'Empereur. L'archiduc reçut l'investiture des fiefs impériaux de Hollande, Zeelande, Frise, Gueldre et Zutphen, et, en 1481, il fut reconnu par les Etats de ces dernières provinces, qui vinrent ainsi se joindre au groupe des possessions de Marie.

Quand Marie mourut (1482), les Pays-Bas, de Bourguignons, devinrent Autrichiens, son fils, Philippe-le-Beau héritant naturellement d'elle.

Philippe-le-Beau mourut en Espagne, où il avait été chercher une couronne, en 1506, laissant pour héritier un fils de sept ans, Charles, duc de Luxembourg: c'est l'empereur Charles-Quint.

Tout le monde connaît le nom de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, l'une des femmes les plus remarquables qu'ait produites la maison d'Autriche, féconde en grandes princesses. Fiancée dans son enfance à Charles, Dauphin, fils de Louis XI, élevée à la cour de France, elle s'était vue renvoyée en 1493, lorsque la dame de Beaujeu fit épouser Anne de Bretagne à son frère. En 1497, une autre couronne s'était offerte à elle : elle épousa Jean de Castille, fils de la grande Isabelle et de Ferdinand-le-Catholique. Mais elle ne devait pas être reine : ce prince mourut au bout de quelques mois. Marguerite était non-seulement belle, mais instruite ; elle a laissé un discours de sa vie et de ses infortunes, et des chansons aimables et spirituelles ; elle s'était fait alors une épitaphe que tout le monde connaît aussi.

« Cy gist Margot, la pauvre damoiselle,
Qu'eust deux maris, et cy mourust pucelle ! »

En 1501, elle épousa le duc Philibert de Savoie, qu'elle aima tendrement, et qui mourut, lui aussi, tout jeune, en 1504. Deux fois veuve sans enfants, privée successivement de l'espérance de deux couronnes, et frappée douloureusement par la mort de son dernier époux, « le plus bel homme qui fust en le monde », elle semblait destinée à une vie d'obscurité et de deuil, lorsque son père la nomma, à vingt-huit ans, gouvernante des Pays-Bas et tutrice de son neveu Charles.

La correspondance de Marguerite nous a révélé le

caractère fier, décidé, mais souple en même temps, de cette princesse, son amour de l'ordre, de la justice, son dévouement sans bornes à son neveu. En 1506, elle refuse la main d'Henri VII, roi d'Angleterre ; en 1515, celle de Louis XII, roi de France. « Trois fois, disait-elle, on avait contracté d'elle, dont elle s'était fort mal trouvée. » De fait elle ne se fût pas trouvée mieux de l'un ou l'autre de ces deux mariages : Henri VII ne vécut plus que trois ans, et Louis XII que quelques mois ! Tout entière à son œuvre, Marguerite se proposait, tout en élevant le jeune Charles pour l'Empire, de défendre son héritage et de le faire prospérer.

La plus grande part de l'histoire de Marguerite d'Autriche appartient aux pays Belges. En Hollande, elle eut surtout à s'occuper d'une guerre contre le duc de Gueldre, Charles d'Egmont, que soutenait le roi de France. Cette guerre, déjà ancienne, dura en tout près de vingt ans. Il faut voir dans les lettres de Marguerite à Maximilien son habileté pour conduire les opérations militaires entremêlées de négociations. Il faut admirer aussi sa modération : elle ne veut profiter que d'avantages légitimes ; le Pape, « qui lui porte affection singulière et parle d'elle en termes plus honorables que d'aucune princesse de la chrétienté », lui offre d'excommunier le duc de Gueldre ; elle refuse, et parvient néanmoins à le désarmer, en 1513. Puis elle court contre Georges de Saxe, qui attaque la Hollande et fait valoir à main armée ses prétentions

tions sur la Frise ; elle le force à y renoncer (1515).

Charles ne fut pas reconnaissant envers sa tante. Majeur en 1515, empereur en 1519, il la laissa accuser par ses ennemis, et, s'il ne lui ôta pas le titre de Gouvernante, il lui retira du moins la direction réelle du gouvernement. Il plaça auprès d'elle un conseil d'Etat, où siégeaient les évêques d'Utrecht et de Liége, un conseil privé, pour la justice, et un conseil des finances. Sous le règne de ce prince tout Flamand, les Flamands eurent la principale influence : ils gouvernèrent dans les Pays-Bas, en Allemagne, en Espagne même, souvent au grand préjudice des divers pays, et rarement avec grand profit pour leur maître.

Le règne de Charles-Quint fut une belle époque pour les « Nederlanden ».L'immensité de son empire ouvrit à leur commerce des domaines jusque là inconnus ; le Nouveau Monde, l'Inde, et bientôt les parties les plus reculées de l'Asie virent les vaisseaux hollandais.

Charles, héritier dans les Pays-Bas des maisons de Bourgogne et d'Autriche, agrandit encore cet héritage. En 1557, l'évêque d'Utrecht, Henri de Bavière, incapable de contenir ses sujets, lui céda la seigneurie d'Utrecht, et sa part de la Frise, le pays d'Over-Ijssel. Charles de Gueldre avait perdu la seigneurie de Groningue, c'est-à-dire, lui aussi, sa part de la Frise ; à sa mort, en 1543, Charles-Quint conquit son duché.

Mais l'acte le plus important de Charles-Quint dans ses possessions Néerlandaises, fut l'organisation qu'il leur donna. Il fit décider à la diète d'Augsbourg, le 16

juin 1648, que l'ensemble des Pays-Bas formerait un des cercles de l'Empire Germanique, qui serait appelé « Cercle de Bourgogne ». Dix-sept provinces le composaient : quatre duchés, Brabant, Limbourg, Luxembourh, Gueldre ; sept comtés, Flandre, Hainaut, Artois, Hollande, Zeelande, Namur, Zutphen ; le marquisat d'Anvers ; et les cinq seigneuries de Malines, Frise, Utrecht, Groningue, Over-Ijssel. Ces provinces devaient être considérées comme des souverainetés libres, indépendantes de la juridiction de la Chambre Impériale, sauf le cas où elles violeraient la paix publique, ou refuseraient de payer l'impôt d'Empire ou l'impôt fédéral. En 1549, une Pragmatique Sanction ordonna que ces dix-sept provinces ne pourraient jamais être séparées.

Trente ans après cependant, elles étaient partagées en deux groupes, qui ne devaient jamais plus se réunir que pour se séparer violemment de nos jours.

IV

Dès l'avènement de Philippe II, il eût été facile de prévoir que l'accord durerait difficilement entre lui et ses sujets des dix-sept provinces. Ce prince, entêté et absolu, devait difficilement s'accommoder de l'esprit indépendant de la noblesse batave et de la bourgeoisie flamande. Champion avoué du catholicisme dans le

monde, il ne pouvait guère laisser la Réforme continuer ses progrès dans les Pays-Bas.

Dès le temps de Charles-Quint, et malgré les efforts de ce monarque, le mouvement de la réforme s'était propagé dans les Pays-Bas. Venu d'Allemagne, il avait été surtout accueilli dans les provinces septentrionales, plus germaniques ; les exécutions n'y avaient rien fait, et c'était Leyde qui avait fourni aux anabaptistes de Munster leur chef, le tailleur Jean Bocold. Le calvinisme ne tarda pas à pénétrer dans les « Nederlanden », et y obtint le plus grand succès ; il en vint bientôt à être, comme il l'est encore aujourd'hui, la religion de plus de la moitié des habitants de ces provinces.

Philippe II, venu dans les Pays-Bas pour faire la guerre au roi de France, vit avec une peine extrême ces progrès des sectes hérétiques. Il voulut prendre des précautions : il ranima le zèle des deux Inquisiteurs de la Foi créés par son père ; il multiplia les siéges épiscopaux, et créa trois archevêchés, dont l'un fut celui d'Utrecht. Enfin, se défiant du caractère conciliant de sa sœur naturelle, Marguerite de Parme, qu'il avait nommée gouvernante, il laissa auprès d'elle un conseil d'État, dont deux membres seulement devaient diriger les affaires, le baron de Berlaimont et le cardinal de Granvelle. Chaque province avait de plus un gouverneur particulier, et une armée considérable devait être entretenue dans les Pays-Bas (1559).

Le conseil d'État était composé de dix personnages, dont la plupart se trouvèrent appartenir aux pro-

vinces septentrionales. Parmi ceux-ci, les comtes d'Egmont et de Hornes, et le prince d'Orange occupaient le premier rang. Ancien compagnon de Charles-Quint, héros de Saint-Quentin, Jean de Montmorency-Nivelle avait hérité de tous les biens du comte de Hornes, second mari de sa mère, qui faisaient de lui sans conteste le plus riche seigneur des Pays-Bas. Lamoral, comte d'Egmont, était issu d'une vieille famille hollandaise, à laquelle des alliances récentes dans la maison Palatine et dans celle de Lorraine, avaient fait une situation hors de pair : il était beau-frère du duc de Lorraine et gendre de l'Électeur Frédéric. Le prince d'Orange, Guillaume de Nassau, était d'une maison d'origine allemande, à laquelle des mariages avaient acquis des possessions considérables dans le Luxembourg, dans le Brabant, dans la Hollande, et la principauté d'Orange près du comtat Venaissin. Fils d'une mère protestante, Guillaume, orphelin à onze ans, avait passé une partie de sa jeunesse à la cour de l'Empereur. Il n'avait pas encore cessé de vivre en catholique. On lui connaissait l'habitude de renfermer en lui-même ses sentiments et ses pensées, et cette faculté de silence qui lui fit donner le nom de Taciturne. Sévère, calme, froid, sans agrément, Guillaume était un homme d'une volonté inflexible et d'une énergie patiente et obstinée.

Aucun de ces hommes n'était nécessairement l'ennemi de Philippe II. Hornes fut plus tard victime de son

désir de ne pas rompre; Egmont paya de sa tête encore plus sa modération que son imprudence; Guillaume devait à Charles-Quint le riche mariage qui, avec la fille de Maximilien d'Egmont, lui avait donné le comté de Buren, la seigneurie d'Ijsselsteen, et de magnifiques domaines dans le pays d'Utrecht, dans le Betuwe et dans la Hollande méridionale. Tous s'étaient volontiers groupés autour du prédecesseur de Marguerite de Parme, Philibert-Emmanuel de Savoie. Mais, dans le conseil donné à Marguerite, ce ne furent pas eux qui gouvernèrent. Trois membres seulement de ce conseil avaient la confiance du roi d'Espagne, et formaient ce que l'on appelait la « Consulte », et aussi le « Conseil secret ». C'étaient le baron de Berlaimont, Flamand, Viglius d'Aytta, prêtre et jurisconsulte, et le cardinal de Granvelle.

Antoine Perrenot de Granvelle, vieux serviteur de Charles-Quint et fils du fameux chancelier du même prince, avait été choisi par Philippe II pour l'archevêché de Malines, et devint bientôt cardinal. Peu ami de Marguerite, qu'il jugeait portée aux concessions, mais investi de la confiance du roi et pénétrant dans sa pensée, Granvelle fut le serviteur impitoyable d'un maître qui voulait tout dompter.

Cependant il ne put faire accepter aux peuples des dix-sept Provinces ni les décrets du concile de Trente, ni la violation de tous leurs priviléges, ni l'occupation du pays par une armée étrangère; et, dès 1564, presque tout le monde était soulevé. Son rappel même ne suf-

fit pas à calmer le mécontentement et à apaiser la résistance : ni les décrets du concile, ni l'Inquisition ne pouvaient être acceptés. Philippe du reste ne se conduisait pas avec l'habileté d'un diplomate : il voulait agir en maître irrité et qui doit faire plier devant lui des rebelles. En vain les nobles lui députèrent le comte d'Egmont pour l'éclairer ; en vain Marguerite lui envoya le baron de Montigny pour lui faire part de ses inquiétudes : Philippe II ne voulut rien entendre, et il envoya l'ordre d'exécuter avec rigueur les édits portés contre l'hérésie (1565).

C'est à cette date de 1565 que commence contre la couronne d'Espagne la lutte qui amena la création de la « République des sept Provinces-Unies. » Elle se divise en deux périodes.

L'une commence au compromis de Breda et va jusqu'à la publication de la déclaration d'indépendance, en 1581.

L'autre commence en 1581 et se termine par la trève de 1609, qui, sans la reconnaître en droit, consacre du moins en fait l'indépendance des sept Provinces.

A la nouvelle des ordres de Philippe II, Philippe de Marnix, baron de Sainte-Aldegonde, et Henri de Brederode, descendant des anciens comtes de Hollande, tous deux protestants, excitent la noblesse du Brabant ; neuf des principaux gentilshommes se réunissent à Hoogstraeten, et rédigent un acte protestant contre les nouvelles mesures. Le comte Louis de Nassau, frère du Taciturne, d'autres seigneurs du nord se joignent

à eux ; la Duchesse, désarmée, vaincue dans son conseil même par le prince d'Orange et le comte d'Egmont, est obligée de suspendre l'Inquisition. En vain le baron de Berlaimont l'engage à n'avoir pas peur de quelques « gueux » ; les nobles soulevés y gagnent un mot de ralliement : « Vivent les gueux ! » qui retentit dans tout Bruxelles, et bientôt après partout.

Dès ce moment, la lutte est engagée. Plus de deux mille confédérés se rassemblent en armes à Saint-Trond ; la populace se soulève dans les villes ; la Frise, l'Over-Ijssel, la Gueldre, sont au pouvoir de bandes d'anabaptistes ; les calvinistes chassés de France envahissent les provinces wallonnes. Alors commence partout un déchaînement tumultueux : on brise les églises, on pille les monastères, on chasse les prêtres, et des prédicants huguenots accourent prendre leur place : plus de quatre cents églises, œuvres du grand art des siècles précédents et décorées des chefs-d'œuvre de celui qui voyait cette révolte, furent saccagées et gâtées, la cathédrale d'Anvers fut mise à sac. Sans une armée espagnole qui accourut en toute hâte, c'en était fait de la domination espagnole. Devant ces forces supérieures, et commençant à rencontrer de la résistance sur plus d'un point, la ligue des nobles traita, et fut dissoute : l'oubli du passé fut accordé, et les prédications autorisées. Mais un grand nombre des seigneurs protestants ne voulurent pas se fier à cette pacification apparente. Brederode, Guillaume et Louis de Nassau quittèrent la Hollande. Rien n'est plus

connu que la dernière entrevue de ces seigneurs avec Egmont et avec Hornes, qui croyaient devoir restér dans leur pays ; Egmont remontrait à Guillaume qu'il allait perdre ses grands biens : « Adieu, lui disait-il, prince sans terre ! » — « Adieu, comte sans tête ! » répondit le Taciturne, par un instinct prophétique.

Les fugitifs étaient des gens prudents. Ils savaient que Philippe II s'était écrié : « Je donnerai un exemple capable de faire tinter pendant plusieurs siècles les oreilles de la chrétienté ! » Ils savaient que le duc d'Albe arrivait avec quinze ou vingt mille hommes et des pouvoirs illimités : le nom du féroce guerrier mit en fuite plus de cent milles personnes, qui passèrent à l'étranger.

A peine arrivé, le duc d'Albe établit, pour juger les auteurs des rébellions passées et à venir, un tribunal dit le « Conseil des Troubles, » qui ne tarda pas à mériter le surnom de « *Bloedraed*, conseil de sang. » Marguerite de Parme, se jugeant inutile dans l'œuvre de violence qui commençait, quitta ses pouvoirs et se retira en Italie. La terreur commença à régner dans les Pays-Bas, mais avec elle un mécontentement qui donna des forces à la *Gueuserie*. « Les Gueux » devinrent plus nombreux : il y eut les « Gueux des bois, » dans les forêts de la Belgique, et les « Gueux de la mer, » sur les côtes de la Hollande. Guillaume d'Orange, de l'Allemagne, leur envoyait des secours ; il leur envoya même son frère, mais le comte Louis fut battu en 1567, et lui-même à son tour en 1568.

En même temps, le « Tribunal de sang » poursuivait sa terrible besogne : le 1er juin 1568, dix-huit gentilshommes étaient décapités à Bruxelles ; le 5, ce fut le tour des comtes d'Egmont et de Hornes, qui payèrent de leur vie la noble erreur d'une résistance légale. L'échafaud fut en permanence dans les villes : en peu de temps, dix-huit mille personnes y montèrent ; trente mille furent dépouillées de leurs biens. Les révoltes furent comprimées, et des canons des vaincus le terrible duc fit faire sa statue, qu'on dressa sur la place d'armes d'Anvers avec l'inscription : « *Ex ære capto* ». Bientôt un impôt sur les meubles, immeubles et marchandises, établi en 1570 sous le nom d' « alcavala », porta l'exaspération au comble.

C'est en 1572 qu'au milieu de ses préparatifs pour punir Bruxelles révoltée, l'impitoyable général apprit que, sous la conduite du Taciturne, les gueux de la mer avaient enlevé la place maritime de Brielle, en Zeelande. A partir de ce moment, la rébellion eut une place à elle, un point d'appui dans une des provinces les plus attachées à la Réforme et les plus difficiles à envahir. Guillaume, proclamé stathouder, amiral et capitaine général de Hollande, Zeelande, Frise et Utrecht, par les États de Dordrecht, est vraiment maître dans le Nord.

Comment le duc d'Albe fut rappelé par le roi d'Espagne, qui craignait son ambition (1573), comment don Luis de Requesens put à peine défendre les provinces

du sud et mourut au siége de Zierikzee (1576), comment les troupes espagnoles, non payées, saccagèrent la riche ville d'Anvers, comment les provinces wallones, exaspérées, s'unirent aux provinces du Nord par la pacification de Gand, comment enfin D. Juan d'Autriche, le vainqueur de Lépante, mourut en 1578, après sa victoire de Gembloux : tout cela appartient plus encore à l'histoire de la Belgique qu'à celle des provinces néerlandaises.

En 1579, Alexandre Farnese, homme d'État plus intelligent et général plus habile, vint prendre le gouvernement des Pays-Bas. Il trouva l'union déjà rompue entre les Bataves protestants et les Wallons catholiques ; mais aussi les premiers se mirent aussitôt à resserrer leur union et à organiser plus sévèrement leurs forces. Le 23 janvier 1579 était signé un acte de confédération entre les provinces de Hollande, Zeelande, Utrecht, Gueldre et Groningue, auquel celles de Frise et d'Over-Ijssel accédèrent le 11 juin.

D'après cet acte, chacune des sept provinces devait former un État se gouvernant et s'administrant lui-même. Des délégués des Etats provinciaux formeraient les Etats-Généraux, qui statueraient sur les choses d'intérêt commun : à l'unanimité des voix pour la paix, la guerre, les impôts ; à la majorité pour tout le reste. Le stathouder, — auquel l'usage conserva dans la suite le pouvoir d'amiral et de capitaine, donné à Guillaume le Taciturne, — devait être investi de tout le pouvoir exécutif.

Cette union d'Utrecht constituait réellement en république fédérative les sept provinces désormais unies. Cependant elles n'avaient pas encore renoncé à la suzeraineté du roi d'Espagne. Elles ne le firent que deux ans plus tard, quand Philippe II eut mis à prix la tête de leur stathouder.

Le décret, publié en 1580, qualifiait Guillaume d'Orange d'« hérétique, apostat, peste de la chrétienté, ennemi de tout le genre humain, vrai Caïn et vrai Judas. » Le roi promettait, « sur sa parole royale, 25,000 écus d'or, le pardon de tout crime antérieurement commis, et des lettres de noblesse à tout sujet ou étranger assez généreux de cœur et affectionné au service du roi et au bien public pour ôter la vie à ce méchant traître. »

Déjà, depuis 1579, les Hollandais avaient cessé de mettre le nom du roi en tête de leurs actes. Ils firent alors une déclaration solennelle et formelle d'indépendance (1581), au Congrès de la Haye.

Ce grand acte marque le commencement de la seconde partie de la guerre. Elle cesse d'être la lutte des sujets révoltés des Pays-Bas contre le souverain qui les opprime; elle est l'effort d'une nation constituée pour assurer son indépendance. A partir de ce moment, l'histoire des sept Provinces-Unies est distincte de celle des provinces du Sud. Celles-ci, qui ont d'abord choisi pour leur prince l'archiduc Mathias, frère de l'empereur, puis le duc d'Anjou, frère d'Henri III, roi de France, seront reconquises à Phi-

lippe II par les armes et la diplomatie d'Alexandre Farnese. Seules les Sept Provinces continueront à lutter, et, grâce à plusieurs circonstances heureuses, leur indépendance, à aucun moment de la guerre, ne courra plus de sérieux danger.

Guillaume d'Orange l'avait bien compris, et dès lors il ne s'occupait guère que de son ambition personnelle : il voulait faire sa maison souveraine des Pays-Bas. Il est difficile de poursuivre un but personnel avec plus de persistance et d'habileté que ne le fit le prince d'Orange ; personne ne s'effrayait de lui ; il était regardé comme un protecteur et un père par ceux dont il s'efforçait de devenir un jour le maître.

Guillaume était sur le point d'être proclamé comte de Hollande et de Zeelande, lorsqu'un jour qu'il sortait de table, étant à Delft, un homme, qui s'était introduit dans son intimité et en avait reçu des bienfaits, tira sur lui à bout portant un pistolet chargé de trois balles. « Le Taciturne, mortellement blessé, chancela et tomba, en s'écriant d'une voix défaillante: « Mon Dieu ! mon Dieu ! aie pitié de moi et de ton peuple ! » Au bruit de la détonation, la princesse d'Orange, la comtesse de Stahrenberg, belle-sœur du Taciturne, et l'écuyer du prince. accoururent et le trouvèrent presque expirant. L'écuyer le souleva, l'assit sur une des marches de l'escalier. Puis on le transporta dans une pièce voisine, où il rendit le dernier soupir peu de moments après. L'assassin voulut se sauver par la fuite ; mais il avait laissé tomber son chapeau

et le second pistolet dont il était muni. Ces objets indiquèrent de quel côté il s'était dirigé, et l'on se mit sur sa trace : il fut pris au moment où il se disposait à sauter à bas du rempart de la ville...

— Traître d'enfer! lui crièrent un hallebardier et un laquais du prince qui s'étaient emparés de lui.

— Je ne suis pas un traître, répondit-il avec sang-froid : je ne suis qu'un fidèle serviteur de mon maître.

— De quel maître ?

— De mon seigneur le roi d'Espagne. »

Cet homme s'appelait Balthazar Gérard ; il venait de tenter et d'accomplir le cinquième ou le sixième attentat contre la vie du Taciturne depuis l'édit de Philippe II. C'était le 10 juillet 1584.

La mort du prince d'Orange, dont le fils aîné était captif à Madrid, aurait compromis sérieusement les intérêts des Provinces-Unies, si Philippe II avait porté contre elles toutes les forces de la monarchie espagnole.

Mais le duc de Parme, fort habilement, préféra employer ses plus grands efforts à reconquérir les provinces wallonnes, qu'il avait achevé de détacher de celles du Nord. Le roi lui-même, après que l'Angleterre eut envoyé en Hollande le comte de Leicester avec six mille hommes, consacra toutes ses ressources à la gigantesque Armada, qui devait en finir d'un coup avec la puissance d'Elisabeth, et dont la perte ruina l'Espagne (1588). Bientôt, l'intervention

espagnole dans les guerres de religion en France détourna Alexandre Farnese de sa lutte contre les Hollandais; en 1590, en 1592, il fallut qu'il passât en France, et la seconde fois, il y mourut.

Ses successeurs ne furent pas capables de venir à bout de Maurice de Nassau, second fils du Taciturne, que les États avaient proclamé. Aussi ambitieux, aussi habile, et plus grand homme de guerre que son père, Maurice ôta enfin à Philippe II l'espoir de soumettre les provinces du Nord. L'avènement d'Henri IV en France, ses succès dans la guerre contre l'Espagne menaçaient de leur donner un très-puissant auxiliaire. En 1598, le roi les donna en dot à sa fille, Isabelle-Claire Eugénie, qu'il avait voulu faire reine de France, et qui épousait l'archiduc Albert.

Mais ni les archiducs, ni Philippe III, qui, d'ailleurs, poussa mollement la guerre, ne purent réduire les Hollandais. De grands généraux, Spinola, Bucquoy, remportèrent en vain des victoires : l'avantage définitif resta à Maurice de Nassau. En 1607, quand on parla de paix, ce fut lui qui voulut la guerre, d'abord parce qu'il y triomphait, ensuite parce qu'elle établissait son pouvoir.

Enfin Barneveld, avocat des États, et le président Jeannin, envoyé du roi de France, firent conclure une trêve de douze années, qui mit fin à la lutte, et admit, sans la proclamer l'indépendance des Sept Provinces (1609). Organisées comme elles l'étaient, leur donner douze années pour se reconnaître, c'était

faire d'elles une puissance : ce temps n'était pas écoulé qu'elles avaient déjà un Empire.

V

A la fin du XVIe siécle, deux puissances européennes avaient seules une sérieuse marine, l'Espagne et l'Angleterre ; deux puissances européennes avaient seules un grand empire colonial, l'Espagne et le Portugal. Mais le Portugal, en 1581, fut absorbé par l'Espagne, et la marine Espagnole, en 1588, fut détruite par l'Angleterre.Celle-ci, dont la marine se faisait, n'avait point encore de colonies; l'Espagne en avait d'immenses, mais déchues, et n'avait ni le moyen, ni le désir de protéger efficacement celles du Portugal. Une grande partie de l'importance commerciale des possessions de la maison d'Autriche venait des Pays-Bas, et, dans ceux-ci, le commerce maritime appartenait en grande partie aux provinces du Nord : en 1585, la ruine d'Anvers le leur abandonna sans conteste.

Il se trouva donc un moment où le commerce maritime du monde fut sans maîtres, où les puissances coloniales n'eurent pas de forces navales, et où les marines nouvelles, encore trop peu puissantes, appartenaient à des nations qui n'avaient point de colonies. Il y avait évidemment une place à prendre dans le monde, et cette place devait appartenir à qui serait prêt pour l'occuper. Or la Hollande était prête,car elle

avait une très-grande marine, et un commerce ancien et étendu. Dès l'époque où les Hollandais étaient sujets de la maison de Bourgogne, ils avaient possédé un nombre immense de bateaux pêcheurs ; des centaines de mille personnes vivaient de la pêche et du commerce du hareng. Au XVIe siècle, la France, l'Angleterre et l'Espagne ne voyaient qu'eux dans leurs ports : ils faisaient déjà tout le commerce de cabotage depuis la Baltique jusqu'au Maroc. Deux fois par an, Amsterdam recevait des flottes de 300 bâtiments venus de la Livonie et de Danzig.

Parmi les produits que les Hollandais transportaient dans toute l'Europe figuraient en première ligne les épices, les tissus, les curiosités de l'extrême Orient. Tous ces produits venaient des colonies portugaises, et c'était à Lisbonne que leurs négociants les envoyaient chercher. Mais, en 1594, Philippe II, les traitant en rebelles, défendit aux Portugais de faire le commerce avec eux. Ce fut l'origine de leur empire colonial.

Les Hollandais, exclus du Portugal, résolurent d'aller chercher directement aux Grandes Indes les produits que jusque-là ils avaient trouvés à Lisbonne. Dès 1595 se forma à Amsterdam la « Compagnie des pays lointains » ; dès 1596, Cornelis de Houtman partait avec une escadre, visitait Java, les îles de la Sonde, et nouait partout des relations.

Bientôt on se jeta avec ardeur dans ces entreprises lointaines. L'empire Portugais était mal défendu ;

les Portugais s'étaient rendus odieux par leur cruauté aux nations indigènes; toutes furent heureuses de recevoir des commerçants sérieux, habiles à se conduire sans blesser leurs coutumes ; et la marine militaire des Provinces-Unies se trouva bientôt en état d'apparaître en maîtresse. Les entreprises commerciales vinrent à se multiplier tellement qu'elles se nuisirent les unes aux autres; Barneveld, en 1602, décida les États-Généraux à les réunir toutes en une seule, la « Compagnie des Grandes-Indes ». On donna à cette compagnie « le monopole du commerce Hollandais au-delà du cap de Bonne-Espérance, le droit de battre monnaie, de faire la paix et la guerre avec les princes d'Orient, de bâtir des forteresses, de choisir des gouverneurs, d'entretenir des garnisons, de rendre la justice. Le capital de la compagnie était de 6 millions et demi de florins. L'administration suprême des affaires fut confiée, en Hollande, à un conseil de 17 Directeurs, choisis eux-mêmes dans le Grand Conseil, composé de 60 membres. Il y avait aux Indes un Gouverneur-Général, assisté d'un conseil supérieur, dans le sein duquel on choisissait toujours le Gouverneur-Général et les gouverneurs particuliers. »

Cette compagnie grandit très-vite, et ne tarda pas à se substituer presque partout aux Portugais. De 1603 à 1607, elle leur enleva les Moluques. En 1618, fut prise Jakatra, sur la côte N. de Java, et en 1619, Jan Pieterszen Coen fonda, pour la remplacer, la ville nouvelle de Batavia. La puissance de la compa-

gnie hollandaise ne tarda pas à s'étendre sur les deux groupes d'îles et de populations au centre desquelles Java est si bien placée : d'une part l'archipel Malais, et de l'autre l'Océanie. Sumatra, les îles de la Sonde, Borneo, Celebes, Timor, l'Australie, la Tasmanie furent visitées ou colonisées. Ce n'est qu'à partir de 1749, date du contrat avec le principal souverain de Java, que la compagnie devient réellement grande puissance territoriale ; mais, dès le milieu du XVIIe siècle, elle domine réellement sur tout l'archipel, elle y est postée en maîtresse, elle en tient tout le commerce, et elle défend énergiquement son monopole.

Tout concourait à faire de ces possessions lointaines un riche et fécond empire colonial : la ruine des colonies des autres peuples, la beauté et la fertilité incomparable de ces îles, et aussi leur situation tout à fait privilégiée. Elles sont en effet placées entre l'Inde, l'Indo-Chine, l'Océanie, et le monde Chinois et Japonais, et leur possession, au XVIIe siècle, ouvrit au commerce hollandais une foule de voies nouvelles. Les Hollandais rayonnèrent tout autour de leur établissement principal : dès 1609, ils sont admis au Japon, et jusque dans des temps tout modernes, ils y seront les seuls Européens ; en 1624, ils s'établissent dans Formose ; l'Empire Portugais, après que le Portugal s'est séparé de l'Espagne, tombe pièce à pièce entre leurs mains : en 1641, Malakka ; en 1650, Le Cap ; en 1656, Colombo, dans l'île de Ceylan, et Negapatnam sur la côte de Coromandel ; en 1662 et 1663, Kranga-

nore, Kananore et Cochin, sur la côte de Malabar.

Un mouvement presque aussi vigoureux les entraînait d'autre part vers le Nouveau-Monde. En 1621 s'était formée la Compagnie des Indes-Occidentales. Cette Compagnie eut, un moment, de très-grandes possessions, et surtout tenta de coloniser beaucoup de parties de l'Amérique ; mais elle obtint, après toutes ses luttes, plus de résultats financiers que de résultats coloniaux. Si, dans l'Amérique du Nord, les Hollandais absorbèrent la Nouvelle-Suède, leurs nouveaux Pays-Bas, leur Nouvelle-Belgique tombèrent aux mains des Anglais (1664-1674); au Brésil, ils essayèrent trois fois de s'établir, en 1624, en 1630, en 1637, mais ce fut en vain. En revanche, en treize années, la Compagnie équipa huit cents corsaires, et prit cinq cent quarante-cinq vaisseaux espagnols ou portugais, dont la vente produisit 180 millions de livres : l'intérêt de ses actions se maintint entre 20 et 50 pour cent. De nos jours, le royaume des Pays-Bas a hérité de la république des Provinces-Unies une partie de la Guyane, et plusieurs des îles sous le Vent.

L'empire colonial des Provinces-Unies n'a pas duré aussi étendu et aussi florissant qu'il l'avait été au XVIIe siècle. C'est en grande partie aux dépens de ses territoires ou de son commerce que se sont fondés celui que la France a possédé jusqu'au milieu du XVIIIe, et celui que l'Angleterre a si fort augmenté depuis lors. Au XVIIIe sièele, la Hollande a été dépouillée à plusieurs reprises; au commencement du

nôtre, elle a un moment presque tout perdu. Mais, à l'époque des de Witt, rien n'était comparable dans le monde, ni à sa richesse intérieure, ni à ses possessions lointaines : Batavia était digne que l'on songeât à y transporter la République, quand on crut que Louis XIV allait la faire disparaître de l'Europe.

L'établissement de cet empire colonial et le commerce lointain qui en fut la suite ne nuisirent pas au cabotage, qui resta toujours cher aux Hollandais. En 1661, alors que le commerce français ne possédait pas plus de six cents navires, Colbert voyait avec colère le commerce hollandais en avoir seize mille.

Les richesses accumulées dans les Sept-Provinces par cet immense et varié commerce, les rapports établis avec des nations très-civilisées, mais longtemps inconnues à l'Europe, contribuèrent à donner à la société hollandaise, au peuple, et même au pays, un caractère qu'aucune nation européenne n'aurait pu avoir auparavant. Déjà l'architecture et l'art avaient subi l'influence profonde de l'Espagne ; ce fut au tour de la Chine de faire sentir la sienne; les villages commencèrent à se peupler de maisons à toiture chinoise et à portes ornées d'oiseaux peints ; les jardins eurent des arbres bariolés de blanc et de rouge, des grottes de coquilles surmontées d'un vase japonais, des pagodes aux mille clochettes enfermant un magot précieux ; les appartements des riches négociants furent tendus d'étoffes hindoues, et eux-mêmes se vêtirent de cachemires, de soieries ou de fines cotonnades. Le goût

s'élargit, le luxe grandit, l'art prit son essor, et, secondé par la richesse, acquit un développement merveilleux.

Il n'y avait pas eu jusque-là d'école artistique qui fût à proprement parler hollandaise. Les provinces du Nord avaient produit de très-grands artistes, mais qui ne leur avaient pas appartenu en propre : c'est chez elles, à Maaseyck, qu'étaient nés les frères Van Eyck ; mais il s'étaient transportés à Bruges. Après eux, Bruges, où s'était fixée leur école, resta le centre commun pour tous les Pays-Bas pendant le XVe siècle. Au XVIe siècle, l'art flamand et hollandais se mit à la suite de la renaissance Italienne, d'abord à l'école de Raphaël ou de Léonard, et, une génération après, à celle de Michel-Ange ; puis, presque en même temps, on tenta d'imiter la couleur vénitienne, et enfin on s'attacha au Corrège. Pendant tout le XVIe siècle, l'art des Pays-Bas manque absolument d'originalité ; c'est en Italie que vont étudier tous ses maîtres, c'est d'Italie qu'ils rapportent leurs sentiments et leurs idées. Ils ne peuvent pas, bien entendu, se faire Italiens comme ils le veulent, et ils ne savent pas encore être Flamands ou Hollandais. Ce n'est qu'à la fin du siècle que Rubens crée l'école flamande, qui jette un si vif éclat de son vivant.

A l'époque où naissait Rubens, les provinces du Nord se séparaient de celles du Sud ; à l'époque de sa gloire, elles imposaient leur indépendance à l'Espagne ; vers le temps de sa mort, elles atteignaient leur maximum

de grandeur et de richesse. On sait que l'école de Rubens, malgré le nombre immense de ses disciples, tomba très-rapidement après lui ; M. Van Hasselt remarque avec justesse que « c'est au moment même où l'art Belge se précipitait ainsi, que l'art arrivait en Hollande à son apogée. La peinture historique y avait jeté un certain éclat dans le cours du XVIe siècle, grâce à Jean Schoreel, à Lucas de Leyde, et à Martin Heemskerk. Elle était tombée depuis que, le protestantisme ayant envahi les provinces hollandaises, les toiles religieuses avaient été bannies des Églises. L'art était entré dans une autre route : il n'exploitait plus que le paysage national, car l'amour du sol de la patrie était doublé depuis qu'on s'était affranchi de l'Espagne ; que la marine, car elle était devenue la force et l'appui du nouvel Etat ; que le genre, car dans les calmes scènes d'intérieur on aimait à se reposer des fatigues de la lutte formidable dont on venait de sortir. Alors surgissent Hobbema, Jacques Ruysdaël, Wynants, Van Everdingen, Berghem, Pynacker, ces magnifiques paysagistes ; alors naissent Gérard Dow, Terburg, Pierre de Hoogh, Jean Steen, Mieris et Metzu, si incomparables dans les scènes d'intérieur et de genre ; alors arrivent Paul Potter, le premier peintre de bestiaux, Karel Dujardin, et Wouvermans, qui excellent dans les chevaux, Van de Cappellen, Backhuysen et Guillaume Van de Velde, qui n'ont point d'égaux dans la marine. Au-dessus de ces noms dominent, de toute leur hauteur, Van der Helst, si étonnant dans ses

portraits, et Rembrandt, le sublime coloriste, le peintre de l'ombre comme Rubens avait été le peintre de la couleur. »

On a remarqué avec raison la simultanéité, la contemporanéité parfaite de tous ces grands hommes; jamais le mot de « génération » n'a pu mieux s'appliquer à une floraison de génies. Van Cuyp naît en 1605; Terburg, Brouwer et Rembrandt en 1608; Van Ostade en 1610; Gérard Dow en 1613, Metzu en 1615; Wouverman en 1620. A peine quelques-uns sont-ils attardés de quelques années; Paul Potter est de 1625, et Jacques Ruysdaël de 1630. Vingt-cinq ou trente ans après la trêve de 1609, Rembrandt peignait sa leçon d'anatomie (1632); il n'a fallu que ce temps à l'école Hollandaise pour atteindre son complet développement. Plus ou moins groupée à un moment autour de Rembrandt, elle ne l'imita cependant pas assez pour qu'il ne reste pas un être à part au milieu de tous ces artistes. Ce moment du reste fut tout fugitif: Rembrandt vivait en lui-même, et chacun d'eux travailla de son côté, sans que le lien commun entre tous ces artistes soit autre chose qu'un besoin commun d'exprimer nettement des sensations simples, de peindre avec sincérité une vie dont on est heureux, de faire, comme l'a dit un maître, « le portrait du peuple hollandais. »

Ce merveilleux XVIIe siècle, qui est aussi pour la Hollande le siècle de l'architecture, de la gravure, de l'imprimerie, qui a vu les Elzévir se transporter de Lou-

vain à Amsterdam, est encore pour elle un grand siècle littéraire, une époque de succès dans tous les domaines de l'esprit humain.

Les Universités fondées à Leyde en 1575, à Franeker en 1585, à Groningue en 1614, à Utrecht en 1636, à Harderwijk en 1647 brillèrent d'un très-vif éclat. La Hollande, qui avait donné Erasme au VI[e] siècle, s'enorgueillit au XVII[e] d'hommes comme Grotius et Heinsius. L'enseignement y fut à cette époque supérieur à ce qu'il était dans presque tous les pays de l'Europe ; à côté de l'érudition profonde, originale, laborieuse, se créa une érudition pratique, à l'usage des étudiants, qui donna naissance à ces nombreuses éditions « Variorum » des auteurs de l'antiquité. Les Hollandais ont excellé dans ces compilations souvent intelligentes ; c'est une espèce de transit, de cabotage scientifique, dans lequel ils ont été peu surpassés.

Quant à la langue néerlandaise, elle avait produit dès le XVI[e] siècle des œuvres qui devaient à la fois la fixer et la faire vivre. La société « In Liefde bloeijende », fondée à Amsterdam en 1517, fit beaucoup pour lui donner une poésie : Philippe de Marnix, outre des chants qui devinrent populaires, lui donna la première œuvre en prose qui ait mérité un grand renom. Au XVII[e] siècle, les écrivains vraiment grands ne sont pas rares. Joost Van der Vondel (1587-1679) tient la première place : poète, prosateur, dramaturge, il a donné à son pays presque tous les genres cultivés en Europe, depuis le sonnet jusqu'à la tragédie, depuis des traductions d'au-

teurs classiques jusqu'à des satires religieuses. Son rival, Jan Vos (1662), plus populaire, et son successeur Jan Antonides van Goes (1647-1684) sont demeurés justement célèbres. L'école poétique de Dordrecht, les grands historiens Hooft (*Histoire de Henri* IV, 1625; *de la Maison de Médicis*, 1649; *de Belgique* 1654), Brandt (1626-1685) et ses fils, et bien d'autres montrent l'activité intellectuelle des Hollandais. Bientôt Justus van Effen (1684-1735) leur donna des journaux hebdomadaires, le *Misanthrope* et le *Spectator*; pendant tout le règne de Louis XIV, le « gazetier de Hollande » fut un des cauchemars du grand roi.

L'élan littéraire fut en partie comprimé en Hollande, vers la fin du XVIIe siècle, par le rigorisme protestant, mais la poésie n'en souffrit pas outre mesure. Vers la même époque, l'imitation du goût français vint ajouter à la littérature nationale un élément d'ordre et de tenue, qui contribua certainement à la maintenir florissante, malgré toutes les agitations intérieures que la République avait subies dans la première partie du siècle, malgré toutes les luttes extérieures qu'elle eut à soutenir pendant la seconde.

VI

La République des Provinces-Unies a rarement joui de la paix intérieure pendant la première partie du XVIIe siècle, si glorieuse pour elle au-dehors.

A peine la guerre avec l'Espagne était-elle terminée, que les querelles religieuses se réveillèrent. Les catholiques, dans les « Nederlanden », ont toujours formé, dans la population, un groupe à peine inférieur en nombre à la masse protestante; et cependant ce ne sont pas eux qui ont causé la discorde; c'est l'Eglise réformée elle-même qui se déchira de ses propres mains.

Jacques Harmensen (Arminius), théologien de Leyde, avait enseigné que Dieu pardonne au repentir; Gomar, autre théologien de Leyde et calviniste fort étroit, l'accusa de Pélagianisme. L'église calviniste n'a jamais été tolérante, et moins que jamais elle devait l'être sur un point de doctrine aussi grave que la « prédestination ». Les Gomaristes réclamèrent contre les Arminiens une persécution générale; et, Maurice s'étant déclaré pour eux, ils l'obtinrent : en 1618, le synode de Dordrecht les condamna, et les mit en dehors de l'Eglise synodale.

Il est difficile de dire si Maurice prenait à la lutte religieuse un intérêt bien profond, mais il y voyait le moyen de perdre ses adversaires, et principalement Barneveld.

Jean Van Olden-Barneveld, devenu grand pensionnaire de Hollande, est un des hommes qui font le plus d'honneur à l'histoire de ce pays. Jurisconsulte très-instruit, magistrat très-honnête et diplomate très-habile, il avait rendu des services presque égaux à ceux du Stathouder. Lorsque, pour avoir son secours,

les Etats offrirent à Elisabeth la souveraineté des Pays-Bas, et que la reine y envoya une armée sous les ordres de Leicester, moins pour les défendre contre l'Espagne que pour y préparer sa domination, ce fut à la sagesse de Barneveld que les Provinces-Unies durent d'échapper à ce danger. Ce fut lui qui alla en 1598 en ambassade auprès d'Henri IV, lui encore qui signa la trève de 1609; lui enfin qui négocia auprès de Jacques Ier le rachat de Brielle, Flessingue et Ramekens, que détenait toujours l'Angleterre.

Maurice haïssait Barneveld, comme la famille d'Orange, par la fatalité même de sa situation, fut toujours obligée de haïr les grands citoyens qui s'élevaient à côté d'elle. Maurice ne lui pardonnait pas d'avoir terminé la guerre pendant laquelle il était maître de la République; Barneveld, qui pénétrait l'ambition du fils du Taciturne, prenait toutes les mesures possibles pour la déjouer. Les Grands-Pensionnaires à l'origine n'étaient que les syndics des Métiers, chargés de traiter les affaires communes; mais, dans les mains de Barneveld, cette charge était devenue très-importante, et donnait à son titulaire une grande influence aux États et une espèce de surveillance sur les actes du stathouder; autour du Grand-Pensionnaire se groupaient les pensionnaires des cités hollandaises, tels que Grotius, de Rotterdam, Hoogeerbeets, de Leyde : tous prêts à défendre la constitution de la République contre la puissance démocratique et militaire du stathouder. Presque tous étaient Arminiens.

Maurice agit contre eux avec sa vigueur et sa cruauté ordinaires. Sous prétexte d'exécuter la décision du synode de Dordrecht, il fit destituer de leurs emplois et jeter en prison tous les Arminiens. Barneveld lui-même, malgré les remontrances des Etats, fut arrêté, accusé de conspirer contre la République, condamné après un jugement dérisoire, et, malgré ses soixante-dix ans, subit la peine capitale (1619).

L'affaire était si bien politique que la persécution contre les Arminiens ne tarda pas à tomber d'elle-même. A partir de 1630, tolérance complète leur fut accordée, et ils restèrent à l'état de petite église : ils ne sont pas plus de 5,000 dans la Hollaude ; ils ne sont nombreux qu'aux États-Unis.

La fin de la trève de 1609 amena la reprise des hostilités avec l'Espagne, dont les armées aux Pays-Bas étaient commandées par le grand Spinola. Mais, avec des chefs comme Maurice et son frère et successeur Frédéric Henri, avec l'alliance de la France, resserrée par un traité en 1624, puis par une alliance en 1635 pour le partage des Pays-Bas Espagnols, les Provinces-Unies soutinrent avantageusement la lutte. Les Pays-Bas Espagnols ne furent ni conquis ni partagés ; mais, en 1648, quand la paix de Westphalie vint mettre fin à la guerre de Trente-ans, Philippe IV reconnut formellement l'indépendance des Sept Provinces, ferma l'Escaut, ruinant ainsi Anvers au profit de leurs villes maritimes, et leur reconnut l'empire colonial qu'on les a vues plus haut conquérir.

Comme après la trêve de 1609, les troubles intérieurs recommencèrent après la paix de Westphalie. Seulement ce fut, cette fois, le parti aristocratique, républicain, qui l'emporta.

A la mort du stathouder Guillaume (1650), son héritier n'était pas né encore, et sa veuve ne pouvait rien. Les États reprirent pour eux le pouvoir exercé par le stathouder ; et Jean de Witt, pensionnaire de Dordrecht, devint, en 1651, grand pensionnaire de Hollande.

Jean de Witt dirigea les affaires de 1651 à 1672 au milieu de difficultés extérieures très-grandes et de dangers intérieurs redoutables. Mais les Provinces-Unies étaient riches, puissantes, fières de leur développement commercial ; il y avait en elles d'immenses ressources ; et si le Grand-Pensionnaire succomba, elles sortirent au contraire saines et sauves de toutes ces tempêtes. La grande guerre maritime qu'elles soutinrent contre l'Angleterre à la suite de l'acte de navigation de 1651 ; celle qu'elles firent encore de 1655 à 1667 ont mis au premier rang des marins illustres les noms de Martin Van Tromp et de Michel Adriaanszoon de Ruyter. Quand Louis XIV, en 1668, faillit conquérir les Pays-Bas Espagnols et devenir pour elles un dangereux voisin, elles purent l'arrêter en s'alliant à la Suède et à l'Angleterre, et l'obliger à faire la paix. Leur pavillon flottait partout où pouvaient aller les navires d'Europe, et dans des lieux où elles seules avaient le droit d'envoyer les

leurs. Leurs caboteurs faisaient de port à port le commerce de l'Europe entière ; leur marine marchande devint cinq fois plus nombreuse que celle de l'Angleterre.

C'est à l'intérieur que De Witt eut à lutter contre les plus grands obstacles. Le parti aristocratique, républicain, fédéral, dont il était le chef, ne dominait complètement que dans la Zeelande et dans la Hollande. Presque partout ailleurs la majorité appartenait aux partisans de la maison d'Orange, et partout la populace était l'ennemie de De Witt.

La maison d'Orange avait alors pour chef l'enfant posthume du dernier stathouder, le jeune Guillaume-Henri. D'un caractère froid et patient, mais en même temps dévoré de l'ambition la plus grande, ce jeune prince attendait que ses partisans lui ouvrissent le chemin du pouvoir suprême. De Witt avait été obligé, pour leur donner satisfaction, de le faire adopter comme « enfant de l'État ». Ils avaient demandé pour lui le titre de capitaine-général dans la guerre contre l'Angleterre ; ils avaient obtenu qu'il entrât au Conseil d'État de Hollande. Bientôt, les diverses provinces lui conférèrent le même privilége ; puis les États de Zeelande, le 18 sept. 1668, lui conférèrent, comme à ses ancêtres, le titre de « premier noble », quoique Jean de Witt l'eût fait abolir. Le Grand-Pensionnaire voyait se former, sans pouvoir en arrêter les progrès, un parti de plus en plus redoutable.

Il essaya de résister. Pour défendre au moins la

province prépondérante de Hollande contre l'envahissement de la démocratie, il s'appliqua à y faire passer, comme loi, un acte nommé l'*Edit Perpétuel*. D'après cet acte : « 1° à l'avenir, en Hollande, la noblesse seule aurait le droit de nommer les membres nouveaux de son ordre, et aux villes seules appartiendrait le droit de nommer leurs magistrats, sans que ni l'une ni les autres eussent celui de s'en départir ; 2° les charges et fonctions dont la collation appartenait aux États de Hollande ne pourraient être conférées que par eux, à l'exception des offices militaires ; 3° jamais on ne consentirait à laisser réunir sur la même tête la dignité de stathouder général et celle de capitaine général, et même l'on s'appliquerait à faire supprimer la première ; et l'on s'efforcerait de faire adopter la même résolution dans toutes les provinces ; 4° la noblesse, les magistrats des villes et les états jureraient le maintien de ces clauses ; 5° à l'avenir, les capitaines et amiraux généraux s'engageraient par serment à ne rien faire de contraire au présent édit perpétuel. »

La force du parti d'Orange se manifesta tout de suite par l'opposition victorieuse que cet édit rencontra partout. Il fallut négocier, puis céder, au moins dans les autres provinces : toutes, sauf la Hollande, signèrent l' « acte d'accord », en vertu duquel la dignité de stathouder général, quoique séparée de celles de capitaine et d'amiral, fut néanmoins conservée (1668.)

Cependant il se passait au-dehors des faits qui ne pouvaient manquer d'inquiéter le Grand-Pensionnaire. La France, quoique, liée par les traités, elle eût secouru la Hollande dans sa guerre contre l'Angleterre, n'était plus pour elle une alliée. Louis XIV ne lui pardonnait pas de l'avoir arrêté en 1668 dans l'entreprise la plus utile qu'il pût jamais faire pour l'intérêt de son royaume ; Colbert ne lui pardonnait pas la grandeur de son commerce, contre lequel la France industrielle naissante ne pouvait encore lutter. Depuis le commencement du règne, c'était une guerre de tarifs, contre laquelle la Hollande protestait en vain par des réclamations et se défendait par des représailles : le droit de 50 sous par tonneau sur les navires de commerce, imaginé par Fouquet en 1659, avait été, en 1661, maintenu, renouvelé, et, depuis, d'autres taxes étaient venues se joindre à lui.

Mais Louis XIV méditait de frapper un coup plus décisif sur les Provinces-Unies. En 1670, sa belle-sœur, la duchesse d'Orléans, sœur de Charles II d'Angleterre, conclut avec son frère le traité de Douvres pour la conquête et le partage du pays ; la Suède rentre dans l'alliance française ; l'archevêque de Cologne, l'évêque de Munster s'unissent au Grand-Roi contre leur voisine ; bientôt la flotte anglaise prend la mer, et l'on apprend que 100,000 Français, commandés par Louis XIV en personne, descendent les deux rives du Rhin (1672).

Jean de Witt avait vu s'amonceler l'orage qui crevait maintenant sur la Hollande, mais il n'avait pu le

conjurer. Il avait du moins essayé d'empêcher que son explosion n'amenât le triomphe du parti populaire; mais il ne put. Guillaume reçut des États le titre de capitaine-général; De Witt seulement empêcha qu'il ne le reçût pour la vie.

Il ne fut pas très-difficile à une grande armée commandée par Turenne, par Condé, par Luxembourg, d'envahir et d'occuper les Provinces-Unies : on n'attendait pas la guerre si tôt ; les places n'étaient pas en état, et l'armée, que Jean de Witt craignait, ne se composait que de 25,000 hommes, pas organisés et mal armés. Il n'y a rien qui soit plus célèbre que le passage du Rhin près de Tollhuys, la conquête de la Gueldre, de l'Over-Ijssel, de l'Utrecht, et la maladresse des Français, qui laissèrent aux Hollandais, avec Muiden, la faculté d'ouvrir leurs écluses et de submerger leur pays.

Ces événements désastreux causèrent dans Amsterdam une révolution où sombra le pouvoir de Jean de Witt. Quand il eut demandé la paix et que les deux rois eurent exigé la ruine et le démembrement des Provinces-Unies, le peuple se déchaîna contre lui. La Hollande et la Zélande elles-mêmes proclamèrent Guillaume stathouder à vie ; et le malheureux mit le comble à sa ruine en se démettant de ses fonctions.

Il ne suffit pas en effet, à Guillaume, de prendre en main le pouvoir et la conduite de la guerre ; aussi impitoyable que Maurice l'avait été pour Barneveld, il

voulait la perte de De Witt. Barneveld avait sauvé l'avenir de Maurice de Nassau, en empêchant les provinces de tomber sous la souveraineté d'Elisabeth. Jean de Witt, quoiqu'il ne voulût pas donner le pouvoir à Guillaume d'Orange, n'en avait pas moins été pour lui un gouverneur très-fidèle et un très-honnête tuteur. Mais Guillaume ne lui pardonna pas.

La perte de l'ancien Grand-Pensionnaire ne fut, du reste, obtenue que par les moyens les plus honteux. Il était impossible de trouver, dans la conduite de Jean de Witt, la matière d'une condamnation légale. Le prince soudoya alors un misérable barbier, Tichelaar, qui accusa Cornelis de Witt, frère de Jean et ruwaard du pays de Putten, de lui avoir proposé d'assassiner le Stathouder. Arrêté à Dordrecht, Cornelis n'eut pas de peine à démontrer son innocence. Alors, comme c'était un marin, et qu'il avait été commissaire des États sur la flotte, on l'accusa d'y avoir prévariqué. En vain Ruyter plaida avec chaleur la cause de son ancien compagnon d'armes ; en vain l'accusé, appliqué à la question, confondit délateurs et juges par sa fermeté au milieu des souffrances : il fut condamné au bannissement et à la perte de toutes ses dignités. C'est alors qu'eut lieu un guet-apens dont Guillaume se rendit complice, et dont il récompensa le vil instrument par un office et une pension. Le 22 août 1672, Cornelis était dans sa prison, brisé par la torture, et attendant qu'on lui signifiât son arrêt, lorsqu'il vit entrer son frère. On dit que cet homme stoïque pâlit

alors pour la première fois depuis le commencement de ses épreuves : il comprenait dans quel piége l'ancien Grand-Pensionnaire était tombé ! En effet, des affidés de Guillaume d'Orange avaient persuadé à Jean de Witt que la liberté allait être rendue à son frère, et lui avaient fait ouvrir les portes de sa prison. Pendant ce temps, Tichelaar ameutait la populace ; bientôt elle accourt de toutes parts, les portes sont aisément forcées, et les deux frères sont massacrés, déchirés, mis en pièces.

Si le prince de vingt-deux ans qui triomphait de cette manière se montrait le digne descendant du cruel Maurice et de l'ambitieux Guillaume, il était au moins leur égal par son activité et par son génie. Avec lui pour stathouder, la Hollande devint rapidement le centre d'une grande coalition qui réunit contre Louis XIV l'Electeur de Brandebourg, l'Empereur, l'Empire, l'Espagne, le Danemark, et qui lui fit la guerre pendant six ans. Le Grand Roi triompha dans cette guerre ; mais il ne détruisit pas la Hollande ; il n'en garda rien ; et ce fut chez elle, à Nimègue, que la paix fut négociée et signée le 10 août 1678. La marine hollandaise avait encore été grande dans cette lutte, mais elle avait été vaincue : Du Quesne avait détruit ses belles flottes à Agosta et à Palerme, le grand Ruyter avait péri.

Pendant le stathoudérat de Guillaume d'Orange, les Provinces-Unies n'ont pas d'histoire propre. Leur vie est absorbée dans la grande lutte entreprise par le

prince contre Louis XIV; elles en sont le centre jusqu'en 1688. Après la Révolution qui fait le stathouder roi d'Angleterre , le centre de la coalition perpétuelle entretenue par lui contre le grand roi se déplace : l'Angleterre, qui manquait jusque alors à la ligue, y tient désormais le premier rang. C'est cependant près de la Hollande, dans les Pays-Bas espagnols, toujours convoités par la France, que Guillaume fait contre Luxembourg ses admirables campagnes, où, toujours vaincu, jamais détruit, il balance si longtemps la fortune. C'est encore en Hollande, à Ryswyck, que se conclut la paix de 1697.

Tant que vécut Guillaume d'Orange, la Hollande fut comme absorbée dans la politique de son ancienne rivale, l'Angleterre ; c'était, comme on l'a dit, la chaloupe remorquée par le vaisseau. On disait que Guillaume était le roi des Hollandais et le stathouder des Anglais ; et en effet, son respect pour la constitution et les droits de l'Angleterre contrastait avec la domination presque absolue qu'il exerçait en Hollande. Les Provinces-Unies étaient pour lui comme un domaine patrimonial, d'où il tirait tout ce qui lui semblait nécessaire pour l'exécution de ses vastes plans. Du reste, la République ne se plaignait pas de cette politique : toujours riche, elle suffisait aisément aux exigences d'une action universelle et énergique, et elle se réjouissait même de jouer un si grand rôle en Europe. Rien ne se faisait sans elle, et elle avait sa place dans les grandes négociations auxquelles donnait lieu l'ouverture

prochainement attendue de la succession d'Espagne. Elle se préoccupait, en effet, puisque le démembrement de cette succession paraissait inévitable, d'empêcher que les Pays-Bas n'échussent à un prétendant trop puissant, qui pût devenir pour elle un voisin redoutable. C'est à La Haye que fut signé, le 11 octobre 1698, le premier traité de partage, qui les assurait au roi futur d'Espagne, c'est-à-dire au Prince de Bavière, maintenant ainsi le *statu quo*. C'est encore à La Haye que se signa celui de mars 1700, qui les donnait à l'Archiduc Charles, toujours avec la couronne d'Espagne. C'est enfin l'attitude menaçante des Provinces-Unies et de l'Angleterre qui empêcha Louis XIV d'accepter, malgré ses désirs et ses véritables intérêts, ces mêmes Pays-Bas espagnols que l'Empereur offrait en échange du Milanais pour l'Archiduc.

Au mois d'octobre 1700, le pauvre roi des états duquel on disposait ainsi sans son aveu, Charles II d'Espagne, fit un testament définitif en faveur du duc de Berry, petit-fils de Louis XIV. Le premier novembre il mourait, et Louis XIV acceptait la succession ainsi offerte.

Certes les Provinces-Unies pouvaient croire leur sécurité menacée par l'immense accroissement que prenait ainsi la maison de Bourbon dans le Nouveau-Monde, dans les Indes, et surtout près d'elles, dans les Pays-Bas. Cependant, tant que ces derniers restaient une dépendance de la couronne d'Espagne, elles ne pouvaient croire le danger très-grand ; le fait d'être

gouvernée par un Bourbon ne leur paraissait pas suffire pour donner à la monarchie espagnole une force et des ressources qu'elle avait depuis si longtemps perdues. Guillaume essaya en vain de les décider à reprendre la lutte. Il fallut que Louis XIV épouvantât le monde et violât les traités en conservant au jeune roi d'Espagne ses droits éventuels à la couronne de France, pour que la Hollande et l'Angleterre décidassent de se joindre à la maison d'Autriche et à l'Empire. Guillaume III mourut en 1702 au début de la lutte nouvelle qu'il avait préparée : il laissa la coalition faite, et la Hollande en possession d'un des premiers rôles à y jouer.

La mort de Guillaume fut le signal d'une espèce de révolution intérieure, mais elle ne changea rien aux affaires du dehors.

Guillaume ne laissait pas de fils ; et, dès le 25 mars 1702, l'aristocratique province de Hollande avait déclaré aux États-Généraux qu'elle entendait considérer la dignité de stathouder comme éteinte avec lui et abolie. Bientôt, entraînées par elle, celles de Zélande, Gueldre, Over-Ijssel, Utrecht firent la même déclaration. Le pouvoir revint donc aux États ; ils ne le conservèrent pas sans luttes : il y eut des mouvements populaires, et des tentatives anarchiques ; mais les États, dans toutes les affaires intérieures, marchèrent d'accord avec le Grand-Pensionnaire, Anton Heinsius, homme âpre et énergique, et ils demeurèrent vainqueurs.

Dans les affaires extérieures, cet accord ne fut

pas toujours le même. Heinsius, Grand-Pensionnaire depuis 1689, avait été l'homme de Guillaume, et il partageait ses idées, ses projets et ses haines. Un grief particulier faisait de lui pour le roi de France une espèce d'ennemi personnel : envoyé à Versailles jadis pour faire exécuter des conventions relatives à la principauté d'Orange, il s'était vu menacé par Louvois d'être jeté à la Bastille.

Aussi, du moment que la guerre fut déclarée à la France (8 mai 1702), voulut-il la pousser avec rage, jusqu'au bout. Les États au contraire ne tardèrent pas à se voir assaillis par les plaintes des provinces, auxquelles cette longue guerre causait les pertes les plus douloureuses. Lorsque, en 1703, le Parlement anglais eut interdit tout commerce avec la France et avec l'Espagne, les intérêts privés souffrirent tant que, dès lors, les États-Généraux songèrent à des négociations pacifiques.

Mais Heinsius, surtout quand il vit baisser la gloire des armes françaises, n'eût voulu pour rien cesser la lutte. Il en était l'un des trois chefs, avec Marlborough et le prince Eugène, et sa diplomatie consommée faisait pour le succès commun presque autant que leur épée. Cependant il voyait, lui aussi, la République s'appauvrir dans cette guerre; et il ne put se refuser, quand Louis XIV, épuisé, vaincu par les hommes et par la nature, navré du malheur de la France où l'hiver terrible de 1709 amenait une affreuse famine, demanda la paix, à l'ouverture des préliminaires de La Haye.

C'est lui du moins qui fit poser au roi les conditions cruelles auxquelles Louis XIV dut plier son orgueil. Puis, quand le marquis de Torcy alla en porter l'acceptation à La Haye, c'est lui qui les fit encore aggraver, et qui demanda que le roi de France renonçât à Lille, à Landau, à l'Alsace, rasât Dunkerque, et s'engageât à faire sortir son petit-fils d'Espagne, n'obtenant en échange qu'une trève de deux mois !

Louis XIV aima mieux « faire la guerre à ses ennemis qu'à ses enfants. » Mais, l'année suivante, après Malplaquet, il dut encore demander grâce. Il fallut que le maréchal d'Uxelles, l'abbé de Polignac, le premier-commis Mesnager subissent les humiliations que leur infligèrent à plaisir deux orgueilleux bourgeois d'Amsterdam. Quand Louis XIV, sommé de chasser lui-même Philippe V d'Espagne, retira ses ambassadeurs, Heinsius eut une grande joie : il croyait proche le moment de la dernière victoire, il voulait, disait-il, « voir la France à genoux. »

La bataille de Denain (1713), à laquelle fut jeté dans l'Escaut à peu près tout le corps hollandais qui servait avec le prince Eugène, dut lui donner un chagrin terrible. La chute du ministère whig en Angleterre, en faisant retirer les troupes de la reine Anne, dans le même temps, laissait la Hollande sans appui. Il fallut bien qu'elle consentît au traité d'Utrecht (1713), qu'elle rendît à Louis XIV Lille, Béthune, Aire et Saint-Venant, et qu'elle se contentât contre lui d'une *barrière*

de places dans les Pays-Bas devenus Autrichiens, barrière dont la constitution fut réglée par un traité en 1715.

Heinsius resta Grand-Pensionnaire, réélu tous les cinq ans, jusqu'à sa mort (1720). Administrateur très intègre et citoyen très attaché aux lois, il rendit de grands services aux Etats-Généraux et aux Provinces-Unies. Il prit part aux efforts qui furent faits pour effacer les traces de la guerre. La suspension du commerce avait appauvri les particuliers, les frais de la guerre endetté l'état jusqu'à 300 millions de florins et plus. On fit de grandes économies, on réduisit l'armée, la flotte; et l'on s'arrangea pour ne pas être obligé de les mettre sur le pied de guerre en intervenant dans les affaires de l'Europe; c'est à peine si, en 1707, on se laissa entraîner dans la Triple Alliance pour le maintien du traité d'Utrecht ; et, en 1718, en entrant dans la Quadruple Alliance, on eut bien soin de stipuler que la République ne prendrait part à aucune guerre, offrant seulement sa médiation. Heinsius put voir les premiers effets de cette conduite prudente. La Hollande avait dans le commerce et dans ses belles colonies des sources presque infinies de richesses ; la guerre n'avait ruiné personne, elle avait seulement suspendu l'essor de la prospérité publique et privée ; il reprit de plus belle avec la paix : la compagnie des Indes Orientales servit des dividendes de quarante pour cent, et vit ses actions monter à six cent cinquante pour cent avant le milieu du XVIIIe siècle !

Cette ère de travail et de prospérité ne fut troublée un moment que par la crainte d'une concurrence, quand l'empereur Charles VI créa dans ses états la Compagnie d'Ostende pour le commerce lointain. Mais, comme il tenait encore plus à sa Pragmatique Sanction qui assurait son héritage à sa fille Marie-Thérèse, il renonça à l'une pour qu'on garantît l'autre, et l'accord fut rétabli en 1732. Les Provinces-Unies furent avec l'Angleterre médiatrices de la paix de 1738, qui mit fin à la guerre de la succession de Pologne.

Cependant cette grande prospérité matérielle n'empêcha pas les révolutions. Fidèle à la garantie donnée par elle à la Pragmatique, la République soutint Marie-Thérèse dans la guerre de la succession d'Autriche; mais elle n'y eut que des revers; ses armées furent battues par le maréchal de Saxe à Fontenoy (1745), à Raucoux (1746), à Lawfeld (1747); Berg-op-Zoom fut enlevée par le comte de Lowendahl. Le gouvernement du parti républicain ne survécut pas à ces désastres, et une révolution populaire rétablit le stathoudérat en faveur de Guillaume de Nassau-Dietz. Le nouveau chef des Provinces-Unies fut du reste obligé d'accepter la paix de Louis XV après la prise de Maestricht, et de signer comme les autres vaincus le traité d'Aix-la-Chapelle (1748).

Le stathoudérat rétabli, — et cette fois déclaré héréditaire, même pour les filles et leur postérité, et complété par les pouvoirs de capitaine-général et d'amiral, — devint, à partir de cette révolution de 1747, une vraie

souveraineté dans la maison d'Orange. Il y resta tant que dura la République des Provinces-Unies.

Le règne de Guillaume IV (1747-1751) fut celui d'un homme habile, content de ce qu'il avait obtenu, plus jaloux de perpétuer son pouvoir et de le transmettre à son fils que de le faire sentir à la Hollande, qui n'empiéta sur les droits ni des Etats-Généraux, ni des provinces, ni des villes, ni du peuple, et qui s'efforça surtout de garder la paix et d'assurer le bien-être.

Le règne de son fils Guillaume V (1751-1795) ne fut pendant longtemps que celui du duc Louis-Esnest de Brunswick-Wolfenbuttel. Le stathouder n'ayant que trois ans, sa mère, Anne d'Angleterre, prit la régence, et donna au duc la tutelle du jeune prince avec le commandement de l'armée. Le duc régna sous le nom de la régente ; il régna encore après sa mort, survenue en 1759; il continua d'exercer le pouvoir longtemps après la majorité de Guillaume; et il dirigea ensuite les affaires jusqu'en 1784.

Comment la Hollande si forte au commencement du siècle, si riche à l'avènement de la dynastie de Nassau-Dietz, déchut-elle pendant ce long règne, et se trouva-t-elle réduite à un tel état de faiblesse que ses affaires intérieures fussent à la merci de l'étranger ? C'est ce qu'expliquent plusieurs causes.

La principale est que l'esprit militaire qui avait fait les Ruyter et les Tromp avait baissé dans les Sept Provinces. La grande richesse, la sécurité, le succès

avaient comme énervé l'ancienne dureté Frisonne. Les riches Hollandais prenaient déjà cette habitude de se laisser vivre, qui, jointe au goût des jouissances commodes qui est naturel à leur race, les rendit peu à peu indifférents et torpides. Ils ne sortaient de leur torpeur que pour accuser la princesse Anne de sacrifier leur marine à la jalousie de l'Angleterre, ou pour attaquer le duc de Brunswick ; mais ils le laissèrent gouverner plus de trente ans leur République ; et quand ils l'eurent renversé, ils ne firent pas mieux que lui.

Il est certain que le gouvernement de Guillaume V ne comprit pas ou ne voulut pas comprendre que, plus une nation exclusivement commerçante est riche, plus elle a besoin d'être armée, et que c'est la force de l'état qui fait la sûreté des fortunes privées. Sous ce règne, la Hollande fut prospère tant qu'elle fut en paix, comme par exemple de 1763 à 1780. Mais il avait suffi que l'Angleterre, pendant la guerre de Sept Ans, n'eût pas bien observé envers elle la stricte neutralité où elle se réfugiait, pour causer pendant quelques années un grand malaise dans son commerce, et il suffit d'une guerre maritime pour porter le coup fatal à sa puissance.

Cette guerre contre l'Angleterre, ce ne fut pas la Hollande qui la voulut, et encore moins son stathouder. Mais, dans la guerre de l'Indépendance Américaine, s'étant rapprochée de la ligue des Neutres, elle vit l'Angleterre l'attaquer. La République n'était pas armée ;

sa marine, qu'on avait laissé se ruiner toute seule, livra un beau combat sur le Doggersbank, mais ce fut tout ; en quelques mois, les corsaires anglais enlevèrent pour plus de 15 millions de florins de prises ; dans les années 1781 et 1782, le commerce perdit cinq cents vaisseaux.

La richesse de la Hollande fut atteinte dans sa source même. L'amiral Rodney lui enleva toutes ses colonies d'Amérique qu'il trouva sans défense ; en 1781, elle perdit, aux grandes Indes, tous ses établissements du Coromandel, puis Négapatnam, puis Trinkomalé dans l'île de Ceylan, en 1782 ; Sumatra, les comptoirs du Bengale, du Malabar, de la Guinée furent également perdus. Quelques Antilles, Démérary et Le Cap furent tout ce que la France put conserver à son alliée de l'empire qu'elle n'avait pas su défendre.

Après la paix, en 1784, la République retrouva ses colonies ; mais elle dut accorder aux Anglais des privilèges considérables, et elle avait reçu un coup dont elle ne se releva jamais. Elle demeura un pays où les fortunes privées étaient grandes, mais dont la puissance nationale était nulle, et qui devait servir de jouet aux étrangers.

Avec cela, les discordes sévissaient au dedans. Après la paix avec l'Angleterre, le parti républicain, soutenu toujours par la province de Hollande, et surtout par la ville d'Amsterdam, eut assez de puissance pour faire chasser le duc de Brunswick. Mais il ne rendit pas à la République assez de force pour se

défendre elle-même : ce fut l'intervention de Louis XVI qui la protégea contre Joseph II, prêt à lui déclarer la guerre pour rouvrir la navigation de l'Escaut à ses sujets des Pays-Bas.

Guillaume V était du reste odieux à tous les partis en Hollande. La démocratie, qui grandissait chaque jour, essaya de provoquer une réforme ; le prince s'enfuit ; les États de Hollande le déclarèrent déchu de ses fonctions de capitaine-général. C'est alors qu'une armée prussienne, sous les ordres du duc de Brunswick, entra dans les Province-Unies, s'empara d'Amsterdam, et fit annuler les restrictions mises aux droits du stathouder. C'est là ce que l'on appelle la « Révolution de 1787 ». Il est impossible d'imaginer quelque chose de plus piteux que l'état intérieur révélé par elle : des classes supérieures rassasiées et incapables, une démocratie impuissante et ridicule, un prince sans valeur personnelle, toujours soumis à un étranger, et d'ailleurs abandonnant, par trahison ou par indifférence, les plus chers intérêts de son pays. Ce n'était pas cette nation délabrée qui pouvait jouer un rôle personnel et marquant dans les grands événements qui allaient agiter bientôt toute l'Europe.

VII

Une première fois, en 1793, la Hollande étant entrée dans la ligue contre la France qui venait de faire ouvrir l'Escaut, l'armée française pénétra dans

les Provinces-Unies ; mais la défaite de Neerwinden obligea Dumouriez à reculer.

Dans l'hiver de 1794-1795, les habitants de ces contrées virent leur pays traversé par des bandes d'hommes vêtus de lambeaux, mais marchant dans le plus bel ordre, traînant une artillerie complète, et flanqués d'une cavalerie peu nombreuse, mais d'aspect farouche et martial. Quand ils arrivaient dans une ville, ils se formaient en carré sur la place, et on pouvait voir que la plupart d'entre eux étaient pieds nus ; fort peu avaient des manteaux usés, qui pendaient de leurs épaules comme des loques ; on en voyait qui portaient des culottes faites avec de la paille tressée ! Pourtant, malgré le froid, ils attendaient, l'arme au pied, que leurs chefs fussent allés s'entendre avec la municipalité ; puis ils recevaient leurs billets de logement, rompaient les rangs, et allaient porter dans les ménages si propres et si confortables des bourgeois Hollandais un étonnement mêlé de pitié, de dégoût et d'admiration. Ces troupes d'affamés et de déguenillés étaient l'armée de Pichegru, qui, victorieuse des forces autrichiennes, venait, non pour conquérir, mais pour occuper les Provinces.

En effet le Stathouder n'avait aucun moyen de se défendre ; et l'hiver même, qui leur causait de cruelles souffrances, les empêchait aussi d'être arrêtées par les eaux des canaux, des inondations ou des fleuves. Bientôt Amsterdam fut occupée ; puis les cavaliers, traversant au galop la province de Hollande-Nord,

arrivèrent au Helder. La flotte était dans la rade de Texel : ils lancent leurs chevaux sur la glace, abordent les navires, et s'en rendent maîtres, exploit unique dans l'histoire, digne fin d'une campagne extraordinaire et héroïque.

Le Stathouder avait fui en Angleterre. Le 16 mai 1795, les États-Généraux traitèrent avec la France. Ils lui cédaient le Limbourg hollandais, avec Roermond, Venloo, Maestricht, la Flandre zélandaise ; une armée française de 25,000 hommes devait être entretenue par la Hollande en temps de guerre ; en temps de paix, une garnison dans la ville de Flessingue. La libre circulation était de plus accordée aux bâtiments français sur le Rhin, l'Escaut et la Meuse ; et la Hollande payait 100 millions de florins.

A partir de cette époque, les Provinces-Unies sont liées étroitement pour vingt ans à la destinée de la France. Comme elle, elles se donnent une constitution démocratique et unitaire, prenant le nom de « République Batave. » Cette république a des départements, deux conseils, un Directoire. La constitution nouvelle, rédigée par une Convention réunie le 1er mars 1796, fut promulguée le 23 avril 1798 ; mais, après le 18 brumaire, il fallut encore se modeler sur la République maîtresse, revenir aux anciennes provinces, et donner le pouvoir exécutif à douze citoyens, le législatif à trente-cinq autres. Quand l'Empire remplaça le Consulat, la Hollande dut encore rapprocher sa constitution de la monarchie : en 1805 fut institué un

corps législatif de 19 membres, et un magistrat suprême, nommé pour cinq ans et appelé Pensionnaire du Conseil.

Malheureusement pour la Hollande, ce n'était pas que dans sa politique intérieure qu'elle était à la remorque de la France : il lui fallait encore, bon gré mal gré, la suivre dans sa politique extérieure, et, par là, marcher à sa propre ruine. Rapidement en effet toutes les colonies hollandaises furent enlevées par les Anglais ; Surinam, Curaçao, Sumatra restaient seules, mais sans qu'on pût communiquer avec elles : le commerce était complétement suspendu. Une flotte, qui coûta fort cher, fut battue par les Anglais à la hauteur de Kamperduin. Bientôt les Hollandais eurent la guerre chez eux. Dans les derniers jours de 1799, une flotte anglaise, ayant à bord le fils du Stathouder, parut tout-à-coup, surprit la flotte batave qui se rendit sans tirer le canon, et débarqua une armée russe et anglaise : c'était une guerre, si Brune n'eût culbuté cette armée à Berghen. A la paix d'Amiens, en 1802, l'Angleterre rendit le Cap, les Moluques, Berbice, Essequibo, Demerary ; mais elle garda Ceylan, qui valait dix fois le reste. Elle ne tarda pas à avoir l'occasion de reprendre ce qu'elle avait rendu.

Le pensionnaire du conseil nommé en 1805, le comte Schimmelpenninck, s'était acquitté de son mieux de sa tâche. Il aurait voulu donner à la Hollande plus d'unité, de centralisation que n'en avaient eu les Sept Provinces ; et il s'efforçait d'y introduire

un système uniforme d'impôts. Mais, de même que la République française s'était entourée de républiques dépendantes, de même l'Empire s'entourait d'une ceinture de royautés sujettes ; les pays voisins de la France subirent donc une dernière transformation, et de républiques devinrent monarchies. Le 5 juin 1806, la République Batave fut érigée en Royaume de Hollande, et donnée à Louis Bonaparte, frère de Napoléon.

Jamais prince n'a moins désiré un trône et ne l'a quitté plus volontiers. Le pauvre Louis se sentait étranger à ses nouveaux sujets : il eût voulu se faire accepter d'eux par des bienfaits, il essaya de faire pour eux quelque chose. Il donna aux travaux publics tout ce qu'il put trouver d'argent : des canaux, des chaussées, des travaux d'art importants datent de son règne de quatre années. Désireux de ne choquer aucun intérêt, aucun sentiment légitime, il n'introduisit le code civil en Hollande qu'en y faisant des modifications, pour que rien ne blessât les mœurs et les habitudes hollandaises.

Mais ce n'était pas une situation agréable que celle des frères de Napoléon Ier. En donnant des trônes aux princes de sa famille, il n'avait pas entendu faire d'eux des souverains indépendants, maîtres de leur armée, de leur territoire, de leurs finances, de leurs alliances. Ce n'étaient, à ses yeux, que des espèces de gouverneurs qui devaient être héréditaires. « Souvenez-vous que vous êtes Français ; » telle est la recom-

mandation qui revient toujours dans sa correspondance; c'est-à-dire, souvenez-vous que vous avez un maître. Être Français, c'était obéir au souverain de la France comme un préfet ou un général; mettre à la disposition de la France argent et hommes; faire passer en toute chose l'intérêt de la France avant tout. Une situation si dépendante était rendue plus difficile encore par le caractère de l'empereur. On sait qu'il n'admettait jamais, dans l'exécution de ses desseins, ni faiblesses, ni relâchement, ni lenteur, ni l'impossibilité, fût-elle matérielle. Il fallait que tout marchât quand même, que les caisses eussent toujours de l'argent, les nations toujours des conscrits, les hommes tous du génie. Les instruments s'usaient dans sa rude main avec une rapidité effrayante; il usa ses frères comme il usait ses généraux, ses secrétaires et ses ministres.

On avait déjà publié la correspondance des autres frères couronnés de Napoléon Ier, Joseph et Jérôme; on a publié, il y a trois ans, celle de Louis. C'est une collection de documents très-intéressants et très-curieux. On y voit l'Empereur, presque dès le début, mécontent de la manière dont son frère entend ses devoirs : « Vous gouvernez trop votre nation en capucin, » lui écrit-il, « la bonté d'un roi... ne doit pas être celle d'un moine. Un prince qui, dès la première année de son règne, passe pour être si bon, est un prince dont on se moque à la seconde. » Napoléon, en effet, était dans son rôle en n'envisageant comme

devoirs du roi Louis que ceux qu'il pouvait avoir comme prince français et comme son frère ; devant exiger beaucoup de la Hollande, il voulait que son roi fût réellement pour elle un maître ; il comprenait le gouvernement comme lui-même le pratiquait en France ; et, obligé de faire concourir à d'immenses efforts tous les peuples qu'il avait sous sa main, il ne voulait pas voir que tous les hommes n'étaient pas semblables à lui-même, ni toutes les nations semblables aux Français. « Quand on a dit d'un roi que c'est un bonhomme, écrit-il à Louis, c'est un règne manqué. » Les ménagements que Louis gardait pour la nationalité hollandaise, la liberté qu'il laissait à la parole et à la presse, le peu de rigueur avec laquelle il tenait la main à l'exécution du blocus continental, qui, sans la contrebande presque officiellement tolérée, aurait ruiné complétement la Hollande, tout cela semblait à l'empereur une espèce de trahison. Il voyait ce pays, qu'il considérait comme un membre du grand empire, ne pas suivre militairement le mouvement général; aussi mettait-il de plus en plus la main dans les affaires de la Hollande : il fallut que Louis renvoyât deux de ses ministres et qu'il reçût des garnisons françaises dans ses places.

Un fait résume l'histoire de ces quatre années : détresse croissante de la Hollande, qui devient de plus en plus incapable de suffire aux exigences croissantes de Napoléon. Le jeune Louis, âgé de vingt-huit ans, commence, à peine sur le trône, à sentir mille diffi-

cultés. La Hollande, riche naguère, ne l'est plus ; car elle a perdu ses colonies, dont elle vivait. Le pauvre Louis s'adresse à son frère. « Vous m'écrivez tous les jours, répond l'Empereur, pour me chanter misère. Je ne suis pas chargé de payer les dettes de la Hollande ; et, j'en serais chargé, que je n'en aurais pas le moyen. » Pourtant il faut fournir des troupes. « Votre royaume, écrit Napoléon, ne me rend aucun service. Vous ne me fournissez que la moitié des troupes que me fournit le roi de Wurtemberg. Vous n'avez que six mille hommes d'infanterie, quatre faibles escadrons et douze pièces de canon. Cela est ridicule. Je vois avec peine que vous n'avez pas la grande manière. La guerre continuera. Tâchez, pour le printemps prochain, d'avoir vingt-cinq mille hommes sur pied. » Vient le blocus continental. Pour la Hollande, c'est une ruine ajoutée à toutes les autres : plus de commerce, plus d'argent. plus rien!... Que dit l'Empereur ? « Ayez trente mille hommes ! » Et cela dure ainsi pendant quatre ans. Napoléon veut être servi ; loin de céder, il exige plus à mesure qu'on lui crie qu'on peut moins. Le pauvre Louis, honnête et bon homme, ne sait plus que devenir. Il est roi de Hollande, il voudrait être Hollandais, il voudrait gouverner pour la Hollande : « Je ne demande, écrit-il, que de ne pas être l'instrument de sa perte. » La fin du règne est un des temps les plus malheureux qu'ait connus la Hollande. Les Anglais dans Walcheren, la monarchie démembrée, tant de maux rassemblés à la

fois, qu'on se trouva presque heureux d'être annexé à l'empire français !

En effet, quand Louis, surmené, abdiqua, en 1810, en faveur de son jeune fils, Napoléon, sans en tenir compte, rendit, le 9 juillet, un décret qui réunissait la Hollande à son empire. Elle y resta incorporée près de quatre ans.

C'est pendant ces quatre années que le roi Louis devint populaire. Quand on vit ce qu'était la condition des peuples employés par Napoléon pour soutenir son grand édifice au moment où il chancelait sur sa base, on regretta le bon et doux souverain qui, n'ayant pu préserver de tous ces maux le peuple qu'il avait à conduire, n'avait du moins pas voulu se charger de les lui faire souffrir. La Hollande avait beaucoup souffert dans les trente dernières années ; mais elle n'était pas habituée à tous les sacrifices que l'Empereur, déjà trahi par la fortune, était obligé d'exiger de ses peuples. L'habitude des Hollandais de ne prendre que peu de part aux charges et aux intérêts publics leur rendait plus pénibles qu'à d'autres la conscription, la censure, la police commerciale ; et ils se trouvaient offensés d'être obligés d'accepter le français pour langue officielle. De plus, l'Empereur n'avait pas relevé leurs finances ; il n'avait pas fondu dans la dette de l'empire la totalité de leur énorme dette ; et cependant, par le blocus continental, il continuait à leur causer un préjudice annuel immense.

Jusqu'à la bataille de Leipzig cependant, la France

resta maîtresse en Hollande : quelques mouvements populaires, soulevés dans les premiers mois de l'année qui vit cette grande défaite, furent facilement réprimés. Mais, quand on apprit que l'empereur avait été vaincu en Allemagne, que les Français revenaient vers le Rhin, l'insurrection gagna rapidement. Il y avait une conspiration toute prête. Guillaume-Frédéric, fils du dernier stathouder, était prêt à servir de chef à ce parti national. Quand l'arrivée des Russes en Frise détermina le général Molitor à reculer vers la France, Amsterdam se souleva ; la déchéance de Napoléon y fut proclamée ; le prince d'Orange fut rappelé.

Le 2 Décembre 1813, le prince fit son entrée dans La Haye, prit le titre de Prince Souverain des Pays-Bas, et convoqua une assemblée pour le 28 mars 1814.

Bientôt l'Empire français s'écroula ; le traité de Paris distribua ses dépouilles ; le congrès de Vienne se réunit pour refaire l'Europe, que Napoléon avait arrangée à sa manière.

Deux points préoccupèrent surtout les organisateurs du nouvel état de choses : le triomphe du système monarchique, les mesures défensives à prendre contre la France.

Il fut donc décidé que les Pays-Bas formeraient un royaume, et le roi fut naturellement le prince d'Orange ; la dignité royale fut héréditaire dans sa famille.

D'autre part, — comme l'on s'étudiait à placer tout autour de la France une ceinture de puissances militaires fortes, postées sur ses frontières ouvertes, de ma-

nière à la tenir comme perpétuellement assiégée, — on songea à compléter vers le Nord cet investissement, ébauché par la Prusse et la Bavière vers l'Est, par la Sardaigne vers le Sud. Les Pays-Bas espagnols, devenus autrichiens depuis un siècle, qui avaient tant coûté d'hommes et d'argent pour n'être jamais qu'imparfaitement défendus contre les armées françaises, ne pouvaient jouer ce rôle important. Mais, réunis aux Provinces-Unies, ils formaient une masse considérable, un grand territoire, un ensemble de riches cités et de pays d'industrie et de commerce, enfin tous les éléments d'une puissance. Il fut donc décidé que les deux groupes formeraient un état seul et unique, sous le nom de Royaume des Pays-Bas.

C'est le 16 Décembre 1814 qu'un acte du Congrès constitua le nouveau royaume. Le retour de l'île d'Elbe et les succès de Napoléon en Belgique parurent compromettre cette partie de l'œuvre des souverains alliés; mais la bataille de Waterloo vint fixer pour longtemps l'avenir de l'Europe. Guillaume Ier commença son règne : il divisa les Etats-Généraux en deux chambres, l'une nommée par des électeurs payant un certain cens, l'autre composée de membres choisis par lui, à vie, et ne délibérant pas publiquement.

VIII

La situation du roi Guillaume Ier était d'une difficulté extrême. Il trouvait le pays désorganisé, la dette

portée à un chiffre énorme, l'esprit public désorienté ; les finances, — si prospères en 1780 que les fonds publics, quoique ne produisant que 2 1/2 pour cent d'intérêt, étaient cotées à 10 0/0 au-dessus de leur valeur au pair, — puis réduits à la détresse pendant la dernière partie du stathoudérat de Guillaume V, où le déficit annuel se chiffrait par 8 millions de florins, — étaient dans une gêne extrême. Le roi, protestant et chef national des Provinces du Nord, où la majorité est protestante, était vu avec défiance par les pays catholiques du Sud, où le clergé est tout-puissant. Le Belge et le Hollandais sont antipathiques l'un à l'autre : ils n'ont su ni s'unir en 1579, ni rester unis après 1815. De plus, ses partisans eux-mêmes étaient divisés sur les questions les plus graves : les « Vieux-Orangistes » regrettaient la République des Provinces-Unies avec son stathoudérat héréditaire, tandis que les « Néo-Orangistes » acceptaient volontiers l'organisation en royaume. Enfin, le roi lui-même penchait vers la politique extérieure de sa maison, toujours si soumise à l'Angleterre, tandis que son fils, le prince royal, était l'époux d'une grande-duchesse de Russie. Il y avait là des difficultés bien faites pour inquiéter le souverain et les ministres.

Mais Guillaume Ier était un homme d'une grande modération en toutes choses, et d'un caractère ferme, même entêté. Il parut n'avoir qu'un but, conserver aux Pays-Bas la paix intérieure et la paix au dehors; afin de réparer par le travail les maux des dernières

années ; deux ou trois ans suffirent pour que les résultats heureux de cette sage conduite pussent déjà se manifester.

Un seul échec était réservé à ce prince, mais qui devait suffire pour produire dans son royaume une révolution complète. La fusion, ou tout au moins l'union entre les provinces Wallonnes et les provinces Bataves, d'abord jugée difficile, paraissait de jour en jour moins possible. A partir de 1818, l'histoire intérieure des Pays-Bas n'est que la lutte de ces deux éléments pour se séparer l'un de l'autre : pas un intérêt commun qui les relie, par une question qui ne les divise.

La question religieuse figurait au premier rang de celles que ne devait pas résoudre le gouvernement du roi Guillaume. Le clergé belge lui suscitait toutes les entraves imaginables : la création d'un collége philosophique à Louvain, dans la plus grande cité théologique de l'Europe (1825), le lui rendit irréconciliable ; le concordat signé avec Rome en 1827 ne le lui ramena pas.

Les questions économiques, financières, militaires même étaient encore des sujets de combats. Le royaume des Pays-Bas ayant été constitué comme une garde avancée contre la France, il fallut, pour jouer ce rôle, avoir une grosse armée ; il fallut fortifier les places de la frontière méridionale. Pour tout cela, il fallait de l'argent : or, dans la fixation du budget, rien n'était plus difficile que de trouver un système uniforme d'impôts directs et indirects qui pût

être accepté par les deux pays. La Belgique, pays agricole, eût voulu rejeter le poids de l'impôt sur le commerce ; la Hollande, pays commerçant, eût voulu le rejeter sur la terre. Cependant le déficit augmentait, il fallut réduire l'armée. Là aussi de grandes difficultés s'étaient produites. Dès 1823, l'impôt et le recrutement provoquaient dans le Luxembourg des troubles qu'il fallut combattre.

Cependant le roi Guillaume, aux prises avec toutes ces difficultés, n'en conduisait pas moins d'une manière remarquable les affaires de la Hollande. Aidé par des hommes très-différents, comme M. Falck, et M. Van Maanen, il s'efforça d'introduire partout l'économie, l'ordre, non-seulement pour le présent, mais pour l'avenir. C'est à lui que la Hollande doit une grande partie des institutions sur lesquelles elle vit encore : une première organisation de l'armée ; l'organisation de l'instruction publique, si complète à tous les degrés ; l'habitude donnée au gouvernement de susciter et de favoriser les progrès et les recherches. C'est de ce règne que datent la commission pour l'étude des Sources de l'Histoire Nationale; la commission de Statistique générale (1816); la société d'Agriculture de chaque province (1818) ; les institutions destinées à combattre le paupérisme , qui malheureusement ne l'empêchent pas de grandir ; l'extension des services du Waterstaat, particulièrement en ce qui concerne le desséchement des marais ; les encouragements permanents de l'agriculture ; les Expositions Nationales annuelles, dont la

première eut lieu à Gand en 1820; la Banque de Bruxelles et la Société Nationale pour favoriser l'industrie, créées en 1823 ; le rétablissement du système colonial, qui fit revivre l'Inde hollandaise, au sujet de laquelle toutes les questions territoriales et de commerce furent vidées avec l'Angleterre par le traité de 1824. Guillaume Ier avait trouvé la Hollande arriérée en plein XVIIIe siècle; il en faisait une nation moderne, la tenant étroitement à l'écart de toutes les questions européennes, n'intervenant dans aucune des querelles qui se produisirent de son temps, essayant seulement de faire valoir l'immense richesse qu'elle renfermait en elle-même, les ressources presque inépuisables de son empire colonial : cherchant à en faire en un mot ce qu'est devenue de nos jours l'Angleterre, une grande maison de commerce qui va très-bien.

Malheureusement, — ou heureusement, car la séparation finale a tourné à l'avantage des deux pays, — Guillaume Ier crut devoir prendre à l'égard de la Belgique des mesures de rigueur, qui ne produisirent pas l'effet qu'il attendait. Les Belges se plaignaient violemment que tous les emplois, chez eux, fussent confiés à des Hollandais, qu'il suffît d'être Belge et catholique pour être écarté des fonctions publiques, que l'armée même leur fût fermée. Ce fut bien pis encore quand une ordonnance interdit l'usage de la langue française dans les actes publics; le déchaînement fut si redoutable qu'il fallut bien que le Roi cédât, d'abord partiellement en 1829, puis tout à fait

le 4 juin 1830. Mais il était trop tard, et d'ailleurs il restait trop d'autres sujets de discorde. A la nouvelle de la Révolution qui s'accomplit le mois suivant en France, une émeute éclata à Bruxelles; le 20 septembre ce fut une insurrection, et du 23 au 26, une grande bataille, qui obligea à battre en retraite les troupes hollandaises et le prince Frédéric.

L'histoire de la Belgique raconte comment les forces hollandaises furent bientôt réduites à Anvers, et comment le roi Guillaume, ayant recours aux puissances signataires des traités de Vienne, les vit, aux conférences de Londres, procéder au démembrement de son royaume. Les puissances européennes convinrent de ramener ses limites à celles des Provinces-Unies, en y joignant, pour le Roi, le grand-duché de Luxembourg ; la Belgique formerait un état neutre.

D'abord obligé d'accéder à ces arrangements pris par l'Europe, le Roi de Hollande rentre en Belgique après l'élection au trône du prince Léopold de Saxe-Cobourg (1831), et s'empare de Louvain. Alors le roi Louis-Philippe, qui n'a pas osé accepter pour un de ses fils la couronne nouvelle, craignant une guerre, se voit obligé d'en faire une pour l'assurer sur la tête d'un Allemand : à l'approche des forces françaises, les troupes hollandaises reculent. En 1832, la France et l'Angleterre, après s'être engagées à faire exécuter au besoin par la force les résolutions prises à Londres, font une sommation aux deux adversaires. La Belgique se soumet, la Hollande résiste ; le maré-

chal Gérard conduit alors une armée devant la seule place que les troupes néerlandaises tiennent encore, la forte citadelle d'Anvers. Après un siége conduit avec autant d'humanité que de talent, il réduit la garnison à se rendre, le 23 décembre 1832 ; et, le 16 mai 1833, Guillaume se voit obligé de consentir à un armistice indéfini, et d'accorder la libre navigation de l'Escaut, qui permettait à la Belgique de faire concurrence au commerce du Nord. Ce ne fut pourtant qu'en 1839 que le roi signa le traité qui reconnaissait l'indépendance de la Belgique. Pendant six ans, il conserva l'armée sur le pied de guerre, la flotte à l'embouchure de l'Escaut, prête à agir si l'occasion favorable s'était offerte. Ce ne fut que devant l'opposition énergique des Chambres, les clameurs de l'opinion, le mécontentement du peuple manifesté par des troubles, qu'il consentit à délivrer le pays de ces charges beaucoup trop lourdes et de ces craintes perpétuelles de guerre.

La fin du règne de Guillaume Ier ne fut pas pour la Hollande ce qu'avaient fait espérer les premières années. Jamais sujets ne furent plus mécontents de leur prince que les Néerlandais pendant tout ce temps-là. Rien en effet de ce qu'ils avaient attendu ne se faisait, et ils découvraient des malheurs qui leur avaient été cachés à la faveur des complications des dernières années.

La session qui devait suivre la signature du traité allait avoir à s'occuper de régulariser la situation

nouvelle faite au royaume par les derniers événements et par la séparation d'avec la Belgique. On attendait, la paix étant faite, des réductions dans la dépense, une diminution des impôts. Au contraire le roi proposa un budget plus fort que ceux des années précédentes, demanda un emprunt de 50 millions, voulut le faire garantir par les colonies, se vit forcé d'avouer aux États-Généraux qu'il avait engagé les revenus de celles-ci pour le paiement de la dette, et ne put cacher plus longtemps un déficit de 4 millions de rente. On attendait dans la constitution des réformes libérales : le roi n'accorda que la bisannualité du budget, jusque là décennal, et une réduction sur sa liste civile, réforme insignifiante que son immense fortune personnelle ne lui rendait pas très-pénible.

Mais ce qui porta au comble l'irritation des Hollandais, ce fut l'attachement du roi pour la comtesse d'Oultremont, belge et catholique, qu'il avait le projet d'épouser. L'humiliation qu'il conçut d'être obligé de démentir publiquement ce dire, la découverte d'un complot, l'impossibilité où il se sentait de sortir de la crise financière,le déterminèrent à quitter à la fois sa couronne et son pays. Le 7 octobre 1840, il abdiqua solennellement en faveur de son fils, prit le titre de comte de Nassau, alla s'établir à Berlin, y épousa madame d'Oultremont, et y mourut en 1843.

Après les difficultés, les crises, et les fautes de ce règne,celui de Guillaume II fut consacré exclusivement à une œuvre de réparation. Non pas qu'il ait échappé

à toute agitation et à tout trouble : la Hollande eût été trop heureuse, à une époque où tous les états de l'Europe étaient travaillés par tant de passions, d'intérêts, de théories. Mais le roi, avec un rare bon sens, sut imposer par sa volonté à la nation les sacrifices nécessaires, et céder lui-même, quant il le fallut, au mouvement réformateur, malgré ses idées et ses sentiments personnels.

Le désaccord entre le pouvoir royal et les Etats-Généraux, soutenus par la presse, fut presque complet pendant tout le règne. Mais le roi, malgré la détresse financière, — moins dangereuse cependant qu'ailleurs dans un pays où la richesse privée est immense,—sut arracher aux États les ressources nécessaires à la guerre contre les Atchinois, à la construction des chemins de fer, au dessèchement de la mer de Haarlem, qui restera le monument de son règne. Il parvint même à leur arracher des ressources extraordinaires, un gros emprunt en 1844.

Sur la question constitutionnelle, les débats étaient très-passionnés. Une partie de la Hollande est très-fanatique. Tout avait été mis en discussion pendant les tiraillements du dernier règne ; la modification de la constitution était désirée ardemment par l'immense majorité du peuple hollandais; le roi au contraire, élevé dans d'autres idées et accoutumé à gouverner suivant le système alors existant, se refusa longtemps à toute concession. Il avait proclamé dès son avènement que ses ministres étaient responsables. Mais quelle res-

ponsabilité effective pouvait avoir un cabinet qui n'était point obligé de présenter de budget pour les colonies, c'est-à-dire pour la principale source du revenu national; qui ne rendait pas compte aux Etats de l'emploi de l'excédant de recettes provenant de ce chef; et qui d'ailleurs était armé contre l'opinion publique de lois très-rigoureuses sur la presse, dont on usait sans ménagements? Le roi cependant, quand on lui demanda de modifier la constitution du royaume, répondit qu'il ne le croyait pas utile, au moins pour le moment.

On est obligé de convenir qu'il saisit le moment le plus favorable pour déclarer la réforme opportune. Ce fut en effet le 18 octobre 1847 qu'il l'annonça aux Chambres dans le discours du trône. Grâce à cet espoir, pour la réalisation duquel les travaux furent aussitôt commencés, la Hollande ne fut pas bouleversée par le contre-coup de la Révolution de Paris de 1848, qui suscita des troubles si violents dans d'autres parties de l'Europe. Mais ce que le gouvernement apporta ne satisfit nullement les exigences de la majorité du peuple et des États. Des réformes étaient accordées, telles qu'on pouvait les attendre d'un prince économe et sévère, comme l'avait toujours été Guillaume II; mais les points fondamentaux de la constitution n'étaient pas modifiés d'une manière sensible. La seconde chambre des États-Généraux, par exemple, devait être élue par les États provinciaux, et ceux-ci étaient composés des trois ordres de

chaque province, noblesse, bourgeoisie, campagnards.

La lutte faillit recommencer de plus belle, ces articles ne pouvant pas être acceptés par des hommes qui avaient espéré une constitution égalitaire. Mais le roi eut le bon esprit de céder. Il choisit un ministère mixte, et investit le chef de l'opposition, M. Thorbecke, de la présidence du comité chargé de rédiger la constitution nouvelle. Il n'était pas facile de s'accorder : la constitution rédigée fut remaniée par le roi, puis discutée par les chambres : c'était à ne pas finir !

Enfin le roi résolut de mettre un terme à cette situation insoutenable. Il convoqua pour le 18 septembre 1848 une Assemblée Constituante, élue suivant les règles qui présidaient à la formation de l'ancienne chambre basse, mais double en nombre ; elle n'avait d'autre droit que d'ouïr la lecture des articles de la Constitution, et de statuer sur chacun d'eux par un vote sans discussion, acceptation ou rejet. Cette manière de procéder sommaire fit aller vite la besogne ; le 3 novembre la Constitution était solennellement proclamée.

C'était quelque chose. C'était un point de départ pour une refonte générale de l'organisation politique de la Hollande. Compléter la Constitution par un ensemble de lois organiques, telle était la mission dont s'occupait le nouveau cabinet, choisi parmi des libéraux d'une modération reconnue, quand Guillaume II mourut subitement, le 17 mars 1849.

Son fils et successeur, Guillaume III, alors âgé de 33 ans, et qui règne encore aujourd'hui sur la Hollande, prêta serment à la constitution. Mais il héritait de la tâche délicate de la mettre en vigueur, de la compléter par les lois organiques projetées, de faire entrer la nation hollandaise dans la vie politique nouvelle qui lui était faite.

Qu'allait-il faire ? Quels ministres allait-il prendre pour leur confier cette œuvre ?

La Constitution, à peine proclamée, était devenue le point d'appui d'une opposition, dont il n'avait pu vaincre les défiances, même en renonçant spontanément à une partie de sa liste civile.

Le roi se décida à choisir son ministère tout entier dans la gauche.

Le cabinet ainsi constitué demeura trois années au pouvoir. Ces trois années furent employées à terminer ce qu'on peut appeler la Révolution des Pays-Bas, où le contre-coup de 1848 avait fini par se faire sentir, et à la terminer d'une manière pacifique, sans secousse ni bouleversement. Cette œuvre difficile, de quelque manière qu'on la juge en principe, était certainement indispensable, vu l'état général de l'Europe et la situation des Pays-Bas. On ne peut refuser au roi Guillaume III et à ses ministres l'honneur d'avoir su la conduire. Les lois organiques nécessaires pour compléter la Constitution et régler le nouvel état politique, loi sur l'organisation des communes, loi sur la justice, loi réglant l'exercice des droits principaux

des citoyens, furent faites et promulguées. Le système d'économies inauguré par le feu roi fut continué avec tant de soin, qu'on a pu dire que la Hollande est allée en ce sens jusqu'à l'excès ; mais on ne s'en tint pas là, et toutes les réformes désirables furent accomplies ou entreprises dans le régime financier.

C'est surtout dans ce règne que l'on a bien vu que la séparation de la Belgique et de la Hollande n'a pas été un mal pour ces deux nations. Ce qui leur était fatal, c'était leur union contre nature en un seul royaume : en même temps que la Belgique souffrait de l'oppression politique que faisait peser sur elle la Hollande, Rotterdam et Amsterdam se sentaient ruiner par Anvers ; les deux nations usaient à lutter l'une contre l'autre les forces qui, employées depuis par chacune à accroître son travail et sa richesse, ont fait de l'une et de l'autre deux des peuples les plus prospères que nous voyions aujourd'hui.

Pour la Hollande, le règne actuel a été marqué par un accroissement merveilleux de la prospérité des colonies : dès 1851, quand on présenta leur budget aux Etats, on trouva qu'il se chiffrait par un excédant de recettes de 4,700,000 florins. Le système de culture qui a fait tant produire aux Indes Orientales y avait été introduit de 1830 à 1834 par Johannes Van den Bossch. Mais le réglement de 1854, qui a fixé leur régime, est de Thorbecke, comme la constitution Néerlandaise : c'est la véritable constitution de l'Empire de « l'Insulinde ».

Rien peut-être ne recommandera plus le règne actuel à l'attention des historiens futurs que les grands travaux publics qu'il aura exécutés. La mer de Haarlem complétement desséchée, et, — il faut l'espérer — le prochain desséchement du Zuyderzée ; l'immense quantité de canaux, de digues, de polders dus au travail de l'administration du « Waterstaat » ; les quatre mille kilomètres de télégraphes actuellement installés ; le réseau de chemins de fer, encore incomplet, mais dont sans doute le présent règne verra l'achèvement : tout cela a plus contribué à transformer et à enrichir la Hollande que les discussions des hommes d'État et les agitations politiques.

Celles-ci n'ont pas manqué cependant : agitations sans violences, comme il convient à une nation qui a du bon sens et l'instinct des choses positives ; mais agitations continuelles, qui montrent combien sont profondes et passionnées les discussions entre les partis.

Les ministères ont en général duré fort peu sous ce règne. Certains postes, peu importants, comme par exemple le ministère de la guerre, — la Hollande ayant absolument renoncé à être une puissance militaire d'un ordre quelconque, — ont changé de titulaire aussi fréquemment que chez nous, et souvent plus, ce qui n'est pas peu dire. Thorbecke tomba du pouvoir en 1854 pour avoir voulu donner un titre officiel aux évêques catholiques. Quoique la tolérance la plus complète règne en Hollande, cependant l'État est protestant

d'esprit. Il existe une « Église hollandaise, » calviniste de dogme, presbytérienne d'organisation, qui, si elle n'est pas *Église d'État*, n'en est pas moins prompte à s'effrayer de la grandeur ou des progrès des autres églises, comme d'un péril national. Or, si le nombre de ses adhérents est d'environ deux millions, celui des dissidents n'est guère inférieur que de quelques centaines de mille. La tolérance complète a permis aux sectes de se multiplier ; mais la plupart d'entre elles, si l'on en excepte 68,000 luthériens, n'ont qu'un très-petit nombre de fidèles ; en tout, elles ne font pas 56,000 personnes. Le nombre des juifs est à peu près le même que celui des luthériens ; la masse principale des dissidents est donc formée par près d'un million et demi de catholiques. Or le mouvement catholique qui a signalé notre siècle s'est fait sentir assez vivement en Hollande ; l'Eglise calviniste, qui plus que toutes les autres en est effrayée dans le monde entier, crut devoir prendre des précautions contre l'influence de la cour de Rome : au ministère Thorbecke succédèrent des ministères plus résolument protestants.

Il y a deux grands partis en Hollande : les « conservateurs », espèce de *torys*, et les « libéraux ». Ceux-ci sont en général obligés de s'appuyer en quelque manière sur les catholiques, ou de prendre un point d'appui extérieur. De plus ils ont généralement quelque tendance à traiter humainement les populations des colonies hollandaises. C'est en 1863 que le ministre des colonies Van de Putte, membre du second cabinet Thor-

becke, fit abolir l'esclavage dans les Antilles. De 1866 à 1868, le pouvoir fut aux mains des conservateurs avancés ; mais il parut que l'opinion publique n'était pas favorable à ce parti : deux fois ils durent dissoudre la Chambre, sans pouvoir retarder leur chute. En même temps un mouvement d'opinion se faisait sur plusieurs questions irritantes ; les abus qui aggravaient encore la situation déjà très-dure des indigènes dans les colonies de « l'Insulinde » étaient dévoilés avec grand succès par la passion ou l'humanité; le besoin d'appui étranger, que l'on soupçonne sans cesse, en même temps que l'ambition notoire du puissant voisin qui serre maintenant de si près la Hollande, cause toujours des difficultés au parti qui domine; la question de l'armée était souvent agitée, car une grande partie de la nation est foncièrement anti-militaire ; les finances publiques, malgré l'immense richesse privée, ont eu une grande difficulté à sortir de l'état de crise où elles sont restées si longtemps : on n'en finirait pas, si l'on voulait indiquer toutes les questions sur lesquelles se livrent bataille deux partis qui, en Hollande plus qu'ailleurs, n'ont pas une idée commune. Rentré au pouvoir en 1870, Jean-Rodolphe Thorbecke est mort ministre en 1872. La peine de mort a été abolie le 17 septembre 1870. Entre 1873 et 1877, deux cabinets conservateurs ont gouverné, et ont fait place, le 3 novembre 1877, à un ministère libéral, dont tous les membres sont en charge aujourd'hui.

S. M. le roi Guillaume III a eu le bonheur de voir

le Royaume des Pays-Bas prospérer sans interruption sous son règne : la richesse publique s'est rétablie, la richesse privée s'est accrue ; l'Empire Neerlandais, comme une maison bien montée, a supporté sans en souffrir les variations parlementaires et les changements gouvernementaux.

Tout le monde sait que, depuis sa guerre contre les Chinois de Sambous, la Hollande n'en a plus fait d'autre jusqu'à l'expédition d'Atchin. L'empire d'Atchin, situé dans la partie N.-O. de Sumatra, était depuis longtemps une gêne, non-seulement pour les Hollandais, mais pour toutes les nations européennes qui commercent dans ces parages. D'abord, c'était une concurrence : l'Atchin exportait en quantités importantes le riz, le bétel, les parfums et les épices ; c'est là surtout que venaient s'approvisionner les nations qui n'ont point de possessions dans ces mers lointaines ; Atchin avait été, au dix-septième siècle, le plus grand marché d'or de l'Orient, et était encore une place sérieuse pour le camphre, l'ivoire, les produits de l'industrie locale. Il n'y aurait eu rien à dire aux Atchinois, s'ils s'étaient contentés d'être des ouvriers très-adroits et des commerçants très-habiles ; mais ils étaient pirates, mais ils ouvraient leurs ports aux pirates malais, indo-chinois ou chinois, mais ils soutenaient les révoltes qui éclataient fréquemment dans l'intérieur de Sumatra !... Déjà les gouverneurs généraux avaient dû leur faire la guerre ; en 1873, on résolut d'en finir avec eux, et une expédition, con-

duite par le général Kohler, vint se présenter devant leur capitale.

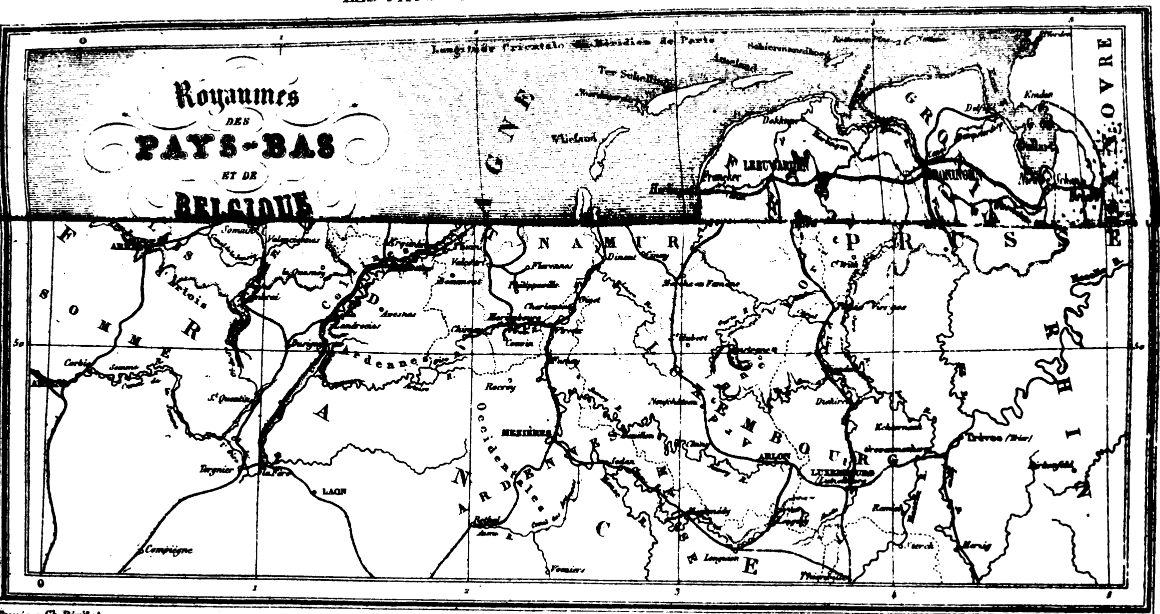
Atchin est une ville assez grande, située dans l'embouchure même d'une rivière, au milieu de prairies et de bouquets d'arbres, coupée de canaux qui séparent ses différents quartiers ou « kampongs. » Les maisons sont toutes en bambou et en écorce, beaucoup ont pour fondements des radeaux captifs qui flottent sur la rivière. Le cours de celle-ci est défendu par plusieurs forts armés à l'européenne ; un kraton, ou citadelle, construit en 1521 par le sultan Allah-Ouddin, fait la principale défense du pays. L'intérieur de Sumatra est si mal connu que l'on se faisait illusion complète sur la force de l'empire d'Atchin : le général Kohler n'amenait avec lui que cinq à six mille hommes de troupes, il fut repoussé et tué (22 mars 1873).

Pendant que la Hollande préparait sa vengeance, le sultan d'Atchin essayait de se procurer des alliés. Mais l'Angleterre est liée vis-à-vis de la Hollande par des conventions qui lui interdisent Sumatra ; le sultan de Constantinople, père commun des musulmans, prévoyait d'autres occasions de se servir de ses forces : les Atchinois restèrent seuls. C'est en 1874 qu'eut lieu la seconde expédition hollandaise, et que le kraton fut pris d'assaut, après une résistance opiniâtre.

Depuis cette époque, on peut dire que l'empire d'Atchin n'existe plus. Le kraton a été détruit, la capitale est occupée, les côtes et le pays maritime sont

conquis ; ce n'est que dans les forêts et les montagnes de l'intérieur que des bandes d'insurgés luttent encore, et prolongeront sans doute très-longtemps une résistance facile pour eux, mais peu inquiétante pour la conquête.

La Hollande, qui, depuis plusieurs années, applique à cette guerre laborieuse les ressources de son empire indien, a le droit d'en espérer le bénéfice.



Gravé par Ch. Périgot.

Paris

Librairie CH. DELAGRAVE et Cie

Rue des Écoles 58 — Qr de la Sorbonne

Réd.on LOIRE-MICHELET.

DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

DES

PAYS-BAS ET DES COLONIES NÉERLANDAISES

Après la Belgique, qui est sans rivale, l'empire hollandais comprend les pays les plus peuplés qui soient soumis à une domination européenne : les Pays-Bas ont environ 110 habitants par kilomètre carré, et Java 112. La nation reine compte environ 3,800,000 personnes, dont moins de 30,000 aux Indes ; ses colonies renferment environ 25,000,000 d'âmes; le Grand-Duché de Luxembourg, qui est rattaché à elle par la communauté de souverain, a environ 200,000 habitants. Si la France était peuplée comme Java, elle aurait près de 70,000,000 d'hommes; si elle l'était seulement comme la Hollande, elle en aurait encore plus de 60,000,000.

I

Un Espagnol, un Chinois, un Malais peuvent se croire chez eux en Hollande : il suffit qu'ils regardent, l'un une maison ancienne, l'autre un intérieur riche,

l'autre un jardin de vieux style. Un Anglais reconnaîtra Bond-Street dans une belle rue d'Amsterdam avec ses maisons à l'aspect intime, ayant chacune son perron, son réverbère, sa porte au marteau luisant de propreté, ses fenêtres à panneaux et à coulisses de glace. Un Italien se rappellera Venise, quand, le long des quais modernes, où l'eau est à fleur du pavé, il verra une longue suite de maisons carrées italiennes, ou quand il traversera les cent canaux de la ville, malheureusement aussi vaseux que ceux des lagunes. Un Français, se promenant le long des belles chaussées ombragées d'ormes, pour qui ceux de nos boulevards seraient des arbustes, peut adresser la parole dans sa langue à tous les passants : plus d'un au reste, son frère d'origine, sera le petit-fils de quelque huguenot expulsé par Louis XIV. Il semble que la Hollande ait emprunté un peu partout, qu'elle se soit formé sa civilisation comme elle s'est fait sa richesse, en allant prendre à chaque peuple, avec une part de son argent, quelque chose de ses mœurs, de ses usages, de sa physionomie.

Mais il y a une chose qui est bien aux Hollandais, c'est la Hollande. Ce sont eux qui l'ont faite, qui l'ont conquise, qui la défendent contre des forces naturelles en apparence presque invincibles ; ce sont eux qui, en grande partie, ont donné à sa campagne la physionomie unique qu'elle possède, comme ils ont donné la fertilité et la richesse. Partout le travail incessant d'une race patiente et soigneuse a

créé entre l'état naturel, primitif, du pays, et son état actuel, tout factice, des différences extraordinaires. La Hollande n'est pas une *campagne* sur laquelle des hommes vivent en tirant parti de ce qu'elle offre ; c'est un *jardin* que les hommes façonnent et modifient par une action incessante, l'obligeant à leur donner ce qu'il n'était pas fait pour produire.

Toute la partie des Pays-Bas qui avoisine l'Allemagne, est un pays plus que médiocre, assez semblable aux parties de la Westphalie et du Hanovre qui le touchent. La Meuse, qui; jusque vers Maastricht, a traversé un pays très-fertile, couvert du limon hesbayen, entre dans les marécages et les tourbières du Limbourg. Le sol est déjà très-bas, la rivière coule lentement, les autres eaux n'ont pas d'écoulement naturel. Les *hooge veenen*, ou tourbières, forment d'immenses étendues désertes; des landes tout à fait stériles s'entremêlent aux tourbières ; peu ou point de bois, — il n'y en a que deux cent mille hectares environ dans tout le Royaume; — à l'O., une suite non interrompue de marais et d'étangs; *de Peel*, sépare les mauvaises terres du Limbourg des terres médiocres du Brabant. A force de travail, la population, qui n'est pas nombreuse, fait produire du sarrasin et du seigle à ce triste sol; chaque année elle conquiert quelques hectares sur le désert, comme le Hollandais ou le Frison conquièrent quelques hectares sur l'eau. Maastricht a environ 30,000 âmes : c'est toujours une place forte, mais il est douteux

qu'on soit jamais obligé, après trois grandes victoires, d'aller y chercher la paix, comme le maréchal de Saxe en 1748. La population du Limbourg est inférieure à 240,000 habitants.

Si l'on franchit la Meuse, puis le Rhin, en suivant de près la frontière allemande, on retrouve à peu près le même pays dans la partie orientale de la province de Gueldre, qui est la Gueldre proprement dite. Là, la conquête agricole est poussée avec activité: la bruyère, que le terrain fournit naturellement en abondance, sert de litière, puis d'engrais; chaque année, une couche nouvelle, fort épaisse, est ajoutée à la précédente, et peu à peu se crée un terreau excellent, dont l'accumulation rehausse le sol au-dessus de la lande plate; ce système de culture s'appelle *essch*. Il y a encore quelques forêts en Gueldre; et c'est une des rares parties des « Nederlanden », — peut-être la seule, — où il y ait de la pierre; cette pierre est un granit rouge, analogue à celui du Münsterland, qui n'est séparé de la Gueldre que par la frontière politique.

Au nord de l'ancien comté de Gueldre et Zutfen, et comme lui sur la rive droite de l'Ijssel, est la province d'Over-Ijssel. Le long de l'Ijssel, passant par Deventer, Zwolle, la capitale, et Kampen, — la ville des bouches, du Kamper Zand, espèce de delta sablonneux qui s'avance dans le Zuiderzée, — court le chemin de fer, qui côtoie le « Salland ». Au nord, à travers des marécages peuplés d'oiseaux

d'eau innombrables, serpentent de méchantes rivières et de magnifiques canaux. A l'est, s'étend le pays de Twenthe, très-rebelle à la culture ; néanmoins de grands centres de population s'y créent, parce que l'industrie a pris possession de cette terre, qui ne donne rien au laboureur ; c'est à Enschede, tout près de la frontière, que sont les grandes usines, les filatures de coton les plus importantes.

La province de Drenthe, — la moins peuplée du Royaume, puisqu'elle n'a guère que 115,000 habitants, — n'est qu'une vaste tourbière sur la plus grande partie de son territoire. Elle partage avec le Hanovre le « Bourtanger Moor », une des plus grandes tourbières de l'Europe, et certainement la plus grande qui soit régulièrement exploitée. La tourbière s'exploite, ou plutôt se détruit, de plusieurs manières. Ou bien on circonscrit par des tranchées profondes, qui se remplissent d'eau toutes seules, un immense espace auquel on met le feu : la combustion est naturellement très-lente ; une couche de cendres se forme sur la surface, et le travail du feu continue dessous ; une fumée épaisse couvre pendant des mois quatre ou cinq provinces hanovriennes et néerlandaises. Ou bien on crée des *fehn*. Ce sont des enclos, parfois très-grands, endigués comme un polder, cernés de canaux, — très-difficiles à créer et à maintenir dans ce sol essentiellement instable, — et traversés par d'autres canaux qui les drainent. Le fehn ainsi créé, on l'exploite comme l'on veut. Ou bien on en retire la tourbe ; après

quoi, il faut procéder au desséchement et en faire une prairie défendue par des digues et des canaux; autrement l'eau en prendrait possession, et ce serait un étang ou un marécage. Ou bien on brûle la tourbe parce que ses cendres forment un engrais qui permet de cultiver le sarrasin. Ou bien enfin, si les canaux ont enlevé assez d'eau pour qu'il ne reste plus qu'une humidité raisonnable, on plante un bois, généralement de chênes. Les *fehn* sont des espèces d'oasis dans la solitude mouillée de la Drenthe; c'est là que la population trouve à vivre: quelquefois un seul suffit pour faire subsister deux ou trois mille familles.

La province de Groningue, dont la capitale a plus de 40,000 habitants et une université qui n'est pas sans mérite; sa voisine, la Frise, dont la capitale, Leeuwarden, qui a 30,000 habitants, est le type de l'ancienne ville néerlandaise; et les îles qui bordent leur littoral, ou qui ferment l'entrée du Zuiderzée, Ameland, Terschelling, Vlieland, Texel, sont, avec la presqu'île d'Enkhuizen dans la province de Hollande-Nord, ce que l'Océan a laissé subsister de l'ancienne Frise. Avant le treizième siècle, entre l'île d'Urk actuelle et Harderwijk, s'étendait un lac, le Flevo; puis, au Nord, une plaine basse, plus basse que le niveau de la mer, mais protégée contre celle-ci par un bourrelet de sable, par une suite de dunes, dont les îles qui commencent à Texel et se terminent devant les bouches de l'Eebe marquent à peu près la situation.

Un jour, la mer brisa cette digue, submergea toute la côte frisonne, et vint rejoindre le Flevo, après avoir noyé 100,000 personnes; un demi-siècle après, elle recommença, noya encore 100,000 personnes, et dessina le Zuyderzée tel qu'il est encore aujourd'hui. Depuis cette époque elle a rongé les îles, restes du bourrelet à travers lequel elle s'était frayé plusieurs passages : elle les a comme rapprochées de la terre, dont elles ne sont séparées que par des bas-fonds. Entre elles s'ouvrent de mauvais passages, que l'on laisse s'ensabler, maintenant que la destruction du Zuyderzée est décidée ; quand tous seront bouchés, il ne restera plus qu'à dessécher la « Mer du Sud » comme un simple polder. En attendant on commence à rattacher à la terre les îles du nord; le travail est fait pour celle d'Ameland, et va l'être pour Terschelling : les Wadden, ou bas-fonds qui les séparent de la Frise, vont redevenir terre frisonne. Les provinces de Groningue et de Frise sont au nombre de celles où l'on a le plus reconquis sur l'eau. Presque partout le Zuyderzée est bordé de dunes et de sables, comme l'était autrefois la mer qui lui a donné naissance ; ces dunes arrêtaient les eaux, et créaient dans toute la Frise une quantité de lacs, ou plutôt de lagunes marécageuses sans écoulement. Beaucoup subsistent encore, surtout dans la partie occidentale, mais beaucoup aussi ont été desséchés et transformés en prairies excellentes. Groningue a fait disparaître presque toutes ses nappes d'eau, et nulle part il n'existe

de plus beaux pâturages. Par le pays de Westervolde, Groningue touche aussi au Bourtanger-Moor. S'il y a des degrés dans la platitude absolue, on peut dire que les provinces frisonnes sont les plus plates des Pays-Bas; sauf dans une partie de la Frise, rien n'y rompt l'uniformité de la vaste pelouse verte, coupée de canaux clairs; il n'y a presque nulle part ces bois, ces espèces de pépinières, qui rompent la monotonie du paysage dans certaines provinces moins nues. Les peintres hollandais excellent souvent à rendre la fuite indéfinie de ces longs horizons plats, la petite brume transparente qui s'élève du sol quand il fait beau, le brouillard gris qui descend du ciel quand le temps est couvert. Les Frisons sont peut-être, de tous les Néerlandais, ceux qui ont le mieux conservé les anciennes coutumes. Les maisons, les vêtements, la vie de famille sont encore à peu de chose près ce qu'on voyait en Frise il y a deux cents ans. Le dialecte frison est, paraît-il, la langue germanique la plus voisine de l'anglais : les paysans anglais des comtés du Nord et les hommes de Groningue s'entendent sans trop de difficultés; ce dialecte, qu'ont illustré les poésies de Japix au XVIIe siècle, se parle communément, mais s'écrit moins, parce que beaucoup de Frisons ignorent l'écriture. La Frise possède à Haarlingen, à l'entrée du Zuyderzée, un port moderne fait de main d'homme.

Au fond du Zuyderzée s'étend le littoral sableux du Veluwe, qui appartient à la province de Gueldre. La

Gueldre est une des provinces les plus variées des Pays-Bas. L'Ijssel la traverse du Sud au Nord ; le Rhin et la Meuse coupent de leurs bras sa partie méridionale. Le Rhin, à peine entré dans les «Nederlanden»,se bifurque près de Panerden. Le Vieux-Rhin. près de Westervoot, verse une partie de ses eaux dans l'Ijssel, dont on a fait ainsi une bouche du grand fleuve ; puis il passe à Arnhem, capitale de la province, qui a plus de 36,000 habitants, et se dirige vers l'ouest, limitant au sud le Veluwe. L'autre branche, le Wahal, va passer à Nimègue, ville de commerce de 23,000 habitants, située dans une espèce de presqu'île, sur une colline,.... la seule de tout le pays ! De là, le Wahal coule vers l'ouest, parallèlement à la Meuse, qu'il reçoit au fort Loevesteen, en face de Gorinchem et de Woudrichem. L'île formée par le Rhin et le Wahal, est l'ancienne *Insula Batavorum*, le Betuwe. Le Betuwe ne s'élève pas au-dessus des eaux de ces deux fleuves, aussi a-t-il changé bien des fois de figure, — jusqu'à ce qu'on l'ait enfin fixé, en réglant, de nos jours, le cours du Wahal, dont les eaux, par une différence de niveau, allaient se perdre dans la Meuse, et en rectifiant le cours du Lek près de Wijk bij Duurstede. Arnhem se trouve située juste entre la prairie basse du Betuwe, les dunes du Veluwe, où l'on plante des pins sylvestres, et les sables quartzeux non fertilisés de la vieille Gueldre d'au-delà de l'Ijssel. L'ensemble de ces pays divers ne fait pas une riche province; c'est de la Gueldre que partent le plus d'émigrants Hollandais,

les uns pour l'Amérique, qui les garde, les autres pour les Indes, d'où ils reviennent jouir de la richesse qu'ils ont conquise comme commerçants ou de la pension de retraite qu'ils ont gagnée comme fonctionnaires.

La Gueldre est séparée par le cours de la Meuse du Brabant, qui vaut encore moins qu'elle. A l'E., ce sont les marécages, *de Peël;* au N., jusqu'en face du fort Saint-André, le Maasland, terre basse, tourbière déserte ; au S. et au centre, les *Kempen*, qui ne sont pas autre chose que la Campine belge, se continuant depuis la Dyle jusqu'à la Dommel, aussi infertile à une extrémité qu'à l'autre : des bouquets de bois de sapins rompent çà et là la monotonie de la plaine de bruyères; il n'y a de culture qu'auprès des villes. Celles-ci, comme dans tous les pays mal cultivables des « Nederlanden », sont souvent industrielles, par exemple Tilburg, qui a 25,000 âmes. Bois-le-Duc, la capitale, sur la Dieze, a à peu près la même population : c'est le chiffre moyen d'une ville hollandaise de second ordre. Dans l'ouest de la province, après Bréda, commencent des polders qui ne le cèdent en rien à ceux de la Hollande et de la Zeelande. Bergen-op-Zoom, place-forte célèbre dans les guerres du dix-huitième siècle, est située dans le sud, au bord de l'Ooster-Schelde, l'un des estuaires de l'Escaut. Au N., près de Geertruydenberg, bourg célèbre dans l'histoire de la lutte des Provinces-Unies contre Louis XIV, est le Biesbossch, île multiple du Hollandsch-Diep, embouchure du Wahal : la mer l'a conquise en 1421, en-

gloutissant soixante-douze villages et plus de cent mille habitants, et on la lui arrache pièce à pièce. C'est cette partie occidentale du Brabant qui sauve le reste, et qui fait monter le chiffre de la population totale à 451,000 habitants.

Voisine aussi de la Gueldre, mais au nord du Betuwe, est la province d'Utrecht, la plus petite de toutes, mais dont la capitale a plus de 65,000 âmes, un archevêché catholique, de beaux monuments, des souvenirs historiques et une université, la seconde du royaume.

Les trois provinces occidentales de Zeelande, Hollande-Sud, Hollande-Nord, valent à elles seules le reste du royaume, et plus. A elles seules elles fournissent plus d'un million et demi d'habitants, c'est-à-dire pas beaucoup moins de moitié de la population totale ; et leur population s'accroît plus vite que celle des autres provinces. Chez elles sont les grandes villes, la capitale commerciale, Amsterdam ; la capitale administrative, La Haye ; la capitale intellectuelle, Leyde ; et Rotterdam, supérieure à Amsterdam par la navigation et le mouvement maritime. Et cependant, si l'on faisait disparaître les digues qui protégent ces contrées, les trois provinces disparaîtraient d'un coup ; si l'on cessait seulement de les entretenir à chaque heure, les trois provinces, morceau par morceau, seraient conquises par la mer, que les fleuves viendraient aider de leurs eaux extravasées. Il n'y a, dans toute cette partie, que bien peu de points qui

ne soient pas de plusieurs mètres au-dessous de la mer. Non-seulement la mer, mais l'eau domine généralement la terre en Hollande. Les canaux qui sillonnent tout le pays, comme chez nous les chemins et les routes, — routes liquides l'été, routes de glace l'hiver, — les canaux qui traversent les campagnes, passent dans les villes, entourent les villages, ne sont pas tous, comme chez nous, des fossés : la plupart sont construits sur le sol ; l'eau y est portée entre deux digues, et les bateaux de transport, avec leurs mâts ou leurs rames, circulent au-dessus des champs et des prairies, dans l'ombre des chênes, des saules, des tilleuls qui bordent le cours d'eau artificiel. Il n'y a, du reste, plus de cours d'eau naturel en Hollande : toutes les rivières sont emprisonnées dans des digues, conduites,—avec la largeur, la profondeur, la pente voulues,—là où il faut qu'elles aillent pour ne pas gêner et pour servir ; le *fleuve* n'est plus qu'un souvenir, on ne voit plus partout que le *canal*. Il en est ainsi dans tout le royaume, mais plus qu'ailleurs dans la Hollande. Là, tout le pays est comme divisé en cases : chacune d'elles est sur un polder plus ou moins grand, où paissent des troupeaux magnifiques, ou qui porte sa moisson de blé, de tabac, de houblon, de lin ou de chanvre. Les séparations de ces cases sont des digues sur lesquelles passent un canal, ou un chemin de fer, ou une jolie route en briques, en *klinkers*, ombragée d'ormes ou de hêtres. Partout le long des digues, d'innombrables moulins à vent ; ce sont ces

moulins en bois qui, dans beaucoup de parties de la Hollande, sont le seul accident du paysage ; tous ne font pas de la farine; beaucoup montent l'eau pour en débarrasser la prairie, ou pour vider, par un émissaire ou *gracht*, un polder en cours de desséchement. La Hollande est protégée contre la mer par un bourrelet naturel de dunes ; mais cette défense recule sans cesse, si le travail de l'homme ne la soutient pas. Les vagues, lors des tempêtes, attaquent le pied de ce rempart, le font ébouler par endroits et l'emportent : les cartes, depuis le seizième siècle, montrent jusque dans celui-ci un recul perpétuel de la côte. Aujourd'hui ce recul est arrêté ; les Hollandais veillent sur leurs dunes, ils en garnissent le pied de cloisons en roseaux, ils en plantent les flancs de genêts, ils en pansent les déchirures avec des paillassons et des clayonnages : ces fragiles obstacles brisent la violence des lames et amortissent le frottement des courants. D'autre part, endiguant et desséchant sans cesse, ce peuple enlève à chaque instant quelque parcelle nouvelle à la mer : on a pu calculer qu'en moyenne, plus de 3 hectares par jour sont conquis. Quant aux digues, elles défendent le pays et contre la mer, et contre les fleuves : il y a telle d'entre elles, défendue en permanence par une garnison de milliers d'hommes, qui empêche d'être submergées une vingtaine de villes et deux provinces ! Tous ces villages si riches, si propres, si heureux d'aspect, ces belles fermes au milieu de leurs jardins qu'embellissent les tulipes légendaires

et des arbres fruitiers soignés avec amour, seraient dans l'eau en quelques heures, si la digue du Lek se rompait! Et il n'en est pas ainsi seulement en Hollande. Dans toutes les provinces la lutte est perpétuelle et le danger incessant : l'agriculture n'a pas encore conquis tout ce que l'Océan lui a pris; sans parler des 300,000 hectares du Zuyderzée, le Dollart, créé par la mer à l'embouchure de l'Ems, au treizième siècle, n'a qu'incomplétement disparu; le Lauwersée échancre toujours la côte entre les provinces de Groningue et de Frise ; de nos jours, malgré des progrès incroyables et des travaux de plus en plus complets, la mer, tous les sept ans, fait encore quelque grande invasion ; la Frise, si bien endiguée, si bien canalisée, la Frise qui a payé trois millions et demi de florins pous se défendre contre les eaux de 1826 à 1873, la Frise a encore vu un huitième de ses prairies inondé en 1870.

La province de Zeelande comprend la partie du littoral qui s'étend entre l'Escaut et le Zeelanden Plaat, et toutes les îles que forment les bouches de l'Escaut jusqu'au Krammer, suite du Hollandsch Diep. Ces îles sont Walcheren, Noord et Zuijd Beveland, Schouwen, Tholen et Philipsland. Toutes plus basses que la mer, elles sont défendues par de magnifiques digues; leur intérieur est tout en polders. Entre elles circulent l'Ooster et le Wester Schelde, divisés en plusieurs bras, embarrassés de sables et de vases, mais navigables cependant grâce au travail persévérant de l'homme, qui a presque canalisé, et qui cure sans cesse ces

mauvais bras de mer. Toutes les côtes voisines sont armées de forts nombreux, qui enferment au fond de l'Escaut Anvers, la florissante rivale, prêts à la couper de la mer dans le cas d'une guerre, d'ailleurs impossible. La capitale est Middelbourg, dans l'île de Walcheren, au beau milieu, mais où arrivent chemin de fer et canal : on a fait à Middelbourg des docks considérables, avec une forme sèche pour le radoub des navires. Mais le grand port est Vlissingen, que nous appelons Flessingue, où l'on a terminé en 1873 un nouveau port, le meilleur des Pays-Bas, car il est ouvert et accessible aussi bien l'hiver que l'été. La Zeelande possède aussi Zierikzee, dans l'île de Schouwen.

La Hollande-Sud, dont le sol est en beaucoup d'endroits à 6 mètres et plus au-dessous de la mer, renferme les îles de l'embouchure de la Meuse : Over-Flakkee, entre les deux bras du Hollandsch Diep, le Harringvliet et le Krammer ; l'île de la Meerwede, berceau du comté de Hollande, enveloppée par le Wahal ; les pays de Voorne, Hookschewaard, Rozen Burg, Ijselmond, véritables îles entre les bras du Lek et de la Meuse ; et la partie orientale du Betuwe, jusqu'à Cuilenbourg. Entre le Lek et le Vieux-Rhin s'étend la Hollande proprement dite, et, au nord, le Rijnland, jusqu'au polder qui remplace aujourd'hui la mer de Haarlem. Toutes ces rivières sont canalisées, pas une n'est abandonnée à elle-même ; et de fait, elles seraient meurtrières ; elles ne faisaient, avant qu'on les domptât, que s'endommager sans cesse elles-mêmes. Le Lek est endigué, le Wa-

hal rectifié, la Merwede refaite; la Meuse a une embouchure nouvelle, de Rotterdam et Schiedam à la mer. Rotterdam est sans contredit la première ville de la Hollande-Sud. Si elle n'a pas encore 140,000 âmes, ce qui la laisse loin derrière Amsterdam, en revanche il est entré dans son port, en 1876, 3,443 vaisseaux jaugeant 3,981,624 tonneaux, et il en est sorti 3,786 jaugeant 4,317,975 tonneaux; c'est beaucoup plus de trois fois le mouvement du grand port de la Hollande septentrionale. A Rotterdam, il faut ajouter Schiedam (22,000 hab.), sa voisine, qui la complète avec 275,206 tonneaux d'entrées, et 231,120 de sorties. Rotterdam, toute en quais et en bassins, possède quatre grands ports neufs dans l'île de Fijenoord, sans compter ses ports intérieurs. Il faut y joindre, entre elle et Schiedam, Delfohaven, dont le port, grâce à des travaux récents, peut recevoir des vaisseaux calant 4^m,50. La Hollande-Sud possède aussi Dordrecht, vieille ville typique, dans l'île de la Meerwede, qui a 26,000 habitants; Leide, sur le Vieux-Rhin, la ville savante, l'Université célèbre, avec ses 40,000 habitants; Delft, autrefois si justement célèbre pour ses faïences; et enfin La Haye-du-Comte, S'Graven Haagë, capitale actuelle du royaume. La Haye a 100,000 habitants; mais c'est une ville toute administrative, sans mouvement ni intérêt, presque belle et agréable ; Scheveningen, séparée d'elle par des dunes, lui donne, non un port, mais des bains de mer.

La Hollande-Nord, la plus peuplée des onze pro-

vinces, a près de 650,000 habitants. Amsterdam, au dix-septième siècle, a été le premier port du monde, et est encore l'un des plus sérieux. Mais où sont les 935,000 habitants que la ville renfermait en 1785 ? En 1814, il n'y en avait que 180,000 ; depuis, la population remonte sans cesse, mais n'est pas encore arrivée à 300,000. Amsterdam est la plus curieuse ville de Hollande, peut-être, par ses différents aspects. Située sur une espèce de fjord sableux et vaseux, qui, du fond du Zuyderzée, va couper la Hollande-Nord jusqu'aux dunes du Kennemerland, portée sur des pilotis qui traversent 15 mètres de tourbe, traversée par des canaux sales qui la partagent en cent et quelques îles, Amsterdam est à Venise comme un pêcheur de harengs à un gondolier des lagunes. Par ses maisons espagnoles, elle rappelle à la fois la puissance de la maison d'Autriche et l'origine commune de tous les Pays-Bas. Ses monuments, ses vieilles églises, son somptueux Hôtel-de-Ville racontent le passé des Provinces-Unies. Ses quais à maisons italiennes, ses quartiers modernes ramènent ensuite la pensée au présent et à l'avenir. La Hollande-Nord est peut-être la province dans laquelle on a fait les plus grands travaux. Beaucoup d'entre eux ont eu pour but le salut et la prospérité d'Amsterdam. D'abord, dans la ville même, des ports et des docks ont été créés pour que les navires au long cours ne restassent plus exposés au flux et au reflux devant les quais, dans le Het van Ij. Puis, comme le Zuyderzée est de navigation

mauvaise, et que les passes s'ensablent de jour en jour, on a fait un merveilleux canal qui traverse toute la presqu'île de la Hollande-Nord, et arrive à la métropole. A l'autre extrémité, on a créé le port de Nieuwe-Diep, près du vieux port militaire du Helder et de la rade du Texel. C'est autant pour défendre Amsterdam contre une inondation sans cesse menaçante que pour conquérir un magnifique polder, qu'on a desséché la mer de Haarlem de 1840 à 1852. Enfin, maintenant que le Zuyderzée est destiné à disparaître, on a ouvert à Amsterdam le plus court chemin vers la mer du Nord, par un canal qui transforme l'Ij, lui donne un port sur la côte occidentale, et passe pour le plus beau travail de ce genre qui ait encore été fait. C'est grâce à tous ces efforts qu'Amsterdam est florissante, et que son mouvement maritime compte environ douze cents vaisseaux qui entrent et autant qui sortent chaque année. Le Helder a 21,000 âmes ; Haarlem, 35,000 environ.

Les polders, par les applications variées dont ils sont susceptibles, suivant leur degré d'humidité, les soins qu'on leur donne et les engrais dont on les garnit, sont la vraie richesse de la Hollande. Là, paissent des bœufs d'une race forte et saine, qui s'étend, presque sans varier, du Jutland à la Zeelande. Le lait et le beurre hollandais approvisionnent l'Angleterre, à laquelle les fermes hollandaises fournissent aussi la volaille et les œufs : dans ces industries, les Pays-Bas laissent bien loin derrière eux la Normandie. Quand

le polder n'est pas en prairie, on y cultive le blé, mais surtout le lin et le chanvre, la garance et le tabac ; la culture du tabac est libre, et elle se pratique presque partout. Toutes les cultures du Nord peuvent se faire en Hollande, mais on y réussit également certaines cultures du centre et du Midi. C'est que le climat n'est pas froid, sous ce ciel brumeux, dans cet air vaporeux, sur ce sol humide : il est même doux, ou plutôt mou. Le temps, comme il convient à un pays tout marin, mais attaché à un grand continent assez sec, comme l'Allemagne, est inconstant : dans la même journée, la température varie plusieurs fois. Heureux les habitants des terres basses, si la « fièvre des polders » ne les faisait grelotter tout l'été !

Ce peuple, on en a dit légèrement beaucoup de bien et beaucoup de mal. Il est certain qu'il a peu de grandeur, de noblesse, d'élégance, que les sentiments élevés ne le dominent pas, que les illusions généreuses le dirigent rarement, qu'il est lourd, flegmatique, mangeur. Mais n'est-ce pas à ces particularités,— défauts ou qualités, suivant le point de vue,— qu'il a dû les grandes choses qu'il a faites ? Moins mercantiles, moins intéressés, moins étroits, moins grossiers au fond, les Néerlandais n'auraient-ils pas été moins travailleurs, moins hardis, moins calmes, moins soigneux ? S'ils avaient eu moins d'appétits et plus d'esprit, moins d'indifférence et plus de scrupules, auraient-ils dominé un instant sur l'Inde, sur l'extrême Orient et presque sur les deux Amériques? Il ne faut jamais par-

ler de ce peuple sans penser qu'il lutte depuis dix siècles contre la nature, non pour l'art et pour le plaisir, mais pour la vie, et qu'il a conquis par surcroît la prospérité et la richesse.

On ne peut cependant ôter à cette race estimable et solide la petite ombre de ridicule qui s'attache à l'excès de ses bonnes qualités. Mais, après tout, la propreté hollandaise, qui fait du pays un jardin et de chaque maison une châsse, est-elle moins recommandable parce qu'un Français aura vu, dans le village de Broek, au commencement de ce siècle, un brave homme qui, fumant à sa fenêtre, avait mis un crachoir dans la rue?

II

Les colonies Néerlandaises se composent de deux masses de très-inégale importance. Les Indes-Occidentales ne sont que des possessions de second ordre; les Indes-Orientales sont le second empire colonial du monde.

Les Indes-Occidentales néerlandaises comprennent plusieurs des Antilles ; et un tiers de la Guyane européenne peut aussi y être rattaché.

Les Antilles hollandaises sont peuplées de 41,000 âmes, dont 24,000 dans Curaçao. Curaçao, la principale des îles sous le Vent, en face de la côte Vénézuélienne, est célèbre bien à tort par la liqueur qui porte son nom, attendu que cette liqueur se fait en

Hollande. L'île est loin d'être une des meilleures pour les productions des tropiques ; elle est aride, montagneuse, comme ses voisines Aruba et Bonaire. Les Anglais, dans les petites Antilles, n'ont rien laissé de bon à la Hollande : Saba est une île calcaire dont la côte tombe à pic dans la mer, et qu'on ne peut aborder que par une petite anse, quitte à grimper, une fois débarqué, par un sentier de chèvres ; Saint-Eustache, sommet d'un volcan dont le Punch-Bowl est le cratère, n'a pas d'eau ; Saint-Martin n'appartient que pour un tiers à la Hollande, la France possédant les deux autres tiers.

La colonie du Surinam, dans la Guyane, est située entre la Guyane anglaise à l'Ouest, et la Guyane française à l'Est. La population totale est de près de 70,000 âmes, occupant environ 100,000 hectares, sur les 16,000,000 que contient le pays. C'est à peine même si les colons peuvent défendre leurs habitations et leurs cultures contre la flore envahissante de l'équateur. Les Européens, d'ailleurs peu nombreux, vivent mal sur ces côtes marécageuses, le long de ces rivières inondantes, dans une des contrées du monde où la fièvre sévit le plus. Tout l'intérieur du pays, couvert de forêts vierges malsaines, où se sont réfugiés quelques milliers d'indiens et de nègres marrons, est inconnu. La capitale est Paramaribo, sur le Surinam, ville de 25,000 habitants, à demi morte. La Guyane anglaise, voisine, a aussi appartenu à la Hollande ; mais, là comme partout, l'Angleterre ne lui a laissé que son rebut.

On a dit bien des fois que l'Angleterre était une grande maison, dont les bureaux et les magasins sont en Europe, mais dont la fabrique de produits, la source de richesses est aux Indes. Cela serait plus vrai de la Hollande. Elle n'existe que par ses Indes : de là viennent ses métaux, le coton qu'elle tisse, le tabac qu'elle vend, les parfums, et les épices qu'autrefois elle transportait presque seule dans le monde. Sans les Indes, que serait-elle ? Ses polders si bien tenus ne lui fourniraient que de l'herbe !

Les Indes Orientales néerlandaises, le bel empire d'« Insulinde », comme on l'appelle quelquefois, se composent d'une suite presque non interrompue d'îles grandes et petites, d'une contenance totale de 28,922 milles géographiques, et d'une population inconnue. Le chiffre de 25,000,000 environ que donnent les statistiques ne s'applique qu'aux pays directement occupés par les Hollandais, et encore est-il inexact ; mais qui sait le nombre des Dayaks de Bornéo, des Haraforas de Celebes, des Papous de la Nouvelle-Guinée, ou même des Malais de Sumatra ?

Ces îles se divisent en deux groupes très-distincts. A l'ouest du détroit de Macassar, qui sépare Bornéo de Celebes, et du détroit de Lombok, qui sépare Lombok de Bali, c'est la Malaisie : la flore, la faune sont voisines de celles de l'Indo-Chine, la civilisation mi-hindoue mi-chinoise, la religion musulmane. A l'Est, terrain, flore, faune, races humaines, tout annonce l'Australie ; la mer elle-même qui sépare ces îles

du grand continent du Sud est peu profonde. Il semble qu'autrefois chacun de ces deux groupes de terres ait été réuni à la grande masse dont il reproduit les caractères.

Dans le groupe Malais, trois îles tiennent le premier rang par la grandeur, Borneo, Sumatra, Java.

Borneo, juste sous l'Équateur, est d'un sixième plus grande que la France; mais sa population connue n'atteint pas trois millions d'habitants. Presque toute cette population est malaise. Les classes supérieures sont des Malais musulmans, venus vraisemblablement de Java ; les classes inférieures sont les Dayaks, Malais païens, agriculteurs quand les musulmans les forcent à travailler pour leur compte, indépendants dans les forêts, où ils vivent des produits naturels, de gibier et de poisson. Quelques misérables Haraforas, négroïdes issus de la population primitive de ces îles, se cachent dans quelques coins des montagnes. Bornéo a beaucoup de montagnes, mais pas de volcans ; tout l'intérieur est rempli d'admirables forêts: l'éléphant, le tigre, le rhinocéros, comme dans l'Inde, l'orang-outang, comme à Sumatra, le buffle, comme à Java, et un petit ours noir inoffensif, à tache blanche sur la poitrine, habitent ces immenses espaces. Les bois sont des plus beaux ; la terre est très-fertile, aucune des productions qui ont rendu Java si célèbre ne se refuse à y venir ; la houille est en grande abondance, l'or aussi, le diamant, presque tous les métaux, l'antimoine. Si Bornéo était peuplée

et cultivée comme Java, elle ne connaîtrait pas de rivale. Mais il lui manque une race agricole et industrielle : ou plutôt elle lui manquait jusqu'ici, car maintenant les Chinois y émigrent en familles; 50,000 y sont déjà établis ; ce sont eux qui exploitent l'or et qui cultivent la terre ; rien n'empêchera leur multiplication : il y a place, dans cette île énorme, pour 50 millions d'êtres humains. Actuellement la Hollande domine sur les deux tiers méridionaux de Bornéo, peuplés d'environ 1,300,000 habitants. Au N. est le sultanat de Burnei, et quelques autres de moindre importance, puis l'île anglaise de Labuan, et Serawah, espèce de souveraineté qu'un Anglais habile et hardi s'est créée.

Entre Borneo et Sumatra se trouvent Billiton et Bangta. Billiton, à mi-chemin des deux grandes îles, n'est exploitée que depuis vingt ans ; mais ses mines d'étain font concurrence à celles de Bangta, les meilleures du monde. Bangta, tout près de Sumatra, n'a que 65,000 habitants dont 20,000 environ sont Chinois ; c'est peu pour cette île déjà grande, car elle a plus de 1,200,000 hectares. Le sol est très-montagneux ; les mines d'étain sont dans des montagnes de 2,000 à 2,500 mètres d'altitude. La capitale est Muntok.

Sumatra, grande terre de 52 millions d'hectares, s'allonge parallèlement à la presqu'île de Malacca, dont la sépare un long canal, peu profond, rempli d'îles, dont les Anglais occupent la mieux placée, Singapore. L'intérieur de Sumatra est mal connu, surtout dans la partie septentrionale, que les Hollandais

n'ont pas encore asservie. Une grande chaîne, ou plutôt une longue suite de pics, de *Gounongs*, traverse l'île dans toute sa longueur : plusieurs d'entre eux sont des volcans, qui de temps en temps se réveillent. Les côtes sont assez malsaines ; celle de l'Est augmente sans cesse par les alluvions d'assez grands fleuves, comme le Jambi et le Mousi. Le climat est très-chaud, très-pluvieux, la végétation très-active. Les Malais sont la race dominante, les uns musulmans, les autres encore païens. Sur le plateau de Toba, vivent les Battaks, Malais que l'on dit être anthropophages ; dans certaines parties de l'intérieur végètent les débris d'une race très-ancienne, négroïde, les Orang-Koubous, que les Malais détruisent ou asservissent. La faune de Sumatra est très-variée ; aux animaux ordinaires de l'Inde et de l'Indo-Chine se joignent de nombreux serpents, quelques-uns énormes ; un tapir, que son dos blanc distingue du tapir d'Amérique ; enfin l'orang-outang, que sa douceur relative distingue encore plus que ses caractères physiques du féroce gorille de l'Afrique. Le point culminant de l'île est le pic d'Indrapour, qui a plus de 4,200 mètres. Avant leur guerre contre Atchin, les Hollandais possédaient les deux tiers de l'île, c'est-à-dire tout le sud, et la côte orientale jusqu'au-delà du Singkel ; de plus ils dominaient plus ou moins sur certains princes de l'intérieur. Maintenant ils semblent avoir entrepris la conquête de toute l'île, qui peut-être compte jusqu'à 6 ou 7 millions d'habitants. La capitale est Pa-

lembang, sur le Mousi, ville très-malsaine, où 70,000 commerçants, presque tous Malais, vivent dans des maisons de bois flottant sur des radeaux captifs. Il y a peu de Chinois, quelques Européens et un assez grand nombre d'Arabes. Sumatra est riche en métaux: c'est surtout l'étain qu'on y exploite, mais il y a de l'or dans l'intérieur.

Tout autour de Sumatra se groupent des îles plus ou moins grandes, anciens nids de pirates aujourd'hui détruits, Pulo-Nias, Sebiru, Lingen, Riouw et son groupe, tout auprès de Singapore, et les îles du détroit de la Sonde qui font face à l'extrémité de Java.

Beaucoup moins grande que Borneo et Sumatra, mais bien plus peuplée, plus fertile, directement soumise aux Hollandais, sauf deux états qui sont d'ailleurs dans une complète dépendance, Java vaut à elle seule plus que tout ce que les Pays-Bas possèdent à la surface du globe. Java, avec Madura, son annexe, représente exactement 2,444 milles géographiques carrés de superficie, et nourrit une population de près de 19,000,000 d'habitants, proportionnellement près du double de la France. Java a cependant peut-être été plus peuplée encore à l'époque ou de grands empires Brahmaniques y ont élevé les monuments gigantesques qu'elle renferme. Dans les forêts aujourd'hui désertes se sont alors élevés d'énormes temples, de grandes villes, réunies par des routes en briques que l'on peut suivre encore aujourd'hui ; ces ruines extraordinaires sont peut-être les

plus grandes œuvres connues qui soient sorties des mains de l'homme; rien ne peut égaler le travail qu'à dû demander le grand temple de Borobodo, les constructions de Brambanam, de Kediri et de Malang. Les Malais étaient sans doute déjà Brahmanistes quand ils sont venus à Java, où ils ont détruit la race indigène; leur île a été l'un des centres les plus saints de la religion hindoue, qui n'y existe plus aujourd'hui. Dans les temps modernes, les Javanais, sans doute par des influences venues de Malacca par Sumatra, reçurent le mahométisme ; il y eut des conversions et des luttes ; mais au XVI[e] siècle, quand les Européens arrivèrent, le triomphe de l'Islamisme était complet. Il semble que, depuis l'époque musulmane et sous la domination européenne, la population ait décru jusqu'à la fin du siècle dernier : en 1780, elle n'était que de 2,000,000 d'âmes. Mais, dès 1800, on en comptait assez près de 5,000,000, et l'administration hollandaise n'a cessé, depuis, d'en voir monter le chiffre.

Java est une longue île basse, à peine plus élevée que la mer. Il n'y a qu'une chaîne de montagnes, dans l'Ouest, le Priamer. Mais d'un bout à l'autre de l'île s'élèvent une suite de pics, isolés, quoique tout proches les uns des autres, dont trente ou quarante sont des volcans : le plus élevé, le Semirou, a près de 4,000 mètres. Les volcans s'élèvent du sol même de l'île, laissant entre eux des espaces très étroits qu'il faut bien appeler des vallées, mais qui ne sont en réalité que le sol même de l'île sur lequel ces énormes

pyramides semblent posées. La base de ces *gounongs* est en général très-grosse, et occupe tout le centre de l'île; tout le reste est une grande plaine plate, sur laquelle coulent des rivières peu profondes, qui ne sont navigables que par les barques des indigènes, les « praus ». La plus grande, le Solo, quand il fait sec, ne reçoit pas les bateaux à vapeur. Java, un peu moins chaude que Sumatra, est plus humide,—comme moins grande,— surtout dans la région occidentale. Quand on s'élève au-dessus de la plaine sur la base énorme des pics, on trouve les forêts de tek, qui sont une des richesses de l'île ; à 3,000 pieds, il fait encore humide comme dans une serre chaude bien tenue, quoiqu'il fasse déjà frais ; ce n'est qu'à 5,000 pieds qu'il fait sec. Dans cette humidité extraordinaire, la végétation est luxuriante, rapide dans sa croissance, énorme dans ses proportions. L'île est faite pour l'agriculture ; elle a peu de minéraux ; le fond est un terrain tertiaire récent, beaucoup plus jeune que Sumatra ; au-dessus se sont déposées des couches d'alluvions fertiles. La côte Nord est tertiaire, avec des grès que les eaux ont ravinés, et entre lesquels elles ont déposé des alluvions de toute nature; la côte du sud est madréporique, élevée, sans ports ni rades ; les pentes des volcans sont couvertes de coulées de laves, *batouangas*.

La population de Java est malaise; ce sont les Malais qui cultivent les campagnes : race douce, docile, travailleuse,maniable, dans les districts de l'intérieur; corrompue par les étrangers et l'ancienne habitude

de la piraterie, sur les rivages. Le Javanais obéit aisément; depuis de longs siècles on l'exploite : il laisse faire, travaillant pour ses chefs, travaillant pour le gouvernement, dépouillé par les uns, pressuré par l'autre, et trouvant encore, à l'occasion, le moyen d'avoir son buffle et de cultiver sa rizière. On distingue aux Indes néerlandaises le javanais, langue de Java, et le malais, langue de Sumatra, quoique tous deux soient des dialectes à peine différents l'un de l'autre. Les Javanais ont une autre langue, le Kavi, qu'ils écrivent avec les mêmes lettres. Tous sont musulmans, mais ils ont gardé beaucoup de superstitions locales. Il n'y a pas 29,000 Européens dans toute l'île, et encore en comptant les métis et les créoles; dans le nombre 5,000 environ sont nés en Hollande, et doivent y retourner. Ce sont presque tous des commerçants et des fonctionnaires. Dans les villes se rencontrent environ 14,000 étrangers non européens. Il y a neuf mille Arabes, presque tous commerçants riches. Mais les Chinois sont 200,000; partout, dans les villes, ils font concurrence aux indigènes pour les petites industries et les petits métiers; c'est surtout de Haïnan qu'ils viennent. Il n'y a pas à proprement parler, de négociants javanais; il n'y a que des marchands, et encore ne sont-ils sans concurrents que dans les villes petites et moyennes; dans les grandes villes, comme les Chinois, ils sont surtout ouvriers: ils impriment, font du filigrane, — mais moins qu'à Padang, dans Sumatra; — ce sont les meilleurs orfèvres de l'Empire; ils

sont adroits et vigoureux, mais tenus au second rang par la race dominante. L'agriculture est organisée à Java de manière à enrichir, non le travailleur, mais l'Européen ; il n'y a de richesse que dans le commerce. Celui-ci est presque tout entier aux mains des Européens, dont beaucoup sont juifs ; il y a aussi quelques juifs Abyssins ; certaines maisons chinoises sont très-riches, et quelques maisons arméniennes ; quelques Arabes tiennent de grands magasins.

Batavia, capitale de l'île et de tout l'empire de «l'Insulinde », est le principal centre de commerce, en ce sens que les circonstances y amènent le plus d'affaires ; mais le principal port est Surabaya, en face de Madura, où il y a plus de 100,000 âmes. Batavia en a plus de 120,000 ; elle est située sur la côte Nord, à l'Ouest de l'île, en plein marais. Les Hollandais du xviie siècle y ont reproduit les canaux et les maisons espagnoles d'Amsterdam, la foule des cabanes malaises s'est groupée autour comme elle a pu ; tout est envasé, sale, pestilentiel. Cette ville est absolument inhabitable pour les Européens : tout au plus y conservent-ils leurs bureaux, leurs comptoirs ; les affaires faites, ils s'enfuient à une ville nouvelle, à 8 ou 10 kilomètres plus loin, qui est un véritable jardin semé de villas magnifiques ; le gouvernement réside à Buitenzorg. Samarang, sur la même côte, est le premier port après Surabaya. Comme grandes villes, il faut citer encore Surucarta, dans l'intérieur, et Djodjocarta, sur la côte sud.

Près de Java, à l'est, se trouve Bali, d'où dépend Lombok ; Bali, à ce qu'il paraît, a été séparée de Java par un accident volcanique, dans les premières années du XIIIe siècle. C'est une très-belle île, admirablement cultivée, volcanique. Les habitants sont les seuls Malais qui soient demeurés Brahmanistes.

Les îles du groupe oriental diffèrent considérablement de celles du groupe malais. En comprenant dans l'Empire hollandais toute la Nouvelle-Guinée, — dont on n'occupe aucune partie, quoique l'on en ait pris possession, — l'ensemble de ces îles sera plus qu'équivalent, comme surface, à celles du groupe occidental. Mais comme valeur, quelle différence! Le climat est franchement torride, la terre sèche; la faune menue, des kanguroos, des ornithorhynques; la flore, de plus en plus, est celle de l'Australie. La race humaine est représentée par les Papous, nègres fort laids, braves gens, mais peu propres au travail et au perfectionnement, et qui ne sauront se défendre ni contre le peuplement chinois ni contre l'invasion malaise.

Lombok, la première de ce nouveau groupe, garde encore quelque chose du groupe voisin, le tigre! Lombok est asservie à Bali : l'aristocratie est brahmaniste et originaire de l'île voisine, le peuple est musulman ; tout le monde est malais. Ce peuple du reste travaille bien ; il a irrigué son île aride, et il l'a rendue féconde.

Toutes les autres îles de la Sonde sont de plus en plus australiennes. Sumbawa, la voisine de Lombok,

est surtout célèbre par son grand volcan, le Temboro, dont le tiers supérieur s'écroula en 1815, laissant passer une éruption terrible, qui couvrit de cendres la Malaisie entière, fit périr les deux tiers de la population de l'île et créa le bassin d'un grand lac à 3000 mètres de hauteur. Il y a, dans Sumbawa, vingt autres volcans du même genre. Sumbawa appartient à un certain nombre de petits princes, vassaux du roi de Hollande. Les îles voisines, Flores, Tchindana ou Sandelbossch, sont beaucoup moins bien soumises; les Hollandais n'y ont guère que des forts, et la piraterie y fleurit. Savou et Rotti sont habitées par une belle race, non malaise, dont l'origine n'est pas connue. Timor appartient; au Nord, aux Portugais, qui semblent laisser dépérir ce débris de leur empire colonial; au Sud, aux Hollandais, qui ont pour capitale Koupang, et commandent à près d'un million d'hommes ; au centre, à des indigènes voisins des Papous de la Nouvelle-Guinée, qui passent leur vie à se battre entre eux. Les Chinois sont de plus en plus nombreux dans cette île; ils y prendront certainement l'avantage sur les Malais.

Celebes, grande île de 20 millions et demi d'hectares, profondément dentelée par les immenses golfes de Tomini, de Tolo, et de Boni, diffère de Borneo comme si elle était sous un autre hémisphère. Cependant la latitude est la même, et le détroit qui les sépare n'a pas une largeur extraordinaire. Mais c'est un monde différent ; Celebes n'a pas un seul grand mam-

mifère; son plus grand animal est le babiroussa, auquel ses quatre défenses donnent une figure étrange, mais qui n'est pas plus gros qu'un porc; des cerfs d'une petite espèce parcourent de belles forêts d'arbres propres à l'île, et dont beaucoup donnent d'excellents fruits. Si l'on traitait Celebes comme Java, elle ne tarderait certainement pas à la dépasser en richesse. Elle a d'excellents ports, Macassar ou Vlaardingen, au Sud, Menado, au Nord; elle est tout entière couverte de montagnes, qui forment la membrure de ses quatre grandes presqu'îles; au pied, dans les Savas humides, sont d'incomparables rizières; sur leur flanc, dans les Kebong-Kring, le riz vient encore jusqu'à 1500 mètres. Toutes les productions qu'on a demandées à Celebes, elle les a données sans difficulté : le café de Menado est le meilleur des Indes Néerlandaises. Celebes est plus belle que Java, et plus saine; mais elle est encore peu peuplée, et les Hollandais ne l'occupent pas en entier. Ils y ont trouvé des Malais, les Bougis, et quelques Arabes ; beaucoup de Chinois y sont venus; enfin les indigènes, barbares, écoutent la prédication chrétienne et se civilisent peu à peu. Celebes n'a encore qu'un million d'hommes, autant qu'on peut le dire ; elle en nourrirait trente fois plus. Cette grande île, qui a quelques volcans, est entourée d'îles volcaniques, telles que Siau et Sanguir, et de terres assez grandes, telles que Bouton, Taliabo, Mangola, peuplées de Malais mahométans, et qui appartiennent déjà aux Moluques.

Les Moluques, les « Iles des épices », ont été jadis la gloire et la richesse de l'Empire Portugais dans ces mers. Les Portugais ont laissé dans plusieurs d'entre elles des peuplades entières de métis, les Orang-Sirani, qui ont gardé d'eux la religion chrétienne et une langue mélangée de beaucoup de mots Européens. Les nègres Haraforas, premiers habitants de ces contrées, ont presque partout disparu ; leur sang subsiste dans la plupart des îles mélangé à celui des Papous, des Malais, des Hollandais, des Portugais, des C[illegible]nois ; mais ils ne se maintiennent distincts qu[illegible]s quelques parties de Gilolo et de Bourou. Les M[illegible]ues ont été le point de rencontre de l'éléme[illegible]apou, païen et sauvage, et de l'élément Malais, [illegible]quérant, musulman, actif, qui a rapidement fait rec[illegible]er l'autre, non sans se mélanger sur beaucoup de [illegible]ints avec lui. Puis sont venus les Chinois, les Euro[illegible]ns, qui ont porté à son comble le mélange des lang[illegible] des races, et la bigarrure de la population. La Ho[illegible]de tire toujours de ces îles les précieuses épices, le gir[illegible] dont elle a le monopole, du poivre, de la cannelle, [illegible] aussi du café, du cacao. Certaines de ces îles, Gilololo, Ceram, Timor-Laut sont très-grandes, grandes comme Sumbawa ou Timor ; toutes sont volcaniques, troublées fréquemment par les phénomènes naturels; beaucoup sont entourées de récifs de coraux comme les îles polynésiennes ; la plupart sont belles, fertiles, et, complétement exploitées, seraient d'un incalculable produit. Amboine a près de 200,000 habitants,

sur moins de 100,000 hectares, mais c'est presque la seule qui soit très-peuplée. Ternate cependant, auprès de Gilolo, a près de 100,000 habitants sur un plus petit espace.

A l'orient des Moluques, et s'avançant au milieu d'elles par une longue et irrégulière presqu'île, est l'immense Nouvelle-Guinée, au moins grande comme l'Algérie, mais presque tout-à-fait inconnue. La Nouvelle-Guinée paraît fertile, car la terre y est humide ; mais les Papous, très-indépendants, impossibles à fixer, à calmer, à convaincre, en défendent obstinément l'accès. Seuls des Malais et des Chinois ont pénétré dans la partie occidentale; les Hollandais ont retiré les quelques soldats qu'ils y avaient mis naguère, non pour conquérir ce grand pays, mais pour en prendre possession et l'interdire aux Anglais de l'Australie.

Il n'y a pas dans toutes les Indes Néerlandaises 30,000 hommes de race Européenne, et moins d'un cinquième de ceux-ci sont des Hollandais de naissance. Il faut y ajouter 12,000 soldats,qui sont l'unique garnison de cet immense empire. Cependant la paix règne à peu près partout ; tout le monde travaille, tout prospère : Java, en 1875, a donné 56 millions de picols de riz, soit 3,472,000,000 de kilogrammes ; en 1876, 76,012,000 kilogrammes de café ; en 1873, 167, 854,000 kilogrammes de sucre ; toutes les îles, en 1876, ont fourni 746,590,000 kilogrammes de tabac.En 1875, le total des importations à Java s'élevait à 257 millions

de francs environ, et celui des exportations à plus de 271. C'est par le régime et l'administration de ces îles que s'explique cette production extraordinaire, et d'autant plus étonnante qu'elle est dûe presque à la seule Java, tandis que plusieurs autres îles, dans cet empire privilégié, pourraient donner le même revenu qu'elle.

Le roi des Pays-Bas est souverain des colonies, et l'on y gouverne en son nom ; mais tout est réglé « par la loi » c'est-à-dire par les États-Généraux. La constitution coloniale est l'acte de 1854, rédigé par Thorbecke, comme la constitution des Pays-Bas. Jusqu'en 1867, le Ministre des Colonies n'était astreint qu'à un compte-rendu annuel; depuis cette époque, le budget est fixé par les États-Généraux. Le Roi est représenté dans les Indes par un Gouverneur Général, auquel il donne tout pouvoir, et qui n'est responsable qu'envers lui.

Ce gouverneur, généralement civil et nommé pour cinq ans, a le droit de faire tout ce qui n'est pas expressément réservé « à la Loi et au Roi » ; et, en cas d'urgence, — cas qui ne peut plus se produire, maintenant que le télégraphe joue de La Haye à Batavia, — il pouvait naguère prendre toute mesure jugée par lui convenable, sous sa responsabilité. C'est lui qui fait la guerre, la paix, les traités avec les indigènes ; il est commandant en chef de toutes les forces de terre et de mer à l'Est du cap de Bonne-Espérance. Il préside le « Conseil des Indes », formé de cinq membres nommés par le roi, et qui n'a près de lui que

voix consultative, mais qui peut l'obliger à recourir au roi pour des décisions de première importance. Les gouverneurs des différentes îles lui sont soumis ; il a avec lui un Commandant de l'Armée, et un Commandant de la Flotte. Il est assisté de quatre ministres, appelés Directeurs, et nommés par le roi, et qui président aux quatre départements : Justice ; Intérieur et Agriculture ; Instruction publique, Cultes et Industrie; Travaux publics, Finances. Il a sa chancellerie personnelle, à la tête de laquelle est un Secrétaire-Général. De lui dépendent les agents coloniaux, qui ont un Résident dans chaque province, et, dans chaque district, un Assistant-Résident, qui a sous ses ordres un ou plusieurs Contrôleurs et un officier chargé de la sûreté publique.

A ne regarder que l'état légal, il semble que cette administration soit uniquement constituée pour faire le bonheur des Javanais. Au premier rang des devoirs du Gouverneur-Général est inscrit celui de protéger les indigènes ; chaque résident jure de ne souffrir aucune injustice dans sa province ; chaque assistant-résident jure de se conduire comme un frère vis-à-vis des autorités locales : et, de fait, ce n'est pas par les mains des fonctionnaires européens que sont opprimés les Javanais. Mais tout, dans l'empire d'« Insulinde », se règle d'après un principe qui consacre d'avance tous les abus, c'est que chacun soit administré suivant sa coutume, par des chefs de sa nation. En effet, le Gouverneur et ses agents sont les chefs des

Européens ; ceux-ci ont des tribunaux européens, des cours de justice, une Haute Cour ; les étrangers, Chinois ou Arabes, reçoivent du gouvernement des chefs de leur nation ; les Indigènes sont soumis à un Régent ou «Radeen» par district; ils ont un tribunal — présidé, il est vrai, par l'assistant-résident ; ils ont leur chefs inférieurs ; enfin chaque village élit son chef, que le gouvernement confirme, et qui se choisit un conseil municipal. Les Régents sont généralement d'une famille ancienne et honorable; le gouvernement, qui les nomme et les paie, laisse, autant qu'il est possible, le fils succéder au père ; il leur confie à l'occasion, les trois titres de la haute noblesse javanaise, Tommongong, Adhipatti, Pangerang. Il semble donc que tout soit calculé pour rendre le moins pénible à l'indigène le travail forcé auquel il est condamné pour l'enrichissement de la métropole.

Ce travail agricole forcé, dont le Directeur de l'Intérieur est le chef, est la source du grand revenu que « l'Insulinde » donne aux Pays-Bas. Le Javanais, livré à lui-même, cultive avec amour ses rizières, soigne ses buffles, et s'en tient là. Mais ce n'est pas le compte de la Hollande, aussi le fait-elle travailler pour elle ; c'est pour cela qu'elle le protége, qu'elle le multiplie, qu'elle le cultive lui-même, comme l'instrument de la production qui fait sa richesse. Le régime de la culture javanaise, heureusement modifié aujourd'hui, a été créé par J. Van den Bossch, de 1830 à 1834. Il ne voulait d'abord que faire

travailler les indigènes pour suffire aux besoins de la colonie, et pourvoir aux exigences de la métropole par des taxes indirectes ; mais c'était à un moment où les finances étaient en crise, où les besoins d'argent étaient immenses : ces ressources furent insuffisantes, et il organisa le travail forcé. L'indigène doit donner, pour les cultures du Gouvernement et pour les corvées des travaux publics, un jour de son travail sur sept, et une part de sa terre, qui ne peut dépasser le cinquième. Il n'y a plus aujourd'hui d'autres cultures forcées que le café, le sucre ; encore celle-ci diminue-t-elle chaque année, et disparaîtra-t-elle dans douze ans. Le gouvernement écoule ses produits d'après le système de la consignation, par l'intermédiaire de la « Compagnie de commerce des Pays-Bas », à laquelle il donne pouvoir. Le Javanais est astreint de plus à payer une taxe rurale, qui est égale au cinquième du produit brut de ses terres. C'est par ce moyen que la Hollande tire tout ce que peut donner sa colonie : le Javanais est un travailleur, enrégimenté sous des chefs indigènes, et qui produit une grande somme de travail, mais auquel on enlève strictement tout ce qui ne lui est pas nécessaire pour vivre.

Le Javanais serait heureux si on ne lui enlevait que cela. L'administration hollandaise est humaine, accommodante : jamais la taxe rurale ne dépasse la moitié du chiffre légal. Mais ce n'est pas à elle directement que le pauvre paysan a affaire : c'est au De-

mang, au Radeen, au chef indigène, qui vis-à-vis du gouvernement n'est qu'un fonctionnaire, mais qui pour lui est un maître, un tyran. Spoliations, vexations, abus de toutes sortes oppriment le malheureux, le réduisent à la misère, au désespoir, à la famine : sans que l'Assistant-Résident soit armé pour lutter contre un subordonné si noble, si protégé, héréditaire; sans que le Résident se soucie de créer un gênant conflit ; sans que le Gouvernement général consente à frapper un coup retentissant, qui l'obligerait d'avouer à la Hollande que tout n'est pas pour le mieux dans le plus beau des empires. Beaucoup de Javanais ont été très-malheureux par ce système, sans le mériter en aucune manière.

L'opinion publique, tant en Hollande que dans le monde, s'est émue à plusieurs reprises de leur malheur. Des efforts louables ont été faits, mais les heureux résultats sont loin d'en être partout ressentis par les indigènes. La Hollande ne doit pas oublier qu'elle a dû en grande partie son empire à la comparaison faite jadis par ces peuples entre sa modération humaine et la dureté de ses rivaux. Elle a le droit de tirer de cet empire l'intérêt de ce qu'il lui a coûté en capitaux, en soins, en travail ; ses amis se réjouiront le jour où elle le fera sans que ceux qui le lui paient en souffrent.

DEUXIÈME PARTIE

LES PAYS-BAS

A

L'EXPOSITION DE 1878


Serre
Serre
Grande Cascade
Aquarium
Porte

78

Rue Franklin
Rue Vineuse
Galerie de l'Art Rétrospectif
Serre
Serre
Tabac américain
Restaurant Espagnol
Porte
PLACE DU TROCADÉRO
Porte
Grande Cascade
SALLE DES FÊTES
Restaurant Catalan
Aquarium
F. Wallace
Galerie de l'Art Rétrospectif
Avenue du Trocadéro
Av.e du Roi de Rome
Rue de Magdebourg
Poste
Porte
Magdebourg
Av. d'Iéna

A. MARTIN, IMP. DES ARTS ET MÉTIERS. 100 B.d SEBASTOPOL

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

PLAN GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

I

LE CHAMP DE MARS.

Le grand vestibule, les trophées. — L'entrée principale de l'Exposition fait face au pont d'Iéna. Le fronton qui la décore pèse environ 10,000 kilogrammes ; il se compose d'un écusson aux initiales R. F. Deux femmes-génies, les ailes déployées, se tiennent par une main, et, portant de l'autre une gerbe et un flambeau, lui servent de supports. Au sommet de l'écusson, on lit en relief, sur un fond d'épis, le mot *Pax*, qui deviendra la devise nationale de la France ; à la base, 1878.

Le vestibule d'honneur, qui tient toute la largeur de la façade, est splendide avec ses voussures en or mat qui rappellent les tons de Saint-Marc de Venise ; à droite, dans de hauts pavillons, rouge-foncé, découpés artistement et surmontés de petits

dômes en cuivre sourd, sont exposés les trésors que le prince de Galles a rapportés de son voyage des Indes. La statue équestre, avec de beaux bas-reliefs représentant la réception des princes indigènes, domine ces merveilles. A gauche, une manière de temple grec abrite les tapisseries des Gobelins ; des étagères, placées à l'avant et à l'arrière, font valoir les vases gigantesques de Sèvres, ou les pièces délicates de notre manufacture nationale. Au centre, avec ses quatre cadrans, une grande horloge s'élève, surmontée d'une sphère qui indique le mouvement de la terre et de la lune. Derrière cette horloge s'ouvre la galerie de la sculpture française et, après elle, toute la section des beaux-arts jusqu'à l'École militaire, tandis que toute la place est réservée, d'un côté, à la section française et, de l'autre, aux sections étrangères.

Les grands dômes couvrant les pavillons qui forment les quatre coins du Champ de Mars, sont des plus élégants ; vitrés, ornés d'armes, de banderoles de toutes couleurs et de tous pays, ils forment les extrémités des deux galeries des machines françaises et étrangères. Quatre trophées ornent ces angles, ce sont : la colossale statue équestre de Charlemagne, de Rochet, fondue par Thiébaut ; l'empereur est là, sceptre en main, diadème en tête ; de chaque côté, Roland et Ogier tiennent les rênes du cheval. On a eu toutes les peines du monde pour hisser à 10 mètres de hauteur ce groupe en bronze pesant 25,000 kilogrammes.

A l'autre angle de la galerie des machines fran-

çaises, qui se trouve du côté de l'école militaire, éclate un immense trophée de tubes métalliques, surmonté d'une sphère de cuivre de trois mètres de diamètre.

Les deux autres dômes sont à l'Angleterre et aux Pays-Bas ; la première a échafaudé un kiosque énorme et très-compliqué, au sommet duquel on lit : *Canada*, et qui renferme à sa base des curiosités de l'Amérique anglaise ; les Pays-Bas ont formé, avec les végétations de leurs colonies océaniennes, un dernier trophée flanqué des coupes les plus diverses d'arbres rares des îles de la Sonde et autres.

La rue des façades et la galerie du travail manuel. — Une idée ingénieuse et absolument nouvelle, c'est celle d'une voie à ciel ouvert qui traverse tout le palais sur une largeur de plus de 700 mètres. Là, chaque nation a sa façade typique ; la France devait avoir, parallèlement, des constructions originales de Bretagne, d'Auvergne, du midi et du nord, mais on a dû renoncer à ce projet trop dispendieux.

L'Angleterre a cinq façades, entre autres un pavillon en simples briques rouges avec encadrement de pierres blanches et fenêtres à vitraux, et deux cottages des plus confortables, dont l'un est spécialement réservé au prince de Galles.

Les États-Unis nous montrent une maison en bois comme en construisent les colons dans l'intérieur des terres ; la Suède et la Norwége font remarquer leurs fortes constructions en bois. Vient ensuite l'Italie

dont la façade est une grande arcade flanquée d'autres plus petites, séparées par des colonnes de stuc, imitant le marbre vert ; entre ces colonnes se dressent des marbres sculptés et des terres cuites. Le Japon est représenté par un petit temple Bouddhique ; la Chine, tout ornée de monstres et de chimères, laisse flotter à son sommet un drapeau blanc où un dragon bleu, absolument fantastique, se dresse tout hérissé. La façade d'architecture mauresque de l'Espagne rappelle le péristyle de l'Alhambra de Grenade, qui est ciselé et historié comme un bijou. Voici maintenant l'Autriche-Hongrie dont la galerie de neuf arcs est supportée par des colonnes accouplées ; aux ailes, deux pavillons ; la corniche qui couronne le bâtiment, supporte des statues allégoriques : l'Art, les Sciences, le Commerce, etc. ; cette façade ne mesure pas moins de 75 mètres.

La Russie nous offre une *isba*, vaste construction en bois, faite de rondins dégrossis, agrémentés d'élégantes découpures qui ne manquent pas d'originalité. Plus loin, la Suisse arrondit une coupole élégante et azurée, ornée des signes du zodiaque. La devise nationale se détache au sommet de l'entablement ; « *Einer für Alle ! — Alle für Einer !* » (un pour tous ! — tous pour un) ! Une horloge forme le milieu de l'édifice; à l'heure, deux mannequins revêtus, d'armures qui datent, dit-on, de la bataille de Granson, frappent à tour de rôle sur un timbre avec des marteaux. La façade de la Belgique peut être considérée comme l'œuvre

capitale de la section étrangère ; les Chambres belges ayant voté un crédit de 500,000 francs pour l'Exposition, on a bien fait les choses, en bâtissant un hôtel, style flamand de la fin du XVIe siècle, en briques et en pierres bleues de Soignies et d'Écaussines, avec des colonnes de ses beaux marbres noirs, bruns ou verts. La Grèce paraît bien petite à côté, mais elle intéresse avec sa maison blanche qu'elle intitule : « *la maison de Périclès* », et sa *loggia*, qui défend des ardeurs du jour. Viennent successivement le Danemark, puis les États de l'Amérique centrale et méridionale, qui donnent un spécimen riche et simple de leurs constructions; un joli balcon leur prête un cachet tout oriental.

Les royaumes de Perse et de Siam, la Tunisie et le Maroc se suivent fraternellement ; malgré l'exiguité des façades, l'œil s'arrête sur le minaret tunisien, où il semble qu'un *muezzin* va apparaître. Le grand duché de Luxembourg, la principauté de Monaco, la république du Val d'Andorre sont réunis dans une devanture commune. Le Portugal a dessiné les poétiques arceaux du cloître des Hiéronymites de Belem et du couvent de Batalha ; deux merveilles que ces arceaux ; ce ne sont que sculptures et ciselures dans la pierre blanche, où de grands saints se détachent admirablement. Les Pays-Bas terminent cette avenue imposante de l'architecture de tous les peuples par leur façade en pierres et briques rouges, avec son léger beffroi.

On arrive ainsi à l'entrée qui fait face à l'Ecole Mi-

litaire. Ce côté, parallèle au vestibule d honneur, sert de galerie au travail manuel ; là, de jeunes ouvrières font des éventails, des colliers, des fleurs, et tous ces jolis bibelots parisiens qui ne vivent qu'un jour et sont si charmants. Au milieu, la taillerie de diamants française, la première établie à Paris, laisse voir les intéressantes opérations par lesquelles passe la précieuse matière avant de devenir parure scintillante.

Ces travanx reposent du perpétuel mouvement des galeries des machines.

Le pavillon central de la ville de Paris. — Les galeries des beaux arts sont séparées, au centre même du palais du Champ de Mars, par l'élégant pavillon de la ville de Paris. A proprement parler, ce n'est pas un type de l'architecture française, mais plutôt un assemblage des styles composites, qui forment ce qu'on appelle l'architecture du XIXe siècle. Il est très-orné, très-chargé de terres cuites, de faïences, de dorures, soutenu par des colonnettes de fonte et recouvert d'une toiture transparente en verre dépoli Il renferme tout ce qui a rapport au service municipal : écoles, égouts, pompes, travaux de la ville, plans en relief, entre autres celui du marché aux bestiaux de la Villette et celui de l'hôtel de ville restauré. Autour du pavillon et sur ses murs mêmes sont plantés les produits les plus remarquables des magnifiques serres de la Ville, dont les spécimens sont sans cesse renouvelés. Un

petit jardin, orné de statues, de gazons et de bancs, sert de repos, de chaque côté.

C'est sur ces parterres que s'ouvrent, par des portiques monumentaux, les deux entrées de la galerie des beaux-arts. Ils sont couverts d'émaux,de paysages et de figures allégoriques ; ils représentent : l'un, Apollon sur son quadrige ; l'autre, une réduction du Parthénon et du monument dit Lanterne de Diogène, offrant un type d'architecture grecque.

A gauche et à droite du Champ de Mars sont des cafés et des restaurants qui coupent l'exposition d'horticulture. Inutile de dire que l'affluence est grande de ces côtés où les Tziganes, avec leurs concerts improvisés, font florès. A côté d'eux, on admire le tonneau de MM. Wilhaumser et Müller, de Strasbourg, mesurant 4 mètres à la tête, et 4 mètres 50 au plus fort diamètre ; il contient 600 hectolitres.

Le parc du Champ de Mars. — Une immense pelouse verte de 223 mètres de longueur, placée entre les deux palais, repose la vue et permet de contempler l'ensemble du palais du Trocadéro, qui éclate de toute la blancheur de ses colonnes et de ses statues.

Cette partie est très-animée, les allants et venants se reposent là de préférence dans des chaises-paniers très-confortables. Ce ne sont, de tous côtés, que massifs d'azalées et de rhododendrons ; deux petits lacs, bornés par des rochers et des cascades artificiels, mettent la fraîcheur au milieu de cette végétation. Sans entrer dans le détail des œdicules qui meublent

ce parc très-vaste, s'étendant jusqu'au pont d'Iéna, citons, outre un restaurant belge et un restaurant français, le chalet des manufactures de l'Etat, où l'on assiste à la fabrication des cigarettes et des cigares de la régie ; le pavillon de la grande usine métallurgique du Creuzot, où l'on peut étudier de près les machines les plus puissantes, telles que le fameux marteau-pilon, un véritable phénomène ; un peu plus loin, le ministère des travaux publics expose sa collection si complète de pierres et de marbres français de toutes espèces ; le hangar de Terre-Noire, près duquel un escalier et un petit pont conduisent à l'Exposition agricole qui s'étale tout le long du quai d'Orsay.

La tête de la grande statue de Bartholdi, représentant l'Union américaine, est placée entre le Champ de Mars et le Trocadéro.

II

LE TROCADÉRO.

Le pont d'Iéna, la ferme japonaise, le quartier tunisien. — Le pont d'Iéna est élargi au moyen de poutres métalliques placées en travers et appuyées sur des socles qui reposent sur l'ancien tablier ; entre les deux tabliers courent trois énormes conduits qui amènent au Champ de Mars l'eau de la grande cascade du Trocadéro.

Sur la gauche, en montant la pente du Trocadéro, on voit le Japon agricole représenté par une maison de ferme exactement semblable à celles qu'on rencontre dans l'intérieur des îles japonaises; on y pénètre par une porte cochère très-travaillée, sur le sommet de laquelle se dressent, avec une véritable verve, une coq et un poule sculptés ; à droite et à gauche, des branches pleines d'épines sont travaillés avec art. On se trouve alors dans un jardinet plein de plantes du pays ; l'habitation, basse et ouverte à tous vents, laisse voir des meubles pittoresques ; à côté, une fontaine où l'on peut boire ; le poulailler, rempli de jolies poules blanches à crêtes rouges ; le parasol, à l'ombre duquel la famille peut venir se reposer ; les faïences d'usage quotidien, les bronzes, etc., etc. Le Japonais en costume du pays qui vous reçoit, parle très-bien le français. On fait le tour de la barrière en bambou, et l'on voit successivement : les Tunisiens avec leurs jolis bibelots ciselés, leurs parfums pénétrants et leur musique monotone ; la maison aux armes du Lion et Soleil, qui a reçu le Schah de Perse, mystérieuse avec ses vitraux de couleurs ; plus loin, un village norwégien-suédois, au centre duquel une tour en bois s'élève, ayant à son sommet une horloge de Stockholm ; l'Egypte, aussi représentée par une bâtisse originale, ainsi que le Maroc, qui a son musée et son café.

Partout, des oasis de verdure et de fleurs ornent ce paysage unique, dessiné par tous les peuples du monde.

L'habitation chinoise, les forêts, l'aquarium. — La Chine offre le spécimen très-curieux et absolument authentique d'une maison des environs de Pékin; elle est riche en ciselures dorées des plus fines, qui se détachent sur fond rouge. Dans la cour intérieure se dresse un kiosque très-découpé qui offre un abri contre les chaleurs du jour. Un certain nombre de Chinois en costume national, avec leurs grandes robes en soie et leurs cheveux tressés en longues queues, vendent des porcelaines et des curiosités du Céleste Empire.

A droite, voici le pavillon de l'administration des Forêts, qui n'est qu'une dentelle de bois sculpté; puis, la blanche façade du palais algérien, de forme rectangulaire, flanquée à ses angles de quatre tours couronnées de créneaux. La façade principale se fait surtout remarquer par une porte richement encadrée de faïences et émaillée d'arabesques. C'est la reproduction de celle de la célèbre mosquée de Sidi-Bou-Médin; de chaque côté, sont deux petites tours aux dômes très-bas surmontés d'un croissant d'or; dans un des angles se dresse la haute tour carrée d'un minaret qui rappelle celui des ruines de la mosquée d'El-Man-Souka. Une frise polychrome décore la muraille blanchie à la chaux, rendue éblouissante au soleil; l'intérieur est riche et gracieux comme toutes les constructions mauresques; sa cour est formée par quatre galeries à arcades supportées par des colonnes torses, dont les parois à jour varient les

effets de lumière et d'ombre. Une fontaine jaillissante, encadrée des arbustes et des fleurs les plus caractéristiques du climat et de la flore de l'Algérie, et provenant du Hamma d'Alger, forme le milieu de cette magnifique construction.

L'aquarium d'eau de mer est établi sur la berge du quai d'Orsay, et celui d'eau douce sur la pente du Trocadéro.

Le palais et la salle des fêtes. — Le palais du Trocadéro se compose d'une immense rotonde exhaussée de deux tours ; elle a, à son sommet, une Renommée en bronze doré, du sculpteur Mercié, et se complète par deux ailes en demi-cercle. Tout l'extérieur du monument est à jour ; c'est un promenoir dont les colonnes de pierre blanche se détachent sur fond rouge. La grande rotonde a trois étages, ornés de trente statues allégoriques représentant : la Peinture, l'Agriculture, la Géographie, la Médecine, la Navigation, etc.; six grands groupes en fonte de fer dorée symbolisent les cinq parties du monde. Ils sortent de mains de maîtres, tels que : MM. Falguière, Mathurin Moreau, Millet, Schoenewerck et Delaplanche. Entre ces figures jaillit une cascade qui tombe avec fracas, et va s'affaiblissant sur des degrés de marbre du Jura ; de ci, de là sort un jet écumant, et quatre types colossaux d'animaux en fonte dorée se dressent de chaque côté.

Dans la rotonde centrale se trouve la grande salle

des fêtes ; l'amphithéâtre à lui seul ne contient pas moins de 4,000 spectateurs. La scène est construite de telle sorte que 400 musiciens y jouent à l'aise, en temps ordinaire ; l'adaptation d'un plancher mobile, qui, partant de l'extrémité de la scène va s'abattre sur les premiers rangs des fauteuils, permet en outre de donner des concerts exceptionnels, auxquels peuvent prendre part 1,200 exécutants. L'orgue qui s'élève au fond de la scène, est d'une hauteur de douze mètres, et d'une puissance telle que les soufflets sont desservis par une machine à vapeur. L'éclairage de cette salle splendide, de MM. Davioud et Bourdais, dont la hauteur intérieure n'a pas moins de trente-deux mètres, est entretenu par 4,000 becs de gaz qui éclairent *a giorno* l'immense coupole.

Dans les deux pavillons adjacents à la rotonde centrale se tiennent les conférences et les congrès, dans lesquels sont traitées les questions qui se rattachent à l'origine, à la production, à l'exécution, aux progrès, à la législation,à la protection légale des œuvres et des produits de toute nature, réunis dans l'enceinte de l'Exposition.

Les galeries des ailes sont destinées à l'art rétrospectif sous toutes ses formes, et encore à l'exposition spéciale des sciences anthropologiques, et enfin, de chaque côté de la rotonde surgissent, au-dessus de l'édifice, les deux grandes tours latérales, sveltes et élégantes, qui donnent tant de légèreté au monument et dans l'intérieur desquelles fonctionnent des ascen-

seurs menant le public au sommet; de ce point élevé, on plane à vol d'oiseau sur le panorama d'ensemble.

Le palais de l'Exposition de 1867 ne couvrait qu'une surface de 146,000 mètres carrés; celui de 1878 en occupe 200,000. En dehors du palais, en 1867, il y avait une surface de 7,000 mètres répartie entre tous les pavillons ; en 1878, en dehors du palais, on a couvert 20,000 mètres dans le Champ de Mars seulement.

Le succès toujours croissant de l'exposition de 1878 ne tient pas seulement aux dimensions vastes de ses deux palais; mais aussi, au concours si empressé qu'y ont apporté tous les peuples, et au nombre des exposants, qui s'élève à 35,000.

PAYS-BAS

FAÇADE NATIONALE.

La façade hollandaise est certainement une des plus caractéristiques que présente la rue des Nations. Non qu'elle soit empruntée à un monument célèbre du pays, mais elle reproduit d'une manière typique le procédé de l'architecture nationale au XVIIe siècle.

L'architecture hollandaise de cette époque n'est pas légère, mais elle n'est pas lourde non plus. Elle a une certaine élégance grosse, qu'elle doit à ses ornements empruntés au système décoratif de la Renaissance allemande, et peu modifiés par le goût national. Quant au style général, c'est celui du XVIIe siècle, à mi-chemin entre le type français et le type espagnol.

La Hollande ne fournit pas de pierre ; c'est en briques que l'on construit. Les parties destinées a être sculptées sont en espèce de grès jaunâtre, le sandstein des Allemands ; cette pierre se sculpte assez bien, surtout quand on ne lui demande que de souffrir les ornements peu profonds, peu fouillés, qui enveloppent les pilastres ou qui garnissent les bandes et les corniches. Les

Hollandais, maintenant comme autrefois, tirent ces pierres d'Allemagne ; ils en connaissent plusieurs espèces : la plus dure, qui est brune, vient des carrières de Dullewanger ; c'est Brême qui envoie l'espèce un peu plus tendre et plus claire qu'imite parfaitement le fac-simile exposé au Champ de Mars.

Une seule chose gâte un peu ce beau type du travail architectonique de la Hollande : ce sont les statues blanches qui garnissent les niches, et qui, ni par l'inspiration ni par le style, ne cadrent parfaitement avec le monument.

Cette réserve inoffensive une fois faite, on reconnaîtra que la belle façade de l'exposition de Hollande mérite de tout point la date qu'elle porte, ANNO 1678, et fait grand honneur à son architecte, M. Van den Brink le père.

GROUPE I

BEAUX-ARTS.

Lorsque nous parcourons chaque année notre salon national, nous ne nous rendons pas compte nous-mêmes des éléments multiples dont est formée l'impression que nous ressentons devant chaque toile et de tout ce qui entre d'extérieur à nous-mêmes dans le jugement que nous en portons. Nous sommes si complétement dans le courant que, malgré nous, notre opinion est entraînée par lui ; nous connaissons le mouvement général de l'art, nos écoles, nos peintres ; nous savons leurs origines, leur passé, leur vie privée même ; il ne tient qu'à nous d'avoir l'histoire, et souvent la généalogie, de chacune des œuvres que nous voyons. De là vient que notre esprit entre tout naturellement dans les cadres que toutes ces circonstances lui tracent : il s'est formé sur chaque personnage ou sur chaque groupe, une espèce de tradition , il n'est guère possible de s'en écarter au-delà d'une certaine limite ; et, sauf l'impression individuelle du critique, qui dit « J'aime » ou « Je n'aime pas », il y a une harmonie générale entre tous les comptes-rendus du

salon de chaque année. Les mêmes noms sont au premier plan; les mêmes au second, les mêmes perdus dans la brume des lointains.

Il n'en est pas de même pour le Parisien placé en présence d'une exposition étrangère. Là il ne connaît, en fait de noms, que ceux des artistes qui lui ont fait l'honneur de comparaître devant lui au Palais de l'Industrie, et il n'est pas bien sûr que ce soient ceux qu'il faudrait connaître : car tout à côté il en voit d'autres qui ne lui paraissent pas pires, et qu'il ne connaît pas du tout. Il n'ose pas se confier à son propre jugement, ne se sentant pas soutenu par une tradition déjà créée, ou par une classification admise : il ne sait pas.... son journal ne lui a rien dit ! L'amusant, c'est qu'il ignore que son journaliste n'en sait pas plus que lui. Le ridicule, c'est qu'il n'ose pas se passer pour une fois de ses lisières. Qu'il réfléchisse cependant : jamais de sa vie il n'a eu une occasion semblable d'avoir du bon sens à lui tout seul. Que lui importe, après tout, qu'il dise ou pense quelque hérésie au point de vue de la mode ou de la convention de tel ou tel pays ? Parisien, mon ami ! vous ne passerez, quoique vous fassiez, ni pour Castillan ni pour Batave !

Il ne vous faudra pas beaucoup de génie pour reconnaître, au premier coup d'œil, dans cette exposition hollandaise, deux grandes familles d'œuvres absolument différentes et qui ne doivent que difficilement s'accorder.

Il existe à Amsterdam une « Société pour la formation d'une collection publique d'art moderne ». Cette société a envoyé à l'Exposition quelques-unes des œuvres qui lui appartiennent, et que nous sommes par conséquent autorisés à considérer comme des spécimens de l'*École moderne hollandaise.* Tels sont le *Paysage* en *Gueldre,* de M. Bilders; l'*Hiver en Frise*, de M. Bisschop: la *Vue près d'Abcoude,* de M. Roelofs. Toutes ces peintures, largement, quelques-unes même sommairement brossées, sont de celles évidemment qui ne sont pas faites pour être senties. Il faudra, dans le local où doivent figurer ces œuvres, que la balustrade à hauteur d'appui soit un peu loin de la cymaise : quand elles apparaîtraient dans le lointain, cela ne leur ferait pas grand mal.

Beaucoup de tableaux de l'exposition hollandaise sont déjà connus de notre public, ayant figuré aux Champs-Élysées dans ces dernières années.

M. Mesdag est certainement au premier rang de l'école audacieuse. Il en est le peintre de marines; et même il est le chef d'un groupe, qui, si l'on voulait y regarder de très-près, ne comprendrait guère que lui-même. Sa grande toile qui représente le *Départ d'un bateau sauveteur* perdu au milieu d'une ou deux longues lames, fait songer à la *Vague* de Courbet; mais cela ne réussit qu'une fois, et encore! Sa *Levée de l'ancre à Scheveningue* doit être ce que ferait Gudin si, au lieu de son fin pinceau, il prenait pour jeter les tons trompeurs et brillants qu'il entremêle,

un pinceau à colle ou un balai. Nous n'apprendrons rien à personne en disant que cela ne détruit pas la réelle puissance de l'artiste : à dix pas c'est un beau tableau.

Cette école n'est point hollandaise. Elle est née d'influences allemandes et françaises, elle veut s'inspirer de la fougue rapide de quelques-uns de nos contemporains. Ses adeptes déploient assez souvent des qualités de puissance, de violence ; mais, malgré tout, ses paysages sont lourds, ses marines sont un peu plates, ses personnages, même quand ils sont dessinés, ne sont pas assez peints.

Ceux que nous préférons sont les hommes qui, d'ailleurs modernes par la doctrine, ne se sont pas lancés dans les excès. M. Bisschop, par exemple, M. Stortenbeker et M. Roelofs se sont créé une place à part, parce qu'ils dessinent, exécutent, finissent.

M. Bisschop est presque aussi familier au public des expositions de Paris qu'il est célèbre en Hollande. Son portrait de la baronne de V. W. R. est très-regardé ; nous aimons mieux l'autre toile, les *Bijoux de la Reine,* où nous retrouvons le peintre éclatant, au dessin vif, à la couleur ardente, du « Rembrandt se rendant au Theatrum academicum », exposé en 1867.

Les trois toiles de M. Roelofs forment une gradation remarquable. La vue près d'Abcoude sera bien à sa place chez la Société d'art moderne : de lourdes masses d'arbres point faits se mirent dans une eau qui, elle, est richement transparente. M. Roelofs s'a-

muse sans cesse à montrer qu'il sait très-bien dessiner, et modeler l'arbre et le terrain de la manière la plus correcte, mais qu'il ne veut pas toujours. Aussi sa *Forêt en automne,* moins complète en son genre que le premier tableau, nous plaît mieux. Le paysage *Près de Vreeland,* au contraire, simplement fait et qui ne trahit aucune intention théorique, est une œuvre presque magistrale, dans le genre des plus remarquables paysages français contemporains.

M. Stortenbeker a donné deux toiles qui, toutes deux, doivent être regardées. *Stompwijk* est une belle vue d'un village pittoresque auprès de Leidscherdam. *Après-midi* est un paysage qui ne sera pas moins goûté que celui que le même artiste avait envoyé en 1867. La vraie campagne, avec un vrai lointain, de vrais animaux : tout cela traité dans une manière sincère et fidèle, a beaucoup de prix, quand on vient de voir quelques-uns de ces paysages plats, sans plans, sans lointains, qui déparent certains coins des expositions voisines.

Les bons paysages ne manquent pas dans la section néerlandaise. Dans ce genre les talents sont aussi variés que les personnes, et souvent même un peu plus. Par exemple, un des maîtres, M. Julius van der Sande Bakhuijzen donne, à côté d'un *Paysage* magnifique, une vue des *Environs de Leyde* dont nous n'en dirons pas autant. M. Maris, qui expose un *Paysage* gris, a plutôt conquis la grande réputation dont il jouit en Hollande par des œuvres comme *Sur la plage.* M. Gabriel n'est

pas moins différent de lui-même dans sa *Matinée*, qui plaît à l'œil et à l'esprit, — quoique ressemblant un peu à un Hobbema qu'on aurait copié avec une éponge, — et dans sa lourde *Bourrasque*. Voir encore les *Moutons dans un chemin*, de M. van der Flier, qui sont remarquables et comme paysage et comme animaux ; et revoir le paysage en Gueldre de M. Bilders.

Les tableaux d'animaux sont assez nombreux, vaches dans le polder, moutons dans la lande... Nous avons remarqué un *Bétail dans la prairie*, de M. Savry.

Ce n'est pas sans plaisir que nous rencontrons l'école diamétralement opposée à celle dont nous avons parlé tout d'abord. Ici nous retrouvons la bonne vieille tradition hollandaise, les tableaux d'intérieur, de genre, traités avec les procédés des grands maîtres du vieux temps. La Hollande eût été infidèle à ses traditions les plus glorieuses, si elle ne nous eût apporté de quoi nous convaincre qu'elle n'a pas renoncé à peindre, avec son antique manière, familière et consciencieuse, sa bonne vie, placide et rassasiée, dont elle a l'air d'être si contente. Il faut que toute exposition d'art hollandais puisse être un reflet — même déplacé dans le temps—de la vie hollandaise, quelque chose comme l'œuvre de Van Cuyp. Il nous faut surtout, à nous Parisiens, quelque chose qui fasse souvenir de la visite de Metzu, du Militaire avec la jeune femme de Terburg, de l'Intérieur hollandais de Pierre de Hooch. Il ne faut pas qu'en passant du Louvre au Champ de

Mars nous puissions nous imaginer qu'on nous a changé la Hollande.

Ses amis l'ont pu croire en 1867. Malgré les toiles remarquables signées parfois de noms célèbres qu'elle avait envoyées à cette époque, l'ensemble paraissait attester comme un affaissement général ; c'était mou, terne, souvent cotonneux ; c'était de la peinture endormie.

Les critiques qui avaient conçu ces craintes doivent être rassurés cette année. L'école nationale vit et prospère, et ce qu'elle expose le montre noblement.

Il faut, — pour être vrai, — reconnaître que, là où elle ne donne que sa méthode, elle n'empêche pas un artiste médiocre de faire quelque chose de raide, de pauvre, d'impuissant. Heureusement ceux que sa tradition inspire sont pour la plupart de vrais artistes, et leurs œuvres ne déshonorent pas leurs prédécesseurs des grands siècles. Il n'y a rien dans l'Exposition de plus joliment traité, sans mignardise pourtant ni faiblesse, que les deux tableaux de M. Herman F. C. ten Kate, qui font pendant : La *Pointe de l'Épée* et la *Pointe du Pinceau.*

Mais surtout il faut voir du même peintre le tableau de l'*Enrôleur.* Sur une table, au milieu d'une auberge claire et bien éclairée, est accoudé le raccoleur, un bas-officier tout gai et tout riant, buveur invincible, toujours de sang-froid quand personne ne l'est plus. Derrière, un vieux soldat, drapé dans son manteau avec l'indifférence philosophique d'un

homme qui en a vu bien d'autres. Au premier plan, le tambour, aux joues rouges, un peu ivre, chevauchant sa caisse, et la caressant avec les baguettes, qui ont l'air de trembler dans ses doigts. Devant la table danse un pauvre diable qui vient de se vendre, et qui n'en sait rien ; et, à côté, dans le clair rayon de soleil qui entre largement par la fenêtre, se masse un joli groupe, bien lié avec la figure centrale de l'enrôleur. Les mêmes qualités se retrouvent dans les deux tableaux signés Mari ten Kate, et dans la *Scène de la submersion de* 1421, signée Jan ten Kate jeune.

Aucun nom ne devrait être cité dans l'Ecole que nous appelons *nationale*, avant celui de M. Schenkel. Ses trois intérieurs d'églises sont des types du genre; il y a surtout celui de l'église d'Alkmaar, où la lumière est admirablement distribuée. L'église des Minorites de Bolswaard a été peuplée par le peintre d'objets et de personnages autour desquels circule librement cet air à la fois transparent et palpable dont les artistes du XVII[e] siècle enveloppaient si bien les êtres vivants. Quant à l'intérieur de la vieille église d'Amsterdam, c'est au contraire un coin presque désert, entre de hauts piliers, devant une chapelle au fond de laquelle on devine une fenêtre d'où sort la lumière nécessaire pour dégrader une série de clair-obscurs.

L'École novatrice aura beau faire, c'est encore par ces qualités anciennes, par cette fine entente du clair-

obscur, par cette application soignée de la loi des valeurs, que l'on donnera aux tableaux de genre, aux scènes d'intérieur, du caractère, de la vérité, du relief. Pourquoi des tableaux d'ailleurs bien dessinés, comme la *Matinée du dimanche* de M. Valkenburg, manquent-ils encore de modelé, de relief, de profondeur ? C'est que les Hollandais de la grande époque étaient parvenus à faire extraordinairement modelé, extraordinairement rond, extraordinairement profond ; en abandonnant leurs traces, on fait plat ; et ce défaut, qui nous choque dans le paysage, fait ressembler les scènes d'intérieur à une série de personnages découpés dans du papier de couleurs variées, collés sur un fond brun ou gris. Ce n'est pas ainsi, certes, qu'est compris le tableau de Mme Bisschop-Swift, la *Consolation de la Veuve*, qui appartient à S. A. R. le prince Frédéric, et qui est peut-être la plus belle œuvre que les Pays-Bas nous aient envoyée.

Encore dans le style national, les deux toiles de M. Strœbel ; quels bons personnages du XVIIe siècle, dans la scène touchante du vieux poëte congédié par les échevins, qui lui ôtent le pauvre emploi qui le faisait vivre !...

Nous ne finirions pas, si nous voulions relever toutes les preuves manifestes de la persistance et de la vie du génie hollandais.

Les marines sont assez nombreuses. L'une, de M. Gruyter, est d'une facture saine et sérieuse,

malgré le ton singulier de l'eau. Une autre, de M. Koekkoek, une *Vue de la côte d'Écosse*, est fort belle également.

C'est toujours avec grand plaisir que l'on voit un artiste d'une réputation consacrée offrir assez d'œuvres réunies pour constituer un ensemble : nous avons, dans quatre toiles importantes, une véritable exposition de M. Israels. M. Israels appartient un peu à la France ; il a débuté chez nous au salon de 1861, il a été admiré par nous en 1867, il ne nous a pas abandonnés. M. Israels doit certainement une partie de sa grande renommée à ce qu'il peut être accepté également par les deux familles d'artistes que nous signalions en commençant. Il dessine, il modèle, il éclaire comme un maître, dans son *Dîner des Savetiers*, dont le succès est bien légitime. *Seul au monde* est un tableau d'un style tout particulier, pas assez apprécié par notre public, qui passe sans s'arrêter devant cette toile. *Les pauvres du village* appartiennent comme facture à l'école moderne avancée, et il en est un peu de même de l'*Anniversaire*, que le public, d'abord froid pour presque toutes les peintures hollandaises, apprend maintenant à trouver beau.

M. Melis, qui est jeune, se place aux environs de M. Israels. « *Sois sage !* » est un charmant tableau, d'une composition spirituelle et brillante, où le coup de pinceau est aussi hardi que chez M. Israels, et d'où n'a pas disparu, — heureusement ! — toute trace de

la tradition antique. L'artiste a donné encore le même sujet dans une aquarelle que l'on remarque tout de suite comme un très-joli intérieur.

M. Verveer fait regarder ses deux toiles, surtout les *Deux Mères*, poissardes de Scheveningue, dont chacune défend son enfant et de la voix et du geste, tandis qu'un cerf-volant estropié, gisant sur le sol, explique et justifie l'état de guerre.

Notons, en traversant des salles, l'*Hôtel des Polders de Delfland, à Delft*, riche peinture de M. Springer; auprès, les deux toiles du Ch[ier] Tjarda van Starkenborgh, dont l'une, le *Moulin à eau*, est un bon paysage ; les monuments ensoleillés de M. Klinkenberg; une *Vue de l'Y*, de M. Greive jeune, avec de l'eau luisante et des bateaux bien étudiés ; l'*École de peinture*, de madame Ronner; le *Retour du marché au poisson*, de M. Sadée, que nous avons entendu appeler par un visiteur « de la peinture de bains de mer » ; les *Ouvrières en perles de Venise*, de M. Van Haanen, dont l'une, qui lève un bras et replie l'autre, est très-jolie et bien posée ; la *Tête d'étude*, de M. Haaxmann, qui est un modèle de « bien peint » ; les jolis petits tableaux de M. Bles, l'*Auditoire complaisant*, les *Amis de la maison*, le *Magasin de deuil*, qui font songer à un des maîtres français de notre époque.

Le *Corpus delicti*, de M. Boks, est toujours entouré, et c'est justice. Il y a une figure excellente : c'est le vieux gentilhomme, assis dans son fauteuil, qui se dresse, les jambes serrées, le bras tendu, et montrant

d'un doigt que l'on sent frémir de colère le schako accusateur. Le groupe des domestiques est traité avec esprit; la satisfaction du valet de chambre, un jaloux! qui se frotte les mains en ayant l'air de dire : « Sûrement, M. le comte ne pense pas que ce soit par moi! » La cuisinière, la femme de chambre, qui est trop jolie pour n'être pas soupçonnée!... Par exemple, Madame est manquée. Il y a dans ce tableau comme un mélange de deux procédés : la table est arrondie avec un brillant et un modelé tel qu'elle semble vouloir venir au premier plan; la maîtresse de la maison, au contraire, est presque incrustée dans la tenture, comme une mosaïque en bois d'Italie sur le couvercle d'un coffret.

M. Blombed, — un Hollandais à demi-Parisien, comme M. Burgers, M. de Kuyper, et tant d'autres de ces sympathiques artistes, — ne se ressemble guère à lui-même : chaud, chargé, vieux dans les *Bohémiens;* terne, gris, dans son *Combat de cavalerie,* où se démènent pourtant de braves gaillards, bien jetés, que nous demanderions seulement à ne pas voir comme à travers une gaze.

Il faudrait nommer tout le monde pour n'omettre rien de remarquable. Ce que nous avons dit, dans cette rapide revue, n'a pour but que de montrer que la Hollande est toujours digne d'elle-même; que ceux de ses peintres qui se jettent dans la doctrine contemporaine du ton plat et du ton cru, sont des maîtres dans leur école; et que ceux qui continuent l'art plus

véritablement hollandais, nous rappellent assez fidèlement le souvenir des anciens maîtres.

Hélas! cependant, il en est deux dont nous n'avons pas retrouvé les héritiers. Nous voyons là des tableaux de genre, des intérieurs, des marines, et tout cela est beau; nous croyons retrouver les fils de Van Cuyp et de Gerard Dow; mais le paysage! Nous venons d'en citer de très-beaux tout à l'heure; mais sont-ils bien *hollandais?* Et nous n'avons rien dit de ceux qui sont plats, qui sont ternes, d'une campagne en terre glaise, d'un effet de neige qui ressemble à une assiettée de panade, erreur d'un artiste de grand renom et de grand talent. De très-agréables ouvrages, comme la *Côte de France,* de M. Hilverdink, sont d'une douceur un peu fade. Faut-il croire que la Hollande, qui semble retenir si pieusement l'héritage de ces grands hommes, n'a pas recueilli comme les autres celui de l'unique Ruysdaël ?... Et le portrait ? qui voudra admettre que Rembrand eût jamais signé l'image qui représente le général V. ?...

Les aquarelles hollandaises sont presque toutes remarquables : on est presque unanime à reconnaître que, cette fois, l'Angleterre est au moins égalée, non par le nombre, mais par la qualité, ce qui ne lui arrive pas souvent dans ce genre. Cette exposition, si peu nombreuse, est presque supérieure à celle des huiles.

On y retrouve du reste tous les noms qui signent les plus belles toiles, M. Bisschop, M. Herman ten Kate,

M. Melis, M. Mesdag, M. Springer, M. W. de Famars-Testas, dont les aquarelles orientales sont d'un bel effet, M. Vogel, et une habitante de Paris, madame la baronne de Tuyll de Serooskerken, dont on va voir aux aquarelles la *Berceuse,* après avoir vu, aux tableaux, sa *Tête de Christ.*

Ces aquarelles, pour la plupart, sont des tableaux de grand genre. Madame Bisschop-Swift, évidemment, pousse longuement les siennes : c'est *monté* comme de l'huile. M. Rochussen, dont nous aurions dû citer, aux tableaux, le *Marché aux fromages d'Alkmaar*, est un dessinateur de premier ordre : sa couleur avec cela est immédiate, expressive, et de cette parfaite justesse qui donne tant de prix aux aquarelles. Il y a un homme heureux, à notre avis, c'est M. P. Stortenbeker, qui possède les deux excellentes œuvres de M. Rochussen, l'*Enterrement du comte Florent V,* et la *Comtesse Jacqueline*, et avec cela les deux paysages hollandais de M. Roelofs.

Nous ne dirons rien des chromolithographies Amand, Emrik et Binger, et autres, quoiqu'elles soit belles. A quelques résultats encourageants que l'on soit jusqu'ici parvenu, ces procédés, en dehors de quelques applications spéciales, ont encore beaucoup à faire pour devenir des instruments de l'art.

Mais il serait injuste d'oublier les cinq eaux-fortes de madame Van den Broek d'Obrenon ; — encore une Parisienne ! — les gravures au burin de J. H. Rennefeld ; les lithographies de Tresling et Compagnie,

par lesquelles des œuvres de maitres sont sérieusement traduites ; et les eaux-fortes, déjà bien connues chez nous, du Ch^er^ Storm van S'Gravesande, que Goupil publie dans sa « *Hollande* ».

Si l'on parcourt dans leur ensemble toutes les galeries de la section des Beaux-Arts, on y trouvera peu d'expositions qui puissent lutter avec celle de la Hollande, vue de près. On peut se permettre d'être rigoureux, même dur, pour juger ces œuvres; car il y en a bien peu qui soient médiocres, et celles même dont on dit le plus de mal sont encore des morceaux de choix. Il faut savoir un gré infini à la Commission Royale Néerlandaise d'avoir ainsi tenu à ne présenter à notre public que des travaux de premier ordre : elle a réuni ainsi un ensemble qui donne une idée complète du mouvement de l'art dans les Pays-Bas, de la situation réciproque des écoles, de la variété du travail, de la production artistique ; mais en même temps, elle n'a point encombré les salons qu'elle occupe de spécimens inutiles des efforts malheureux : sage réserve qu'il faut d'autant plus louer qu'elle n'a pas été imitée de tout le monde !

GROUPE II

ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT. MATÉRIEL ET PROCÉDÉS DES ARTS LIBÉRAUX.

Il y a peu de pays qui aient cherché à donner d'eux une idée aussi complète que l'a fait la Hollande. La collection de publications officielles envoyées à la classe 16 par le chier G. de Bosch Kemper, chef de la division de la Statistique au ministère de l'Intérieur, contient tout ce qui est nécessaire pour se faire une idée complète des ressources du pays et de la vie générale de la nation.

La statistique générale est centralisée en Hollande au ministère de l'intérieur, où l'on reçoit le travail des bureaux de statistique proviciaux, et le rapport annuel de chaque mairie sur l'état de la commune. La division de la statistique générale publie tous les ans trois recueils. Deux datent de 1850, et se publient suivant un règlement précis, invariable, qui en fixe la division et la disposition : ce sont le Rapport des députations provinciales permanentes, et le Rapport des administrations communales ; chacun d'eux corres-

pond à l'un des deux services de statistique. Le troisième recueil est une innovation, qui ne date que de l'année dernière ; il est intitulé *Documents relatifs à la statistique générale des Pays-Bas.* Les deux volumes parus donnent les années 1876 et 1877. Ce n'est pas un état statistique annuel de la Hollande, c'est une série d'études économiques, qui varient chaque année. Il y a naturellement certaines questions qui sont forcément traitées dans tous les volumes, telles que l'état et le mouvement de la population, l'armée, la milice, les listes électorales ; mais il y a aussi des statistiques spéciales. Par exemple le dernier fascicule de l'annuaire de 1877 traite de l'application de la vapeur à l'industrie; c'est la statistique des machines à vapeur destinées à l'amélioration du sol par le déplacement de l'eau, la statistique de l'industrie manufacturière, la statistique de l'industrie des transports.

La statistique spéciale est faite avec le plus grand détail, mais nous avons peu à en dire. Il n'y a rien d'original aujourd'hui dans la statistique d'aucune nation européenne. Les cadres, les formes sont depuis longtemps trouvées et adoptées, et l'uniformité tend à devenir complète — pour la plus grande commodité des économistes — entre tous les états bien organisés.

La statistique de la population a fait de grands progrès au Pays-Bas dans les trente dernières années, tant pour la précision que pour la variété des détails. Seules les tables de mortalité sont un peu en retard ; mais il en est de même à peu près chez tous

les peuples ; le travail est à refaire, et il n'est pas fait chez nous. Tout les dix ans s'opère le recensement général de la population néerlandaise : il y en aura un l'année prochaine, qui sera le sixième.

L'état de l'hygiène publique est connu par le Rapport sur l'état sanitaire, qui est fait par les sept Inspecteurs chargés par la loi de 1855 d'organiser et de surveiller ce service. Ils sont assistés de 5 adjoints et de 7 conseillers médicaux. Un rapport sur les établissements d'aliénés, mais qui ne va que jusqu'en 1868, complète le travail général. Quant à l'état des hôpitaux, le service n'étant pas centralisé, c'est dans le rapport annuel de chaque province ou des communes qu'il faut en chercher les éléments.

Chaque année, depuis 1816, le gouvernement présente aux Etats généraux un rapport sur l'état de l'Enseignement primaire,secondaire et supérieur.C'est la constitution qui l'oblige à faire ce compte-rendu. La Hollande a toujours mis l'instruction publique au rang de ses premiers besoins; elle en a été récompensée par la gloire qu'elle a conquise dans l'érudition depuis le XVI[e] siècle, et à laquelle ajoutent encore l'enseignement et les travaux de ses trois universités. Il n'y a certainement pas de pays où l'instruction secondaire soit plus généralement répandue, et avec autant de succès; il y a 81 établissements correspondant à nos lycées, et 61 « écoles latines »,c'est-à-dire à peu près ce que la France possède de lycées et de colléges. L'instruction primaire est loin d'être

aussi avancée : non par la faute de l'Etat, car il y a plus d'écoles qu'il ne serait strictement nécessaire ; mais il y a des parties du Royaume dans lesquelles elles sont peu suivies ; dans d'autres, au contraire, la population est certainement une des plus instruites du monde. La Hollande est un des pays où les classes moyennes, urbaines et rurales, sont le plus et le mieux instruites.

Il ne nous appartient pas d'entrer dans le détail de tous les chapitres d'une Statistique particulière. Il est regrettable que la Commission Royale, à l'occasion de l'Exposition universelle, n'ait pas songé à les résumer dans un petit travail *en français.* Les renseignements essentiels sur la justice, l'assistance publique —si nécessaires dans les pays où, à côté de l'immense richesse, se trouve une misère toujours grandissante, — le revenu national, l'agriculture, l'industrie, le commerce, les transports, les finances, auraient été bien accueillis par le Parisien, qui ne sait pas les langues étrangères. Nous avons résumé les notions principales dans l'introduction de ce livre.

La Pêche, qui fait vivre environ 30,000 familles néerlandaises, est naturellement l'objet de la sollicitude de l'État. Tous les ans, un rapport annuel est fait sur l'état des pêches maritimes : grandes pêches lointaines, hareng et morue, pêche de cabotage sur la côte, pêche du Zuyderzée. Le premier de ces rapports, en 1854, a donné l'historique curieux de cette importante industrie depuis 1791. La pêche du ha-

reng était complétement ruinée au commencement de ce siècle : elle a repris et elle prospère. Les autres grandes pêches marchent aussi, et celle de la baleine a même été activement reprise.

A côté de ces publications gouvernementales figurent celles de la Société de statistique des Pays-Bas, qui sont quasi officielles. La Société a en effet à sa tête un personnage qui tient au gouvernement, et elle est reconnue par l'État depuis 1869. Les services qu'elle rend sont considérables, parce qu'elle ne se borne pas à aligner des chiffres et à combiner des sommes, et aussi parce qu'elle ne poursuit aucun but théorique, philosophique, moral. Son œuvre est toute pratique : elle publie tous les ans un annuaire de statistique et d'économie politique ; et elle a entrepris, sous le titre assez modeste de *Statistique des Pays-Bas*, un grand état détaillé du pays et de la nation néerlandaise, considérés sous tous leurs aspects. Cette œuvre doit comprendre cinq parties : territoire, peuple, industrie, revenus publics, administration. Les deux premières ont paru et forment les deux volumes exposés au Champ de Mars ; les autres sont en prépation : l'ensemble sera un beau travail, bien ordonné et bien compris.

Le groupe II comprend des classes si variées, qu'une étude d'ensemble en serait impossible. Les gravures d'art de M. Van de Weijer y seraient pêle-mêle avec l'aimant artificiel de M. Van Wetteren, et les voitures d'ambulance y rencontreraient les belles collec-

tions de la Société entomologique de La Haye! Ces groupements bizarres rendaient la classification difficile; dans la section hollandaise, comme partout, elle s'en est ressentie. Le plus simple est de ne pas chercher à accorder les faits avec les règlements, la logique avec les catalogues : vienne chaque classe comme elle pourra.

Par exemple, on ne peut pas ne pas remarquer que la Commission Royale figure en tête de presque toutes comme exposant principal. Ne nous en plaignons pas; n'accusons pas l'inertie de la production privée : elle tient tout de même sa place, qui est belle. Mais félicitons-nous de ce que le gouvernement des Pays-Bas ait tenu à nous donner lui-même ce que lui seul peut réellement donner.

Dans le matériel de l'Enseignement, la plus grande place appartient toujours à l'enseignement primaire (classe 6). La Commission royale expose, à une échelle très-commode pour un plan en relief, un modèle en bois d'une école primaire, qui vient d'être construite à Scheveningue (La Haye), et qui est remarquable par ses dispositions simples, la largeur des cours et l'aspect spacieux des bâtiments. Les enfants des deux sexes sont séparés; un très-grand gymnase est ouvert successivement à chaque classe; le pavillon central seul a un étage; tous les autres bâtiments sont des rez-de-chaussée surélevés.

Il existe à Amsterdam, sous le patronage de S. A. R. le Prince d'Orange, une société qui s'occupe spéciale-

ment des intérêts de la classe ouvrière. Elle a fondé une école professionnelle très-bien organisée et fonctionnant avec succès, si l'on en juge par les dessins et les travaux des élèves qui figurent à l'Exposition.

On ne regarde pas assez les travaux de l'*Institut des Aveugles*, d'Amsterdam. Ce qui frappe cependant, c'est la vue, — touchante pour nous, — de certains ouvrages manuels exécutés par les malheureux pensionnaires. Pauvres déshérités ! Ils arrivent encore à voir avec les doigts pour se guider dans un ouvrage qui, pour le voyant, est une amusette, mais qui, pour l'aveugle, devient une œuvre sérieuse. Voyez ces petits paniers en papier ! ces chefs-d'œuvre de tricot ! cette chaise cannée par eux, ces brosses !... Les procédés d'enseignement sont les mêmes que ceux employés en France, à en juger d'après les ouvrages d'instruction exposés ; quelques innovations, que l'on ne peut juger ainsi par la seule vue. Une question au gouvernement : existe-t-il en Hollande plus d'ouvrages imprimés pour les aveugles que chez nous ? Pourrait-on là-bas former pour eux une bibliothèque ? En France, hélas ! nous sommes bien loin de là !

L'enseignement secondaire est représenté par des plans d'établissements, et par des dessins intéressants de l'école professionnelle d'Amsterdam. L'enseignement supérieur offre les travaux de deux grandes associations : la Société Néerlandaise pour le progrès de l'Industrie, et la Société Hollandaise des Sciences. Nous goûtons moins les objets provenant des Indes

orientales, exposés par la Société des Missions : ils pâlissent auprès de la grande exposition coloniale. L'enseignement supérieur est impossible à exposer. Tout au plus des dessins, des machines peuvent représenter imparfaitement quelques travaux d'une école polytechnique, comme on l'a fait pour celle de Delft. Mais il y a des parties qui échappent à toute exhibition ; l'œuvre des universités néerlandaises, parmi lesquelles Leyde tient le premier rang, c'est l'enseignement de leurs maîtres, ce sont leurs étudiants, leurs recueils répandus dans l'Europe savante, c'est tout ce mouvement grâce auquel elles reprennent dans le monde la place dont elles étaient déchues. On ne peut pas exposer M. Cobet dans sa chaire... et pourtant !... le maître trouverait dans la terre française où semer la parole de science.

L'Imprimerie et la Librairie sont des arts chers par tradition aux compatriotes d'Elzévir. Ce n'est pas pour rien qu'ils ont donné le nom de leur pays au papier cher aux bibliophiles, matière des éditions de luxe. Cette industrie a failli se perdre, comme toutes celles des produits coûteux, au moment de la grande extension des fabrications mécaniques ; l'État l'a défendue à coups de tarifs protecteurs, et elle s'est relevée elle-même à la faveur du goût récent que l'on a pris pour les tirages sur papier de luxe; mais Saardam n'est plus que l'ombre de ce qu'elle a été autrefois, la papeterie anglaise donne à écrire à la moitié du monde !...

Du nouveau dans la maison Brill, l'une des plus nobles imprimeries du monde, car elle date de 1683. Cette maison a la spécialité des ouvrages orientaux. La collection de ses types chinois et japonais, entre autres, est une des plus complètes de l'Europe. Dans les imprimeries semblables de la plupart des pays, la composition du chinois se fait généralement par les auteurs eux-mêmes ; chez M. Brill, au contraire, se trouvent des protes et des ouvriers qui peuvent corriger sur manuscrit ! Un bijou, en passant, chez Langenhuijsen, imprimeur et relieur à Amsterdam. C'est un volume in-4°, relié en métal doré, rehaussé d'émaux et de pierres précieuses ; il contient la Bulle *Ineffabilis* dans divers idiomes et dialectes des Pays-Bas et de leurs colonies, et il est imprimé sur vélin avec des caractères qui ne se trouvent plus dans le commerce.

On ne devrait pas visiter la section hollandaise sans tourner au moins quelques feuillets des *Mémoires de la Société entomologique de La Haye*. Cela forme 20 volumes avec 240 planches coloriées. La Société entomologique de La Haye, qui s'est constituée en 1845, a pris pour but spécial la connaissance de la faune insecte des Pays-Bas. Depuis 1858, elle publie ses Mémoires sous le nom de *Tijdschrift*. Désireuse de les faire accepter par l'Europe entière, elle les rédige dans les trois langues savantes universelles, le latin, l'allemand, le français, et les orne de planches en couleur d'une exécution parfaite.

Rien ne nous a étonnés dans l'exposition géographique hollandaise. Mais nous avons remarqué quelques belles planches d'ornithologie, en couleur, de M. Trap, lithographe à Leyde ; et un grand album de gravures de M. Van de Weijer, d'Utrecht, reproduisant, par un procédé spécial, la *Passion* et l'*Apocalypse* d'Albert Dürer : l'état du volume témoigne que le public le visite, et il a raison.

Il est très-difficile de se rendre compte d'instruments de musique presque toujours muets. On ne peut demander néanmoins aux membres de la commission Royale de mettre en branle les cymbales de M. Van Bergen, le kiosque à musique de M. Lefèbre. Tout au plus pouvons-nous faire un éloge platonique des qualités plastiques des pianos de M. Cuypers, de La Haye, de celui de M. Quispel, de Rotterdam, et d'autres, qui sont de beaux meubles. La Hollande possède de fortes maisons dans cette industrie: M. de Wit fait 100 pianos par an; M. Cuypers, 70, très-soignés; une exportation d'environ 10 instruments de choix chaque année a fait connaître son nom à l'étranger ; la maion Van Bergen occupe 100 ouvriers et une machine de 21 chevaux : sa grande fabrication est celle des cloches, elle en a fait du poids de 3,000 k.

La classe 14 s'ouvre par des appareils qu'il faut avoir le courage d'examiner. Le gouvernement français a bien eu celui d'en acquérir plusieurs centaines... Ne blesser ni la vue, ni l'odorat ; ne rien gâter, ne rien salir, ne pas laisser *sentir* à la triste humanité la plus

basse de ses misères ; eh ! c'est déjà quelque chose. Merci, M. Bérail.

La Société de la Croix-Rouge n'obtient pas le succès que mérite sa fondation *Amalia*. Mais aussi des plans, des dessins! Le moindre relief serait bien plus goûté, parce qu'il serait compris du public.

La curiosité est pour la voiture-tente-ambulance du lieutenant-colonel du génie J. H. Kromhout. Vous voyez une espèce de grand coffre en bois verni, monté sur quatre roues, et que traînent quatre chevaux. Supposez cela en campagne, au grand trot derrière la troupe. Tout d'un coup, on s'arrête. En deux minutes, une tente s'est abaissée du haut de la voiture, et plantée ; au besoin un faux toit y est adapté pour l'aération et la protection de l'ensemble ; deux tables de pansement sont montées, des brancards-lits sont tout prêts à partir ; une armoire ouverte offre une pharmacie complète. De l'eau ? Sous la voiture, dans une tonneau de 50 litres. De la charpie ? Ouvrez un tiroir. Des bandages? des courroies ? des instruments? des appareils? Autant de tiroirs. La grosse voiture est machinée comme un jeu de patience : tout s'ouvre, tout se démonte, tout sert. Ce qu'on en tire rappelle les prodiges de l'Espagnol que nous avons vu, il y a quelques années, et qui faisait sortir de son chapeau un mobilier complet. En cinq minutes, tout est prêt. Il faut rester sur place? Qu'à cela ne tienne? L'ambulance se transforme en hôpital; elle peut rester là des mois si l'on veut, été, hiver, sous le soleil et la

pluie. Il faut partir, suivre la marche? Ce n'est pas plus difficile : en cinq minutes tout est emballé, tout disparaît, l'hôpital redevient le grand coffre de tout-à l'heure, et file au trop de ses quatre chevaux, suivi de son char d'ambulance.

GROUPE III

MOBILIERS ET ACCESSOIRES.

Le principal exposant du troisième groupe, c'est S. M. le Roi des Pays-Bas. Il a bien voulu confier à la Commission une collection de trente-quatre meubles ou objets anciens provenant de la résidence royale du Loo; une des salles de l'exposition néerlandaise, meublée et tapissée de ces beaux envois, porte le nom de Chambre du Roi.

Les meubles sculptés et les marqueteries vieux style, de fabrique hollandaise et frisonne, sont des pièces d'une grande valeur. Quant aux objets d'art qu'ils supportent ou renferment, la plupart sont très-remarquables : la maison d'Orange a accumulé des merveilles depuis trois cents ans au palais du Loo, et S. M. a fait un choix.

Plusieurs sont des souvenirs historiques, quelques-uns pas très-vieux, comme les *Bacchantes* en bronze de Clodion, ou le verre en cristal avec les portraits pointillés du stathouder Guillaume V et de sa femme. En remontant, nous trouvons Pierre-le-Grand, qui

visita deux fois la Hollande : la première fois, incognito, quand sous le nom de Pieter Michaïloff, il vint travailler comme charpentier dans les chantiers de Saardam, étudia toutes les parties du métier, fit son chef-d'œuvre et reçut son diplome, que l'on possède encore, signé du maître ouvrier; la seconde fois, en 1717, déjà vainqueur de Charles XII, prêt à reprendre sa revanche des Turks, et digne du surnom de Grand. Une belle coupe en argent doré et une cuiller d'argent portant une inscription, rappellent Guillaume III. Un couteau de poche, enfermé dans un étui ciselé, et portant la date de 1574, rappelle un souvenir plus cher encore au patriotisme néerlandais et à l'amour-propre de la Hollande, une figure plus légendaire que celle du Roi stathouder, celle du libérateur des Sept Provinces, de Guillaume le Taciturne. L'étui porte les armes de la maison de Nassau, ligne cadette, qui n'a cessé, depuis ce grand homme, de donner des stathouders aux Provinces-Unies que quand le stathouderat a cessé d'exister, et qui a pour chef aujourd'hui S. M. Alexandre-Paul-Frédéric-Louis-*Guillaume*, IIIe du nom, roi des Pays-Bas, prince d'Orange-Nassau, et grand-duc de Luxembourg.

L'industrie de la fabrication des meubles semble considérable dans le royaume néerlandais, où la richesse et l'aisance sont si communes. Mais, sauf un certain sentiment d'épaisseur dans quelques formes, les meubles de la Hollande sont les meubles modernes de partout. Les artistes qui se donnent la peine de

dessiner pour les fabricants ce que nous voyons de mieux, ne cherchent rien de nouveau et se contentent de copier et recopier le style de la renaissance hollandaise. Du moins le font-ils bien et scrupuleusement : ce qui n'est pas un mince mérite, à une époque qui ne déploie d'invention que dans les mélanges hybrides des écoles et des genres.

Le contact des ouvriers et de la civilisation chinoises dans les colonies néerlandaises de l'Orient a rendu le laquage des meubles commun dans la Hollande, et plusieurs maisons s'adonnent à cette fabrication. Il nous semble que des ouvriers et des fabricants intelligents auraient beaucoup à gagner en appliquant ces procédés à des formes nouvelles. Pourquoi toujours copier l'immuable Chine, quand le laquage qui, en définitif, n'est que l'application d'un vernis particulier, peut se prêter à tant d'effets nouveaux? M. Reijenga, à côté de jolies choses, reproduit sur un écran, en fait de création, une gravure du *Tour du Monde* !

La classe 19 (vitrerie) ne nous a rien présenté que nous ne possédions en France ; les vitraux de M. Lodekamp, d'Utrecht, sont cependant bien exécutés. A la classe 22 figurent des vitraux et des cartons de M. Lommen, de Roermond, qui est considéré à bon droit, en Hollande, comme maître dans cette branche si difficile des Beaux-Arts.

La Céramique est une science à applications multiples, art et métier tout à la fois, suivant l'objet

auquel elle s'applique. A la Hollande appartient la propriété des *pierres de briques* ou *Stroot-Knikers*, qui sont employées dans le pays à la confection des routes. Ces pierres de briques, déjà fabriquées du temps des Romains, se font avec du limon durci et séché qui se recueille au fond de l'eau et est produit par une sorte de lévigation naturelle.

Longtemps l'industrie des pipes fut en honneur et occupa un grand nombre d'établissements dans la Hollande méridionale. Qui n'a connu Gouda et Gorinchem? Aujourd'hui cette industrie est en pleine décadence. Cela n'est point étonnant car la fabrication est aussi défectueuse que possible. Non-seulement la terre est trop cuite et non poreuse, mais les modèles que l'on rencontre remontent au delà de 1815 et les têtes portent des coiffures du premier Empire. Le genre du reste, en lui-même, n'est plus de bon goût aujourd'hui.

Delft, autrefois le centre d'une très-belle et très-artistique fabrication de faïence, est absolument déchue : on n'y trouve plus rien de distingué! Nous avons vu, dans le Luxembourg, quelques grandes fabriques de terre de faïence commune, telles que Echternach, Bellefontaine, Liebenbrunnen et Heich; mais le temps de la splendeur des produits est passé!

La poterie proprement dite constituait la principale industrie de Tegen, et l'on fabriquait de la porcelaine à Amsterdam. Ne doit on point attribuer cette décadence générale à l'introduction en quantité énorme

des poteries anglaises et même des porcelaines françaises ! Nous n'oserions affirmer le contraire !

Il est possible aussi que la facilité d'avoir aujourd'hui des faïences et porcelaines de l'Extrême Orient sans grands frais ni grande peine ait contribué à détruire cette industrie, née autrefois du désir d'imiter et de remplacer l'art japonais et chinois.

Quoi qu'il en soit, Delft, en 1764, comptait encore vingt-neuf manufactures. Elle en avait eu près de quarante-cinq, à trois fours pour le moins chacune, au milieu du XVIIe siècle. Et aujourd'hui !....

Les tapis de Deventer sont encore une exposition royale. La fabrique royale de Deventer a envoyé six ou huit tapis turcs exécutés par elle, et qui nous ont paru des chefs-d'œuvre ; trois surtout, qui garnissent la cloison des classes 30 et 33, sont hors de pair. Seul un beau tapis, à ton général un peu clair, de la maison Heukensfeldt, de Delft, soutient la comparaison.

On retrouve encore S. M. dans la classe de l'orfévrerie (24). Non que S. M. fabrique, comme à Deventer; mais on fabrique pour Elle, et Elle protége avec goût cet art national. C'est pour les lui offrir à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de son règne que M.M. Van Kempen père et fils ont exécuté les deux grandes pièces que tout le monde a été regarder : le Vase Nautilus aux armes de Zélande, et le plateau aux armes du Royaume, orné des écussons des provinces et d'emblèmes militaires. L'exposition de cette maison est une des « attractions » de la Hollande ; les

objets en argent massif, la coupe du comte de Limbourg-Styrum, le groupe d'Hercule et de l'Hydre de Lerne, un service de style sérieux et correct méritent en effet l'attention. M.M. Van Kempen sont fondeurs : ils ont coulé la statue de Koen, à Batavia, qui a 4m, 50 de haut, et qui a absorbé 6 tonnes de cuivre ; ils ont un atelier d'électrométallurgie, pour la reproduction ; ils font passer chaque année par leurs laminoirs 50 kilog d'or et 10,000 kilog. d'argent.

La coupe de style XVIe siècle, travaillée au repoussé, et qui représente, outre des figures innombrables, trois sujets de chasses héroïques, appartient au commissaire délégué à l'Exposition universelle, M. Martin Coster, consul général des Pays-Bas à Paris. C'est un présent du roi, et une œuvre de M. Keikes, de Leeuwarden.

La fabrique d'eau de Cologne d'Arnhem se fait un succès d'attroupement, par son triple jet d'eau parfumée sous lequel passent, en moyenne, 100,000 mouchoirs par jour.

GROUPE IV

TISSUS — VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES.

Encore une gloire des « Nederlanden » ! Tout le monde connaît — de nom et comme un souvenir historique, — la toile de Hollande et le velours d'Utrecht.

Le lin et le chanvre sont, en effet, deux des plus grandes cultures du royaume, surtout dans les provinces de Brabant, à Langstraat, à Helmond, à Lindhoven; de Hollande-Sud, à Leyde, à Gorinchem, à Waard, à Albasserwaard, à Bionne, à Hacksche ; d'Utrecht, autour de la capitale et à Montfoort, Friesland, Haarlingen, Rauwerd, Oostermeer; et aussi dans l'Over-Ijssel et le grand-duché de Luxembourg. C'est la ville de Dordrecht qui est le grand centre de l'industrie des toiles, et elle possède aussi des blanchisseries qui rivalisent avec celles, si célèbres, de Haarlem. Seulement aujourd'hui la toile de Hollande est beaucoup moins répandue en Europe. La grande exportation qui s'en fait est dirigée surtout vers les colonies néerlandaises.

Tout ce que le lin et le chanvre peuvent fournir à la marine se fait dans la Hollande-Nord, la Hollande-Sud et la Zélande. Les fabriques de toile à voiles et de cor-

dages de Rotterdam, d'Amsterdam, de Gouda, et une foule d'autres, très-actives dans des bourgs inconnus, n'ont pas de rivales en Europe.

Après leur séparation en 1830, il sembla pendant quelque temps que la Hollande et la Belgique se fussent partagé les industries comme le Limbourg et le Luxembourg. A la première le lin et le chanvre, mais à l'autre le coton et la laine. Aujourd'hui les choses ont changé. De 1815 à 1830, la Belgique avait fourni le coton à la Hollande ; n'ayant plus la Belgique, elle a fait elle-même son coton. Elle fait maintenant celui de ses colonies : c'est elle qui habille les Javanais. Les fabriques qui figurent à l'Exposition représentent, à elles seules, un emploi annuel de plus de 1,200 chevaux vapeur et d'environ 4,000 ouvriers. Le principal centre de cette industrie est à Enschede, dans l'Over-Ijssel.

La Hollande n'est pas arrivée, dans les industries lainières, à dépasser sa voisine. Néanmoins Leyde, — vieille renommée, — Utrecht, qui fabrique toujours son gros velours d'ameublement, Maestricht, font des draps, des flanelles, des peluches, des couvertures. Sauf à Leyde, ce n'est généralement pas du drap fin que fabrique la Hollande : elle semble se souvenir du temps où les Gaulois venaient en Frise s'approvisionner d'étoffes à poils pour faire leurs saies. Néanmoins, dans cette industrie, son progrès a été remarquable. En 1860, elle demandait encore à l'Angleterre pour près de 5 millions de draps, et pour 12 millions à la

Belgique ; aujourd'hui les manufactures de Tilbourg, dont il faut voir l'exposition collective, pleine d'enseignements et de renseignements, placent leurs produits dans toute l'Europe, malgré les droits et les tarifs : 32 grandes fabriques y emploient 1,043 chevaux vapeur et près de 4,500 ouvriers.

Mais le succès du groupe IV n'est pas dans ces victorieux efforts de l'industrie néerlandaise. C'est vers la collection des costumes populaires, portés par des figures modelées par M. Lacomblé, que le public se presse et s'entasse. L'habillement et l'arrangement de ces mannequins artistiques est dû à deux hommes de goût, à deux artistes éminents dont les noms sont connus de tous ceux qu'intéressent les beaux-arts de la Hollande, MM. Herman ten Kate et P. Stortenbeker.

Le spectacle commence dès la « chambre du Roi », dont la décoration, faite des meubles antiques et des belles armes historiques de S. M., encadre très-bien une scène d'intérieur bourgeois. Devant une table est assise une bourgeoise de Leeuwarden en Frise, régente d'un couvent d'orphelines, causant avec une pensionnaire d'un établissement semblable de La Haye. Elle porte sous son bonnet les plaques d'or nationales, qui lui font comme un casque couvert par la dentelle. Son costume du reste n'est pas très-élégant : il donne l'idée de mœurs sérieuses, puritaines même ; mais il est serré, étriqué, sec.

La seconde scène, qui est la première d'une série devant laquelle circule le public, représente l'intérieur

d'une maison de bourgeois aisés de Hindeloopen, en Frise. Au milieu de la pièce est la maîtresse, avec une jeune fille et un enfant ; elle tient dans ses bras un nouveau-né, qu'elle va porter à l'église pour le baptême : on devine le marmot sous une belle pièce de toile blanche brodée en couleur. La bourgeoise et la jeune fille ont sur la tête un très-singulier ajustement composé d'un mouchoir ployé de manière à former une sorte de visière.

L'intérieur de la maison est un peu sombre, comme il convient dans un pays où les fenêtres garnies de vitres à plombs ne sont pas grandes ; les murs, jusqu'à deux mètres de hauteur environ, sont revêtus de carreaux de faïence bleue, qui donnent à l'habitation un caractère de propreté et de gaîté remarquable. Dans le fond de la salle s'élève une boiserie derrière laquelle sont cachés les lits dans leurs alcôves, tout semblables à ceux de notre vieille Bretagne. Auprès des murs des bahuts en vieux chêne, et dans la cheminée une sorte de brasero carré, au-dessus duquel tourne la crémaillère, amenant au dessus du feu l'appendice qui soutiendra les casseroles. Ajoutez, de-cà de-là, quelques vieux plats de faïence des grands jours suspendus au long des murs, une demi-douzaine de chaises et fauteuils en bois tourné, et vous aurez l'aspect de cette maison calme, tranquille et sérieuse, comme il convient.

On passe ensuite en revue les scènes de mœurs campagnardes.

Voici que se rencontrent au marché une jeune femme aisée des environs de la ville de Bréda, dans le Brabant septentrional, et une jeune marchande des environs de Dordrecht(Hollande méridionale), qui a apporté des œufs et des volailles à vendre. La demoiselle porte les bijoux nationaux des deux côtés de sa coiffe composée d'un voile de dentelle ; la coiffe de la jeune paysanne a beaucoup d'analogie avec le bonnet à ailes de nos paysannes du Cotentin. Elle porte une pelisse ample et étoffée ; ces vêtements eux-mêmes le sont plus que ceux de la jeune femme de la ville, qui semble, comme la bourgeoise de Leeuwarden, vouée à St. *Étriqué.*

La scène voisine représente un ménage de l'île de Markem. La femme, sauf sa coiffure, rappelle nos paysannes des bords de la mer en Basse-Bretagne ; mais elle laisse pendre ses cheveux en papillottes très-longues, une de chaque côté de son visage, et sur le front elle les rabat courts : on dirait presque une caricature rustique de la mode actuelle. Elle porte là-dessus un bonnet de dentelle monté sur un cylindre de carton, qui renferme soigneusement tout le reste de ses cheveux et n'en laisse pas passer un seul. Quant au bonhomme, il apprête sa pipe, une vénérable pipe à fermoir d'argent filigrané, tout prêt à l'allumer à un réchaud de terre dans lequel brûle un morceau de tourbe ou un reste de braises à demi consumées. Il porte les Bragou-Braz, les braies courtes, comme nos paysans bretons, en velours, les bas de laine, de gros

souliers ; le reste de son costume ne diffère pas de celui de nos campagnes.

En passant à la scène suivante, nous sommes bien dans le Nord, puisque la glace nous sert de plancher. Un jeune gars, en costume noir, velours et drap, petit chapeau, bas noirs, les mains couvertes de gros gants foncés en laine, le patin au pied, pousse le traîneau dans lequel est assise en grand costume sa coquette promise. Elle a une coiffe provoquante qui rappelle celle des environs d'Argentan, de grandes plaques brillantes suspendues près des yeux aux épingles de sa coiffure, et un collier en perles de corail qui lui couvre le cou de ses sept ou huit rangs redoublés. Oh ! la coquette ! Elle porte des manches plates s'arrêtant à mi-chemin avant le coude, et le reste des bras est couvert d'une large mitaine tricotée à jour.

Quant au traîneau rustique, il est en bois un peu sculpté, peint en rouge et orné d'un sobre filet à quelques endroits.

Dans la scène suivante, nous rencontrons des pêcheurs de Scheveningue près La Haye, un vieux père et sa fille. Cette fille, qui porte sur sa tête des paniers, est coiffée d'un grand chapeau de paille à deux becs, dont la forme pourrait être une grossière imitation de notre gracieux chapeau berrichon. Quant au reste de son costume, c'est celui d'une paysanne de partout. Le bonhomme a sur ses souliers de larges boucles d'argent; son dos porte un panier d'osier qui lui sert

de hotte. Sa tête est couverte d'une espèce de surouët, comme les pêcheurs en ont tous. Son habillement se compose d'une vareuse, d'une veste de dessous noire, et d'un gilet rouge en drap.

A côté causent ensemble une mère et un fils, du village de Volendam sur le Zuyderzée. La vieille femme porte aussi sur ses souliers de grandes boucles d'argent découpées; elle a une belle jupe à raies sur fond blanc, de toutes couleurs, rouges, vertes, noires; c'est son jupon de dessous; par dessus elle a une robe en laine noire avec une sorte de hausse en soie bleu à carreaux, autour de la taille. Elle a un collier de corail et sur la tête une sorte de bonnet en dentelle à visière soutenu par un fil de fer; mais le fond de ce bonnet est bravement couvert d'un bonnet de coton de pêcheur, bleu à raies blanches au bord.

Le jeune gars est superbe avec son pantalon noir bouffant, ses bas à côtes noires, sa ceinture noire en laine retenue par une boucle d'argent de chaque côté. Le veston est noir; la chemise à raies rouges, brodée en couleur au col. Il a par dessus sa veste un madras de couleur attaché lâche autour du cou; un autre beau madras sort de sa poche. Son bonnet est une coiffe de loutre.

Ils sont tous deux à bord de leur bâteau et un grand filet est pendu à sécher derrière eux.

La scène voisine peut s'appeler le *Droit de passage*: elle a lieu entre deux jeunes gens, sur une planche servant de pont au-dessus d'un ruisseau. Le jeune

homme a aidé la jeune fille à traverser la planche et réclame un baiser pour sa peine. Ce sont deux *farauds* de village, et vraiment le costume de la jeune fille est élégant. Elle porte, sur un jupon bleu à raies plus claires,une sorte de tablier en laine verte à fleurs tissées dans l'étoffe ; son justaucorps violet est ouvert par devant pour laisser voir un fichu plissé de mousseline, brodé en couleur. Les bras sont nus,et, sur la tête, la jeune paysanne porte un petit chapeau de paille fermé et rejeté en arrière, garni de rubans à fleurs ; souliers à boutons d'argent imitant des fleurs.

Le garçon porte un costume entièrement noir, ainsi qu'il arrive souvent à nos jeunes Bretons,qui adoptent cette couleur pour leur vêtement de fête, par exemple à Saint-Thégonnec.En Bretagne,seulement, le chapeau à grands bords ne manque pas de grâce, tandis que celui de notre jeune vainqueur est un chapeau à haute forme, à bords microscopiques, entouré d'un large ruban de velours plissé. Son gilet est fermé par une dizaine de gros boutons d'argent formant grelots et découpés à jour comme des filigranes. Ajoutons à cela une veste noire, une culotte courte de même couleur, des bas gris,et, sortant par une ouverture de la culotte, des jarretières multicolores.

La case suivante réunit un poissonnier du village de Huizen et une poissonnière du village de Zandvoort, Hollande septentrionale. L'homme a aux pieds des souliers à grandes boucles carrées d'argent; il est vêtu d'un veston noir, d'une culotte courte pareille; et de

bas gris. Quant à la femme, elle porte le costume de tous les travailleurs de la mer; puis, sur son petit bonnet à barbes relevées en dentelle, on lui voit un petit chapeau de paille comme il s'en trouve beaucoup dans nos campagnes, bordé d'une bande d'indienne plissée à fleurs.

Le compartiment du fond est occupé par deux jeunes filles. L'une est une orpheline luthérienne évangélique d'Amsterdam dans le costume ancien, changé depuis 1870 ; l'autre est une orpheline d'Amsterdam. La première est tout en noir avec tablier blanc ; les bras sont nus mais ils sont couverts jusqu'en haut par des gants de flanelle. Les épaules sont couvertes d'un fichu blanc en mousseline plissée. Quant à sa coiffure, elle est plus difficile à expliquer : nu-tête, elle a sur les oreilles deux espèces de pièces en velours noir, qui les cachent et sont garnies sur leur bord postérieur d'épingles plantées les unes à côté des autres comme autour d'une pelote. L'autre orpheline est vêtue d'une robe rouge avec tablier noir : de longues mitaines tricotées noires vont rejoindre les manches noires qui descendent au coude. Ajoutons un fichu blanc simple, et un rang de corail autour du cou. Sur la tête le casque en or, au dessous d'un petit bonnet en dentelle qui n'a pas de passe en haut, et s'attache de chaque côté du front avec une grosse épingle plantée en l'air.

Il nous reste à dire un mot de la fiancée et du fiancé qui s'en vont à l'église. Le jeune homme est tout de

noir habillé avec un chapeau évasé à haute forme sur la tête. La jeune fille est simplement mise; elle porte un petit bonnet, et à la main tient son chapeau de paille qui est un diminutif de celui des Auvergnates de Saint-Flour. Ces costumes sont les moins originaux.

Une chose nous attriste, dans cet intéressant ensemble, c'est la mention « Costume d'autrefois » qui accompagne quelques-uns des types. La Hollande est-elle donc envahie comme la France par ce mouvement fatal qui entraîne tous les peuples vers l'uniformité plate et vulgaire, déracinant partout les coutumes, les souvenirs, les costumes, et malheureusement aussi les sentiments anciens?

Les armes qui garnissent les panoplies dont est tapissée la Chambre du Roi, viennent du château du Loo. A côté de très-belles pièces, tout à fait analogues à ce que notre musée de Cluny nous montre, figurent des poignards, des klewangs, des couteaux de toute forme apportés des Indes néerlandaises, et deux souvenirs historiques. L'un est une armure qui a été portée par un des combattants du siége de Leyde en 1575. L'autre est une paire de carabines fabriquées, l'une en 1683, l'autre en 1687, pour Guillaume III, par le célèbre armurier de Leeuwarden, Gerrit Peuterman. Le souvenir du Roi-Sthathouder remplit la résidence royale : c'est là qu'il habitait de préférence, n'aimant pas à être en Angleterre, se trouvant plus chez lui au milieu d'un peuple qui se laissait conduire, près de

sa forêt patrimoniale où il chassait avec passion. C'est là que le grand adversaire de Louis XIV mourut en 1702, au moment où il engageait contre le Grand Roi la dernière lutte que dût soutenir sa patrie.

GROUPE V.

INDUSTRIES EXTRACTIVES. — PRODUITS BRUTS ET OUVRÉS.

Par un fait assez singulier, une industrie pour laquelle la Hollande est célèbre n'est représentée que par un exposant, M. Verkuijlen, tanneur à Schijndel. Il emploie, pour les trois quarts de sa fabrication, l'écorce du peuplier du Canada, qui fait enfler énormément les peaux, et lui paraît supérieure à celle du chêne pour le travail des cuirs à harnais et à chaussures. Mais que sont donc devenues les corroieries de Maestricht ? N'y avait-il pas en Hollande 2,000 fosses à tan, il y a vingt ans ?

Et les engins de pêche ? S'il nous en souvient, en 1867, les Pays-Bas disputaient presque la palme aux Royaumes Scandinaves pour le matériel des pêcheries. Cette année ils n'ont envoyé que quelques filets à hareng, dont il n'y a rien à dire.

Par exemple les Hollandais, comme presque tous les Nord-Européens, sont charpentiers; ils taillent, ajustent, sculptent le bois. Leur classe 44 est, à ce point de vue, intéressante, quoique peu riche. Elle

montre aussi la fabrication des briquettes de tourbe pour le chauffage : la tourbe ne manque pas dans les « Nederlanden », il n'y en a que trop ! Comme il faut bien en faire quelque chose, et que le bois devient maintenant une matière précieuse dans notre Occident, remercions ceux qui, comme la Compagnie des tourbières de la Drenthe, donnent un chauffage à bon marché, qui peut être utile pour beaucoup d'usages.

Un exposant multiple, c'est M. Bressers, de Tilbourg : *miel, cire, arcs et flèches*. Cette dernière industrie est propre aux pays du Nord, Flandre, Belgique, Hollande, où presque chaque ville a sa compagnie d'archers, où chaque village a souvent la sienne. L'Angleterre est aussi un pays où l'arc — l'arc de Poitiers et d'Azincourt ! — est demeuré en honneur ; c'est pour ce pays que la maison Bressers exporte la plus grande partie des 3,000 pièces d' « *archery* » qu'elle envoie chaque année à l'étranger, sur 7,000 qu'elle fabrique. Signalons dans la même classe 46, les graines oléagineuses de M. Vis, de Zaandijk et leurs produits : il y a tout, depuis l'huile de palme jusqu'au colza, depuis les arachides jusqu'au sésame.

La classe 47 est dominée par un monument qui attire tous les visiteurs. Beaucoup s'avancent vers cette construction majestueuse, croyant avoir affaire à quelque travail de beau marbre. Une lisière tendue tout autour et l'écriteau « Ne touchez pas ! » jettent

le trouble dans leurs idées ; jusqu'au moment où un examen attentif et la découverte d'un certain nombre de bougies et de cierges, qui d'abord se perdaient dans l'ordonnance générale, leur font ouvrir les yeux : l'édifice est en stéarine. Ces pilastres, ces statues et aussi ces bougies, sont l'exposition de la fabrique royale d'Amsterdam, dont la production, de 1865 à 1877, a monté de 1,900,000 paquets de bougies à 16,000,000 ! La seule fabrique qui nous a paru approcher de ce grand établissement est celle de la société « Apollo », de Schiedam, qui, fondée en 1869, occupe près de 400 ouvriers.

Le directeur de la manufacture royale, M. Hartogh, dirige aussi la Fabrique Hollandaise de Produits Chimiques, qui a été fondée en 1872 pour extraire les graisses contenues dans tous les résidus animaux et végétaux des fabriques hollandaises et étrangères de bougies, chandelles, huiles, etc... Unique dans le royaume et disposant d'un procédé spécial pour la fabrication du sulfure de carbone nécessaire au traîment des résidus graisseux, cette fabrique réalise des bénéfices de 100 0/0.

L'industrie des produits chimiques, des vernis, des couleurs, enduits, etc., paraît florissante aux Pays-Bas, à en juger par le nombre et l'importance des exposants. Les produits pharmaceutiques, là comme partout, sont une source de revenus sans doute excessifs : la maison Sanders, depuis 1875, fabrique par an 25,000 kilogrammes de *peptone* sous toutes les

formes : peptone de viande, de fibrine, de lait; peptone au chocolat, en capsules, pains peptonisés, sagous peptonisés. Puis vient la pancréatine. C'est à croire que personne en ce siècle n'a un estomac fonctionnant tout seul!

Les teintureries, naguères si connues, d'Haarlem n'ont rien envoyé: pourquoi? Les deux seuls exposants sont M. Knottenbelt, d'Amsterdam, et M. W. Swingels, grand industriel de Helmond, qui fait surtout du rouge d'Andrinople.

Quant aux industries minières et métallurgiques, la palme appartient à l'île de Billiton, création de S. A. R. le prince Henri. Nous en parlerons en la replaçant dans son milieu naturel, les Colonies Néerlandaises.

Il ne faut pas oublier une industrie déjà bien ancienne en Hollande, le tabac, que l'on travaille à Utrecht, à Rotterdam, à Amsterdam, à Maestricht. Beaucoup d'exposants l'apportent ici, sous toutes ses formes; mais ce qui est plus curieux encore pour les rares privilégiés du public qui peuvent les lire dans leur langue, c'est la collection d'ouvrages et de publications périodiques concernant le tabac, véritable encyclopédie tabagique, exposée par MM. Blom et Olivierse, éditeurs à Cuilembourg. Les Hollandais ont toujours eu pour le tabac une tendresse toute spéciale: nos Français du XVII[e] siècle les trouvaient « grands pétuniers ».

GROUPE VI

OUTILLAGE ET PROCÉDÉS DES INDUSTRIES MÉCANIQUES.

Rien ne peint mieux un pays et une nation que l'importance qu'y ont les différentes administrations. En Hollande, le premier rang appartient sans conteste au département du Waterstaat (Régime des eaux), du Commerce et de l'Industrie. Le commerce et l'industrie sont la richesse de la Hollande, mais le Waterstaat est sa vie. Les Pays-Bas sont en effet une contrée tout entière artificielle : elle n'existe que parce qu'on l'a conquise, elle ne peut être conservée que si on la défend à chaque instant. La moitié de son territoire est au-dessous de la mer, et le reste pas beaucoup au-dessus ; il en est de même pour les fleuves. Quant à la terre, tout ce qui est un peu élevé ne vaut rien, et n'a pu être mis en culture qu'au prix d'efforts persévérants. Il est facile de comprendre que la partie la plus intéressante de l'exposition Néerlandaise soit celle du génie civil et des travaux publics ; malheureusement les visiteurs ne comprennent pas toujours un plan, même en relief. Ils

ont besoin qu'on leur explique ce que signifient ces travaux de défense, de conquête, d'exploitation. On parlera plus loin d'un procédé imaginé par M. A. Stortenbeker pour donner quelque vie à ces dessins et à ces plans.

Les Pays-Bas ont à se défendre perpétuellement contre deux ennemis, la *mer* et leurs *fleuves*. Aussi l'une et les autres sont-ils surveillés sans relâche : on monte la garde sur les digues qui les contiennent, comme les légions romaines campaient le long des retranchements qui protégeaient l'Empire contre les flots de la barbarie. Dès l'époque la plus ancienne, on voit ces associations pour la défense des digues : les Wateringues et les chefs du rivage, dans la Flandre ; les Colléges avec leurs Dijkgraeven, en Hollande.

L'un de ces colléges, celui du Lekdijk Bovendams, conserve encore exactement la même organisation qu'il reçut en 1323. Il se compose du comte de la digue « Dijkgraaf, » président ; de onze membres, « Hoogheemraden » ; un secrétaire, un ingénieur, un receveur, un chef de digues et six conducteurs. Située sur la rive droite du Lek, la digue qu'il défend coûte par an 100,000 francs d'entretien ; il faut 4 millions pour l'élever de $0^m,75$: élévation nécessaire, car, en 1875, une partie de la crête a été emportée par une crue de 7 mètres. Douze cents ouvriers veillent en permanence sur cette digue : ils sont divisés par sections, dont huit forment une brigade. C'est une garnison, une armée. Mais aussi, si la digue rompait, 200,000

hectares de terrain, 18 villes, 180 villages, un million d'habitants seraient submergés : les provinces d'Utrecht, de Hollande-Sud, et celle de Hollande-Nord dans sa moitié méridionale, seraient couvertes d'une épaisseur d'eau variant de $0^m,50$ à 6 mètres!.. Cet affreux malheur n'est plus arrivé depuis 1747..... Les dessins de cette digue, qui a 33 kilomètres et demi de long, sont à l'Exposition.

Contre la mer, la défense est également nécessaire. Depuis trois cents ans, elle a rongé la côte de la Hollande-Nord et fait reculer l'homme devant elle. Les dunes qui protégent cette côte, sapées par la lame, disparaissaient, et l'eau avançait sans cesse. Contre cet envahissement terrible, on a trouvé le moyen de lutter. Tantôt on jette à fond perdu des pierres brutes, qui brisent la violence des lames; tantôt on crée des jetées perpendiculaires au courant, tantôt on revêt le talus de paillassonnages ou de fascines. Travail incessant, dépenses énormes : chaque jetée de 8 mètres de large, construite en plate-forme de fascines et en enrochements, coûte 10 à 15 mille florins ! « Pour la défense des digues en Zélande, dit le lieutenant-colonel Van Kerkwijk, on a dû employer un million de mètres carrés de revêtements en fascines et 12 millions de mètres carrés de revêtements en pierre, qui coûtent, pour leur renouvellement et entretien annuel, la somme de plus de 600,000 florins », près de 1,500,000 francs.

Le travail de conquête consiste surtout dans la

création de *polders.* Le dessèchement des lacs anciens et des golfes, lagunes ou étangs créés au Moyen-Age par les envahissements de la mer, fait depuis des siècles déjà une des occupations principales du peuple néerlandais. La surface de ces polders se trouve de 1 mètre à 5 mètres au-dessous du niveau de la mer. Beaucoup, avant leur dessèchement, étaient d'anciennes tourbières, qui, vidées par l'extraction du combustible, s'étaient changées en marécages. Naturellement le polder est toujours un territoire à défendre : il faut qu'il reste endigué, ou bien l'eau reprend son empire. Il y a actuellement dans le royaume 137,814 hectares de terres endiguées, dont 36,500 pour la Hollande-Nord, 30,000 pour la Hollande-Sud, 30,000 pour la Zélande, et près de 37,000 pour la Frise. Parmi les endiguements récents, plusieurs sont des travaux magnifiques, tels que ceux du Zuydplas, le long de l'Ijssel, qui ont coûté trois millions de florins; ceux des étangs de Nooddorp, ceux des étangs de Schieland près Rotterdam, et surtout ceux du lac de Haarlem.

Le dessèchement de la mer de Haarlem est un des grands travaux dont les règnes précédents ont légué l'achèvement à celui du roi Guillaume III. En 1840, on ne voyait entre Haarlem, Nieuwe-Amstel, Sloten et Oude-Wetering qu'une nappe d'eau, au-dessus de laquelle pointaient les clochers des paroisses disparues dans la grande inondation, au XIII[e] siècle. Dès 1617, des plans avaient été proposés pour le dessèchement de cette grande lagune de plus de 18,000 hectares,

En 1641, Leghwater fournit le premier plan complet. Ce ne fut pourtant qu'en 1839 qu'on prit la résolution de se mettre à l'ouvrage : en 1840, les travaux commencèrent; ils ont été terminés en 1852. Dès 1844, la digue de ceinture était faite; il fallut ensuite faire les écluses d'Halfroeg, améliorer les embouchures de l'émissaire de Katwijk; puis, en 1848, les machines commencèrent le travail d'épuisement, et, travaillant sans discontinuer pendant quatre années, débarrassèrent l'enceinte marquée de 832 millions de mètres cubes d'eau. Les plans et dessins de l'état ancien, des travaux, des machines, de l'état actuel, ont été exposés par la commission royale.

La conquête de la mer de Haarlem sera prochainement surpassée par celle du Zuydersée, qui, paraît-il, sera coupé en trois, et épuisé comme un simple lac. Déjà on ferme ses communications avec la mer. Mais aucun des plans faits pour cette grande œuvre n'a été apporté à l'Exposition; car aucun n'est encore accepté d'une manière définitive.

Les plans des canaux tiennent une grande place dans l'envoi de la Commission royale : c'est qu'ils en tiennent une bien grande dans le royaume des Pays-Bas. La Hollande a beaucoup d'eau, trop d'eau, à ne savoir qu'en faire; mais la nature n'a pas pris soin de la distribuer pour son utilité la plus grande. Au contraire, elle lui a donné de très-mauvais fleuves, sans lit fixe, toujours prêts à laisser leurs eaux s'extravaser par dessus leurs rives plates pour aller se perdre

dans les sables ou séjourner en marécages. La plupart des rivières arrivent avec un cours assez rapide sûr le territoire Néerlandais. Là elles se ralentissent, elles se divisent, et elles déposent les vases que leurs eaux roulaient : de là des lits obstrués, ayant toujours une tendance à se détourner pour éviter les obstacles dont ils se sont embarrassés eux-mêmes. Dans les hautes eaux, l'écoulement est d'une irrégularité extrême ; les glaçons, quand le fleuve charrie, sont à chaque instant arrêtés et forment de dangereux barrages.

Jusque dans ce siècle, les moyens employés, coupure des courbes défavorables, détournements latéraux, et autres,n'avaient produit que peu de résultats.Le système aujourd'hui adopté, et dont le succès est constant, repose sur ce premier principe, qu'avant tout il faut fermer toute communication entre les rivières, mettre chacune d'elle en état de décharger ses eaux par elle-même, et régulariser les courants en les réduisant à des largeurs normales. On étudie ensuite chaque fleuve afin de déterminer la largeur normale qui convient pour lui, lit d'été et lit d'hiver.

C'est après ces études que le Rhin, le Wahal, la Merwede, le Lek ont été refaits, pour ainsi dire, c'est-à-dire ramenés à des lits distincts, fixes, réguliers. La Meuse, l'Ijssel ont subi le même sort. La Meuse, de Rotterdam à la mer, dans le pays du Hoek van Holland, a maintenant une embouchure convenable. Voir la carte de la nouvelle Merwede, et autres montrant le même genre de travaux. De 1851 à 1876, il a été dépensé

pour l'amélioration des rivières près de 28 millions de florins, soit assez près de 60 millions.

Pendant cette même période de 25 années, 40 millions de florins ont été employés pour l'entretien des rivières. Il faut en effet un travail incessant pour maintenir l'élément liquide dans le régime qu'on lui a imposé. Il faut défendre sans cesse les bords des rivières contre les vagues et les effets dévastateurs des glaces et de leur débâcle. C'est ce que l'on fait au moyen de risbermes, de fascinages à barbes, ou d'épis. Le plus intéressant de ces procédés est la risberme : c'est une plate-forme-radeau, une espèce de matelas de fascines et de clayonnage, que l'on construit à fleur d'eau, attaché à la berge toute préparée ; puis, au moyen d'un lest considérable, on le fait couler de manière qu'il s'applique, et lui forme un revêtement qui le protège contre l'action du courant. On la recouvre ensuite d'un fascinage à barbes, puis, au-dessus, de couches répétées de couronnement jusqu'à la hauteur voulue.

C'est grâce à tout ce travail que les Pays-Bas ont aujourd'hui 1,917,273 kilomètres de rivières parfaitement navigables, tandis que, naturellement, ils n'en auraient peut-être plus 1,000, leurs fleuves tendant toujours à se gâter eux-mêmes.

Quant aux canaux, leur longueur navigable est considérable. Plusieurs ont été exigés par la nécessité du dessèchement des polders ; les autres ont été creusés pour le commerce et la navigation. Sous le règne du roi actuel, il y a été dépensé, jusqu'en

1875, environ 19 millions de florins. Un grand nombre de ces canaux traversent le Brabant, le Limbourg, la Gueldre, l'Over-Ijssel, les Frises ; beaucoup d'autres sont encore en projet dans ces pays. C'est que ces contrées sont ce qu'on pourrait appeler les Pays-Bas secs. Voisins, d'une part de la Campine belge, de l'autre des landes de l'Allemagne du Nord, ils leur ressemblent singulièrement ; la terre y est naturellement stérile ; ce sont des landes et des bruyères ; le sous-sol est mauvais. Dans ces contrées, le canal a pour but, non pas toujours d'emporter l'eau nuisible, mais parfois d'apporter l'eau agricole, et plus encore l'eau navigable, et surtout l'eau force motrice, grâce à laquelle de grands centres industriels s'élèvent dans ces pays qui seraient toujours demeurés pauvres. Parmi les canaux de la Hollande humide, beaucoup sont célèbres dans le monde, par exemple le grand canal de Hollande-Nord, qui traverse toute la province d'Amsterdam au port de Nieuwe-Diep, à côté du Helder. La disparition du Zuyderzée est destinée à modifier beaucoup, comme de juste, la situation d'Amsterdam ; mais celle-ci y gagnera : au lieu d'être sur une mauvaise mer, d'accès difficile, pleine de bancs de sable, elle sera ce qu'elle est dès aujourd'hui, un grand port de la mer du Nord. On peut voir à l'Exposition le plan en relief du canal qui la relie maintenant directement à la mer, sur laquelle on lui a fabriqué un port de toutes pièces. Les Hollandais regardent cet ouvrage comme la merveille de leur industrie, et ils ont d'autant plus de raison d'en être

fiers que c'est l'œuvre de l'industrie privée, d'une compagnie qui, à ses risques et périls, a, de 1864 à 1878, conduit à bien ce gigantesque ouvrage, moyennant 35 millions de florins, soit plus de 70 millions ! La Hollande possède en canaux, navigables et autres, une longueur totale de 2,918,339 kilomètres.

Les ports des Pays-Bas sont tous faits de main d'homme. Ces côtes basses, sableuses, ces rivières lentes et limoneuses, tout cela ne fournit que les plus mauvais éléments. Ce n'est qu'au prix de travaux immenses et de frais qui se sont montés, rien que pour l'entretien, à 7 millions de florins en 25 ans, que les Hollandais ont créé et conservé leurs sept ports principaux de Nieuwe-Diep, d'Amsterdam, de Rotterdam, de Flessingue, de Middelbourg, de Harlingue, de Delfshaven, et tous leurs ports secondaires. On peut voir à l'Exposition, tant en plans qu'en tableaux, dessins et reliefs, l'ensemble ou les détails particuliers de plusieurs de ces grands ouvrages.

Les chemins de fer sont, en Hollande, construits soit par l'État, soit par des compagnies particulières. Ils comprennent ensemble 1,762,747 kilomètres, parcours encore insuffisant, mais qu'on travaille à compléter tous les jours. La Commission royale a exposé de magnifiques tableaux représentant les travaux d'art exécutés pour ces lignes, et particulièrement les ponts sur les larges rivières qu'ils traversent. Le tableau du *Pont de Culembourg sur le Lek* est un type, expliqué du reste par un modèle en cuivre. Le tableau du *Pont*

sur le Wahal, à travers les arches duquel on aperçoit la ville de Nimègue, est dû à M. A. W. Stortenbeker. Il nous sera bien permis de remarquer en passant que cette peinture ne serait pas déplacée dans le groupe I, auprès de celles qu'un parent de son auteur a signées du même nom.

M. A. Stortenbeker est l'inventeur d'un procédé qui lui a permis d'obtenir, dans certains dessins techniques qui figurent à l'Exposition, des effets très-remarquables. Il a été frappé de l'aspect que présentent les dessins exécutés au lavis, de leur ton terne, de l'air piteux qu'ils prennent en vieillissant, et surtout du caractère conventionnel qu'on est obligé de leur donner, faute de pouvoir *peindre* réellement avec l'aquarelle aussi faible. Il a donc imaginé un procédé qui lui permet de peindre à l'huile sur le papier : de la sorte, tout en conservant les qualités et le caractère général du dessin technique, il obtient quelque chose de réel, d'intelligible aussi bien pour le public que pour l'architecte ou l'ingénieur ; c'est du bois, de la pierre, de l'acier, de la fonte ; s'il y a des personnages, du paysage encadrant la partie technique, tout cela se trouve rendu avec des tons chauds, avec un relief, une réalité que l'aquarelle ne peut donner ; c'est à la fois un dessin technique et un tableau. De plus, la peinture garde son ton éternellement ; elle ne baisse pas, comme l'aquarelle. Voir comme type du genre le dessin représentant la fondation de piles au moyen d'air comprimé pour le pont du chemin de fer sur la

Meuse à Rotterdam. Certains de ces dessins, sans parler des grands tableaux, que tout le monde regarde, forment de fort jolies œuvres d'art; par exemple la vue d'un grand pont de fer, — d'ailleurs ornemental par lui-même, — qui traverse la ville de Rotterdam. Presque tous les visiteurs s'arrêtent devant ce petit cadre, croyant voir une belle aquarelle, et se demandent seulement comment s'y est pris l'artiste pour la rendre si vigoureuse, si lumineuse, si solide de ton. Il n'y a qu'une demi-erreur : c'est véritablement une aquarelle, traitée dans la manière des bonnes aquarelles anglaises et hollandaises ; seulement M. Stortenbeker a trouvé moyen de la faire à l'huile !

Il ne faut pas quitter l'exposition collective des Travaux Publics sans faire connaissance avec des travaux comme ceux du pont sur le Hollandsch Diep, qui a 2,540 mètres ; comme ceux des ingénieurs du Waterstaat, tels que M. Van der Toorn, l'un des maîtres dans la défense contre la mer et les rivières ; sans voir le plan-relief du port de Flessingue, qui présente maintenant des avantages presque uniques dans l'Europe ; ni surtout sans examiner et étudier la carte comparative d'une partie de la Hollande-Nord en 1575 et en 1875 : on y verra comment le travail de l'homme transforme, à le rendre méconnaissable, un pays. Depuis 1801, 120,000 hectares ont été conquis sur les eaux ! Voir aussi les travaux exécutés au Helder par l'ingénieur en chef Strootman.

Les autres classes du groupe VII offrent encore

cent choses intéressantes ou curieuses : nous ne pouvons parler de tout. Le catalogue très-détaillé et très-bien fait qu'a publié la Commission royale, donne les explications les plus complètes sur la plupart de ces objets, plans, modèles et dessins, où les ingénieurs se complaisent, mais qui, sans lui, seraient lettre close pour les profanes. On y trouvera l'explication de ce qui concerne les produits de la fabrique royale de machines que dirige M. van der Made, à Amsterdam ; des modèles de bateaux de pêche de M. Hoogendijk, de Vlaardingen, qui méritent un examen sérieux ; des détails intéressants sur le matériel des arts chimiques et des industries agricoles ; une statistique des télégraphes, qui montre les progrès rapides faits par cette administration dans le court espace de quatre années ; et enfin une véritable étude sur l'exposition du Ministère de la Guerre, qui est des plus remarquables, surtout en ce qui concerne la topographie. Il serait bien à souhaiter que toutes les nations publiassent sur leurs expositions, leurs travaux et leurs produits quelque chose d'aussi complet, d'aussi bien fait et d'aussi intéressant que l'ensemble d'études et de descriptions réunies par la Commission Néerandaise sous le titre modeste de *Catalogue spécial*.

GROUPE VII

PRODUITS ALIMENTAIRES.

On travaille très-bien en Hollande, on y mange très-bien aussi. Toutes les industries alimentaires y fleurissent, trouvant un abondant débouché dans le pays même, et une source de revenus dans une exportation considérable.

Le monde entier boit du genièvre de Hollande ; le curaçao de Wynand Fockink est l'ami de tous les estomacs. Auprès de l'immense trophée des Indes Néerlandaises s'élèvent deux hauts édifices, d'un genre moins sévère comme forme, et surtout comme matériaux. C'est l'exposition des boissons fermentées, immense entassement de flacons variés, qui s'empilent en pyramides, serpentent en colonnes torses, se rangent en entablement. Les maisons qui fabriquent ces délicieux produits de la classe 75 sont pour la plupart très-anciennes : Forkink date de 1679; Van Zuylekom et Levert de 1684, Blankenheim et Nolet de 1732, Emmen de 1735; Catz et Hoppe—deux enfants,—l'un de 1789, l'autre de 1795 ; par contre la maison d'Amsterdam

qui appartient aux héritiers de Lucas Bols, a été fondée avant la république des Provinces-Unies, en 1575 !... Un monsieur demandait l'autre jour au représentant de la maison du genièvre de la première année...

Les besoins de la navigation lointaine ont contribué à développer en Hollande l'industrie du biscuit. Il y a tel exposant de la section de boulangerie, M. Lensvelt-Nicola par exemple, qui en fabrique près de 100,000 kilogrammes par an. Pour nous autres, citadins, le biscuit de mer est une pauvre chère; quelques ménages en font de la soupe ; nos soldats en garnison, quand ils en reçoivent, cherchent à s'en débarrasser. Cependant le biscuit de première qualité, que l'on fait pour les pêcheurs de hareng, a bonne mine. L'intérêt de la boulangerie et de la pâtisserie hollandaise est le travail pour l'exportation. On fait des gâteaux, gâteau de Dragten, biscuits de La Haye, et autres qui puissent se conserver ; le pain d'épice de Frise lui-même, que fait M. Toens à Heerenveen, garde son goût, son parfum, et une certaine fraîcheur relative pendant les longues traversées qui vont le porter aux Néerlandais d'outre-mer.

La fabrication des conserves, et tout ce qui s'y rattache, vinaigres, condiments, sucres, stimulée par les mêmes besoins, marche avec la même activité. Le chocolat est représenté dans la classe 74, sous toutes ses formes, à travers tous les états par lesquels il passe avant de se présenter à nous dans la bonbonnière

ou dans la tasse : un fabricant important de Rotterdam, M. Driessen, a inventé deux procédés pour le mouler ; 2,000 kilogrammes de cacao passent par jour dans ses moules. M. Nieuwenhuijs rappelle avec orgueil qu'il a envoyé, en 1877 seulement, jusqu'à 50,000 litres de lait conservé — soit 50,000 boîtes — aux hôpitaux militaires de l'armée de Sumatra. Se douterait-on qu'il y a des maisons où l'on produit 1 million et demi de kilogrammes de chicorée par an, dont 400,000 s'exportent ?

L'exposition des fariniers de Hollande est très-remarquable et très-complète. Nos Bretons s'intéresseraient au travail du sarrasin, dont une seule usine produit annuellement pour une valeur de 250,000 florins, c'est-à-dire pour 650,000 francs environ. Une autre produit pour plus de trois millions de fleur de farine de froment. Certaines de ces maisons ne travaillent que pour l'exportation, comme M. Verweij, qui donne par an 70,000 kilogrammes de glucose et produits variés de la pomme de terre.

La classe 71 est située à l'extrémité d'une longue galerie ; mais il ne faut pas un odorat spécialement exercé pour être conduit tout naturellement devant le bel étalage des fromages. Hâtons-nous de le dire cependant : rien de désagréable dans l'odeur du plus beau produit de la Hollande ; surtout quand il y a assez d'air pour ne pas condenser d'une manière qui le dénature le fumet appétissant. Mais le plus singulier exposant, c'est M. Duijvis, de Koog-sur-Zaan,

avec son beurre liquide : c'est une espèce de liqueur d'un beau jaune, que son fabricant déclare propre à tous les usages culinaires du beurre ; cela ne sent rien, ce qui est bon signe ; mais, après une rapide inspection et jusqu'à preuve du contraire, nous tenons le produit en question pour une simple huile très-bien clarifiée. Cependant, si son bas prix en permet l'acquisition aux petites bourses — qui sont condamnées chez nous à d'infectes pommades mélangées de graisses et de margarine, — il est possible que ce soit un bienfait. La cuisine à la bonne huile vaut mieux que la cuisine au cambouis, de quelque couleur qu'on le pare et de quelque nom qu'on le décore. Nous voudrions faire goûter par un Marseillais le produit de M. Duijvis....

GROUPES VIII ET IX.

AGRICULTURE ET PISCICULTURE. — HORTICULTURE.

Nous avons été frappés d'un modèle de ferme dans la province de Groningue, exposé (classe 76) par la Société d'industrie d'Onderdendam, près Groningue. Ce spécimen est très-remarquable, parce qu'il nous révèle des conditions d'existence tout à fait différentes de celles que nous sommes habitués à trouver dans notre pays.

La maison, comprenant un rez-de-chaussée élevé sur quatre ou cinq marches, est grande et bien aérée: elle comprend, avec ce sytème d'exhaussement, de grandes caves bien éclairées par des demi-fenêtres au niveau du sol. Au-dessus du premier se trouve une sorte de bas-étage qui est surmonté de très-beaux greniers, auquels il laisse plus de hauteur.

Quant au corps même de la ferme, attenant à la maison d'habitation par derrière, il se compose d'une immense halle ou cour couverte d'un immense toit en briques, soutenu par des poteaux en bois. Cette halle renferme tout, depuis une forge por-

tative jusqu'à une machine à battre : les charrues, les rouleaux, les voitures, sont les unes à côté des autres, parfaitement à l'abri. Tout autour, parfaitement disposés, sont les écuries, étables, parcs à moutons et logements des employés. Dans un autre coin, les compartiments pour les volailles, les porcs, etc.

On pourrait penser qu'en réunissant tout sous cette immense halle, dont les murs n'ont que 3 mètres de hauteur et le toit 7 ou 8, on a peur des neiges accumulées. Cela ne semble pas probable. En tous cas l'installation diffère absolument des aménagements de notre France, où le cultivateur se contente le plus souvent de rentrer ses outils agricoles dans un lieu clos de murs plus ou moins mal entretenus, et, le plus souvent, laisse maladroitement charrues, extirpateurs, et autres outils, — cependant chers aujourd'hui, — à l'abandon au milieu de ses champs. Nous ne saurions trop louer la méthode néerlandaise : on y voit un de ces traits séculairement connus de l'ordre et de la propreté familière au peuple Hollandais.

Il va sans dire que toutes les constructions élevées dans l'intérieur de la halle n'ont point de toit : elles sont fermées seulement sur le devant par un plancher léger, mais solide, qui laisse toute sa surface plate disponible, probablement pour rentrer les denrées l'hiver. Il semble improbable, quelles que soient les dimensions de la halle, que le cultivateur y puisse serrer tout ce qu'il récolte de fourrages : il semble difficile de

remiser d'un seul coup les nombreuses meules de blé, d'orge et de trèfle que nos paysans du Nord voient se ranger en bataille autour de leurs exploitations. Ou bien il y a là un autre agencement des provisions ordinaires; ou bien, malgré ses outils agricoles, la demeure en question est plutôt la demeure d'un campagnard que l'atelier d'un cultivateur.

Il est tout à fait impossible de donner, ou même d'esquisser, un compte-rendu complet de l'exposition collective des sociétés Néerlandaises d'agriculture et d'horticulture. Dix-sept sociétés y ont pris part, et plus de cent vingt exposants. La grande qualité de cette exposition, son originalité, sa vraie valeur est d'être une exhibition sur le terrain, de présenter la plus grande partie de ses merveilles dans leur condition naturelle, qui est la vie, la végétation. Donner une idée, même approximative, de l'ensemble et des détails, est une tentative inutile. C'est l'affaire d'une promenade autour de ces parterres, dans cette riche pépinière, et d'un tour ensuite aux vitrines et aux bocaux qui renferment les produits collectionnés.

Dans le riche assemblement des merveilles horticoles, la curiosité se porte naturellement vers les tulipes, fleurs nationales par excellence, fleurs traditionnelles, passion des bons Hollandais du temps passé. Haarlem a eu bien des gloires et elle a encore bien des richesses; mais ni les unes ni les autres n'ont rendu son nom aussi célèbre que ces fleurs, honneur de ses jardins, — et fortune de ses pépinié-

ristes ! Presque abandonnée il y a quelques années, cette culture a repris maintenant. La Hollande n'a pas cessé d'exporter des oignons de diverses plantes pour l'Angleterre et pour l'Allemagne ; elle n'a surtout pas cessé son commerce fructueux de plantes rares de Java. Mais elle a, de plus, repris ses industries nationales horticoles ; l'horticulture y occupe beaucoup de bras, et nous n'avons pas besoin d'autres preuves que la présente exposition pour montrer à quel point elle est redevenue florissante.

Malheureusement, les fleurs passent ! Le plus beau parterre de tulipes n'a qu'un temps ; celui qui a apparu vers le temps de l'ouverture n'est déjà plus qu'un souvenir. Quarante mille tulipes de variétés doubles y figuraient les armes de la ville de Haarlem, avec l'inscription *Haarlem-Holland* ; ces tulipes avaient été plantées en novembre 1877.

La collection de rosiers, plus durable, est magnifique, et sera, jusqu'à la fin, l'admiration des amateurs.

Un détail moins connu des Français était le goût des jardiniers de Hollande pour les buis taillés. De très-curieux spécimens de cet art ont été apportés et plantés sous nos yeux. L'*Eglise*, la *Poule qui couve*, les oiseaux, les objets de fantaisie qu'a produits cette espèce de sculpture étrange sont peu faits pour réjouir les amis de la nature sauvage, mais n'en sont pas moins amusants.

COLONIES

Dans les guerres des derniers siècles, et surtout du commencement de celui-ci, la Hollande a vu lui échapper une bonne partie de son grand empire colonial. Le Cap, les comptoirs aux Grandes-Indes, plusieurs Antilles lui ont été enlevés. Mais elle a plus gardé qu'elle n'a perdu, et ce qu'elle a conservé vaut mieux que ce qu'elle s'est vu prendre. L'empire qui lui restait, elle l'a organisé et mis en valeur d'une manière très-remarquable ; elle est aujourd'hui la seconde puissance coloniale du monde, pour la masse et l'importance de ses colonies, la première pour leur valeur relative et pour leur organisation. Le monopole presque exclusif qu'elle exerce dans ses possessions lointaines lui permet d'en tirer les plus grands profits. Elle a tenu à montrer leurs produits d'une façon imposante et complète.

Ce qui frappe tout d'abord dans l'exposition des Indes Néerlandaises, c'est son aspect décoratif. L'immense pyramide de produits variés qui en fait le centre étonne d'abord le visiteur ; autour d'elle se groupent, séparés par des tables disposées comme les rayons d'une route et chargées elles-mêmes d'objets,

les spécimens d'art ou d'industrie qui ont besoin d'être vus de plus près.

Mais, en y regardant, on aperçoit le grand mérite de cette exhibition spéciale : elle est complète, elle montre les Indes hollandaises sous leurs différents aspects. Elles sont là tout entières : le sol, représenté par les échantillons minéralogiques et par les outils qui servent aux travaux des champs ou des mines; les forêts, les mines et leur matériel; la navigation et la pêche; la faune et la flore des différentes îles ; les habitants eux-mêmes, avec les modèles de leurs demeures, les ustensiles dont ils se servent, les spécimens de leur industrie, cordes, fibres et sparterie, fleurs et plumes, sculptures, musique, travail des métaux ; puis les arts et les industries Européennes ; l'administration, l'enseignement, les travaux publics, la librairie, l'imprimerie. La collection d'armes naturellement, ne pouvait pas être oubliée, non plus que celle des costumes populaires. Les Indes ont aussi envoyé les produits qu'elles créent surtout pour l'exportation vers l'Europe, leurs tissus, leur riz, leurs plantes comestibles, leur tabac, leurs gommes, leurs couleurs, leur sucre, leur café, leurs épices, pour la possession desquelles les nations du XVI[e] siècle se disputaient leur souveraineté, leur thé, leur quinquina, tout enfin, jusqu'au matériel de l'armée hollandaise qui les occupe, qui les maintient sous le joug, et qui les défend.

Très-complète comme produits, cette exposition l'est peut-être plus encore au point de vue des exposants ;

et c'est par là qu'elle a surtout ce caractère, intéressant, qui est de représenter l'Inde Hollandaise tout entière. Non-seulement le gouvernement, les villes, les colons ont exposé; mais auprès des exhibitions les plus remarquables figurent les noms des personnages de tout rang de la société indigène, depuis le Sultan ou le Radeen jusqu'au simple ouvrier Malais, depuis le négociant chinois jusqu'à l'artiste indigène.

Le lien de tous ces éléments d'un tableau complet de l'Empire colonial de la Hollande se trouve dans d'autres classes ; ce sont les cartes des îles, des possessions diverses, dont quelques unes, comme la carte de Java que renferme le groupe II, et la carte de Surinam due au capitaine Zimmermann, nous ont paru tout-à-fait importantes. C'est là-dessus qu'il faut replacer toutes ces merveilles, pour voyager ensuite au milieu d'elles sans crainte d'errer ni de perdre son temps.

L'exposition coloniale est si considérable, qu'il faut conserver, pour en rendre-compte, au moins quelques-unes des divisions que la classification officielle y a introduites.

Produits des Indes Orientales Néerlandaises.

Bois. — Lorsque le promeneur se tourne vers l'angle de la salle spacieuse où sont entassés les échantillons de bois exotiques qui montent à la hauteur d'un second étage, il se prend à déplorer que des ressources si pré-

cieuses ne trouvent encore qu'un débouché presque nul en Europe. Comment se fait-il que dans un pays où le bois, et surtout le bois d'œuvre et de travail, a acquis des prix abusivement élevés, on ne se préoccupe pas d'en aller chercher dans des pays où le coût est minime.

Les Anglais seuls commencent depuis quelque temps à aller chercher dans l'archipel Indo-Néerlandais plusieurs sortes de bois, qu'ils emploient dans leurs constructions aux même usages que le chêne, dont ces bois ont la texture et la conformation générale. Ces bois portent dans le pays les noms malais de *Djati Kembang* et *Djati Kopour*. Autant que nous pouvons en juger par les nombreuses essences un peu différentes entre elles auxquelles les naturels appliquent le nom générique de *Djati*, ce mot serait la dénomination d'une série facile à reconnaître d'arbres de la même famille.

Ce n'est pas par la couleur extrêmement variée des essences que brillent ces bois des forêts de *Djati* : on y remarque seulement deux ou trois espèces de couleur rouge ou brun rougeâtre rappelant l'acajou, quelques rares échantillons aux tons noirâtres ; le reste va du gris au jaune. Mais il ne faut pas oublier, en les regardant, que ces bois sont simplement coupés en long et à 45 degrés sur l'axe, qu'on vernit : ce n'est pas là le moyen de mettre en relief les veines et les accidents de croissance qui peuvent enrichir des bois pour meubles. Nul doute pourtant que, quand

on exploitera convenablement les billes de ces bois précieux et qu'on les débitera avec le soin et la science qu'elles méritent, on n'y trouve une ample moisson d'échantillons remarquables.

L'avenir, et un avenir peu éloigné, nous donnera certainement raison ; car il ne faut pas oublier que les deux nations— Néerlandais et Anglais, —qui commencent à tirer parti des richesses forestières dont nous admirons les échantillons, sont les mieux armées en marine de transport.

Nous avons encore vu, mais avec un beaucoup moindre intérêt, les échantillons, sous forme de cannes, des bois de la subdivision de Painan, côte occidentale de Sumatra. C'est vraiment une idée baroque, une médiocre manière de les faire valoir.

Signalons aussi de nombreux échantillons de bambous, de rotangs venant de *Kendogo Ardjosari* (*Pasourouan*), des bois de fer de *Benkoulen*, de *Madioun* et de la *Minahassa*, enfin une collection de bois des Moluques.

Mines. — Il y a de longs siècles que les mines de l' « Insulinde » sont exploitées, s'il est vrai que Sumatra soit l'Ophir de Salomon. Mais ce n'est plus l'or, aujourd'hui, qui fait leur principale richesse, c'est l'étain.

La terre fournit peu de richesses comparables à celles des fameuses mines d'étain de *Bangka*, qui fourniraient de ce métal toute la terre, n'y en aurait-il plus d'autre mine au monde. Nous devons à l'un des ingé-

nieurs le plan en relief d'une mine de cette célèbre Bangka : ce n'est pas si curieux, qu'on pourrait s'y attendre : c'est tout bonnement une exploitation à ciel ouvert, qui pourra évidemment se continuer pendant des siècles sans faire faiblir un produit qui est actuellement, *par jour*, de 400 tonnes d'étain .... une énorme pyramide de plus de 3 mètres de haut ! Et dire que cette production moyenne dure sans interruption depuis 45 ans, non-seulement sans baisser, mais sans qu'on ait cessé d'employer, au moins dans la moitié de l'exploitation, les moyens les plus primitifs !

Les ingénieurs de la division des mines, à Batavia, ont eu l'excellente idée de nous envoyer des modèles, non-seulement de leurs procédés d'extraction perfectionnés, mais, ce qui est beaucoup plus pittoresque, de toutes les constructions spéciales des indigènes. Il ne faut pas perdre de vue que l'invasion chinoise est considérable vers ces mines : partout où se trouvera un travail semblable, la Chine prendra peu à peu la place par ses nombreux enfants. Voici devant nos yeux le modèle d'un petit foret à étain — n° 41 —, que les indigènes ont appelé Clinoison *Tsjam*, et dont on se sert de toute antiquité, tandis que les n°s 39 et 40 nous montrent un nouveau système pour la fonte de l'étain. *Nouveau* et *Chinois* sont deux mots qui semblent étonnés de se rencontrer ensemble ; c'est une erreur quand un progrès à faire est à son profit, cette nation est beaucoup moins immobile que le répète la légende !

Nous avons sous les yeux une espèce de hangar,

où les pauvres ouvriers indigènes viennent chaque jour préparer et manger leur repas du matin, leur déjeuner; nous voyons même leur maison de cuisine. Ce qui saute aux yeux, c'est que toutes ces constructions, comme au reste la plupart de celles du pays, sont de pauvres cabanes en bois recouvertes toutes de la même manière en feuilles de palmier *a-tap*, disposées en *volants de robe* se couvrant les uns les autres. C'est d'une simplicité patriarcale ; mais que peut-on désirer de mieux dans un pays où la température ne demande aucun réduit fermé, et où les besoins de l'homme se réduisent à éviter les orages et les pluies torrentielles ?

Il est tout naturel, quand on construit la couverture d'un four, même chinois, qu'on préfère une matière un peu moins inflammable que des volants de feuilles sèches : alors on emploie, comme nous le montre le n° 39, une écorce d'arbre qui n'est pas plus épaisse que celle de notre hêtre, et du même genre....

A côté de Bangka, inondant le monde de son étain, les richesses ne manquent pas dans ces îles, les plus riches de la terre. Voici la houille d'Oumbilien dans le district de Dourian, sur la côte occidentale de Sumatra: voici une autre houille de la vallée du Touban, tabat Padang, contrée de Paleh, division de Lais, résidence de Benkoulen ; une autre encore de Tinggi, une autre encore de Djaro ; tout cela dans la même résidence, même division, même contrée ! Du soufre ? voici celui du mont Baloran ? toujours dans

la même résidence, probablement parce qu'on ne connaît un peu que celle-là. Si la houille manquait dans le reste de Sumatra, en voilà dix, quinze, vingt échantillons de Lampongs ; en voici de Borneo. Voici du minerai de fer, puis du minerai manganésifère du mont Bissi, et puis de la serpentine du mont Tanaän, et puis du pétrole de la côte S.-E. de Borneo ; et puis encore de la houille du N. de Celebes, et puis....... et puis tout, calcaires, serpentine, tout jusqu'à la terre mangeable du grand Banda ! En voulez-vous ? ma foi, j'aurais pu en goûter, mais ce singulier ragoût ne m'a point tenté ! Il y en a cependant des plus belles et des meilleures provenances : voici celle de Djambrana, à Bali, celle de l'île de Java, celle de Bandoung.

Pour tout dire, même sommairement il faudrait signaler des milliers de mines de fer, des spath, des argiles dures, des trachytes, du cuivre, des marbres, de l'étain partout, du soufre à chaque pas, du jaspe, et du diamant à Bandjermasin !!.. sans compter de l'or à ce même endroit et à Pontianak...

NAVIGATION. — Pour la navigation, de même que pour le reste, nous sommes transportés au milieu de peuples qui ne font rien à la manière des Occidentaux. Ici règne la pirogue à balancier. Mais il faut absolument expliquer au lecteur où en est le plus beau modèle.

Prenons celle du n° 137 qui appartient à notre ami M. W. Voûte — lequel est, entre parenthèses, l'organisateur de cette merveilleuse exhibition coloniale,

— et voyez : c'est une pirogue tellement petite que si, de chaque côté, on ne lui avait pas attaché par des perches transversales des flotteurs en bambou, elle ne tiendrait pas un moment sur l'eau.

La pirogue est creusée dans un tronc d'arbre : elle renferme une sorte de diaphragme, qui maintient l'écartement des bordages et supporte un plancher en éclisses de bambou attachées les unes aux autres. On doit la conduire assis sur le plancher presque à fleur des bordages, et l'on peut juste trouver place pour étendre ses jambes devant soi : elle a bien 0m,50 de largeur. A l'avant elle porte un mât court et gros, qui supporte à son extrémité supérieure une vergue en bambou, et une perche en dessous qui forme avec la vergue un V très-fermé et couché. C'est entre ces deux bois que s'étend la voile, qui est en nattes de bambous. A l'arrière, une sorte de long battoir pour servir de gouvernail : au dessus, un petit bâton auquel est suspendu une noix de coco servant de bouteille et un sac en paille pour placer les provisions. A la proue pend une sorte d'amulette formée d'un bout de bois sculpté de figures bizarres. Dans le gréement, point de poulies : des sortes de huit en bois dans lesquels passent les cordages.

A côté de cette pirogue à balancier, beaucoup d'autres modèles. Le n° 140 est une pirogue Pockat équipée et chargée ; elle nous montre son gros ventre et sa voile de nattes carrée, pendue presque par un angle et trempant presque dans l'eau.

Le nº 141 est le modèle d'une pirogue Papan de Batavia, puis le nº 142 le modèle d'une pirogue Rembang du même endroit : il y a plusieurs pirogues Kolek, puis, des modèles de bateaux d'Amourang, de Menado, de Ternate, et des îles Sanguir.

Au 148, c'est une pirogue de Bandjermasin, relevée à l'avant et à l'arrière, et couverte d'un toit. Les bateaux des îles Poggi — 152 — sont creusés dans un seul tronc d'arbre, et portent dans leur intérieur leurs provisions de pagaies en forme de pelles des bois les plus divers. Quant aux pirogues d'Amboine et de Hila, elles sont à deux mâts ; leurs extrémités sont relevées. Les pirogues de pêche de Billiton ont leur bordage en planches cousues, et sont pontées : de place en place, dans leur longueur, des espèces de couples maintiennent l'écartement.

PÊCHE. — La pêche suit de près la navigation, ou plutôt l'une et l'autre se tiennent. Jamais étonnement n'a été plus grand que le nôtre, lorsque, en parcourant les engins employés par les naturels pour prendre le poisson, nous avons reconnu que tous reposaient sur les mêmes principes que les nôtres les plus compliqués et les plus considérables. C'est au point que nous nous sommes demandé si les appareils javanais n'étaient pas copiés sur les nôtres. Mais les Javanais n'auraient pu tout d'abord copier que ce qu'ils ont vu, c'est-à-dire ce que leurs conquérants européens ont pu leur montrer. Or, les Néerlandais n'ont jamais employé ni fabriqué rien qui ressemble aux ma-

dragues de la mer Méditerranée, aux thonnaires et autres filets fixes analogues, ; et cependant nous les trouvons à Java, à Billiton, à Samarang, avec les modifications que nécessite l'emploi du rotang au lieu de la canne de Provence, avec des pièces de bambou au lieu d'ancres, frappées au loin pour tenir solides les cordages d'appui.

Mais, avant de nous occuper des nattes de toute formes que produit l'entrelacement des baguettes débitées dans l'écorce siliceuse et polie du bambou, —si supérieure à notre osier grossier,—dônnons un regard à l'épervier en fil d'anovar qu'a exposé le sultan Sjarif Jousouf de Pontianak. Ailleurs, au milieu des ajustements, on trouvera, fidèlement copiée quoique un peu plus courte que les cannes à la volée anglaises, une ligne pour la pêche du saumon, avec son moulinet en cuivre monté sur le manche.

On voit, en étudiant tous les verveux, larges, gros, doubles, simples, verticaux, horizontaux, que cette méthode est la pêche ordinaire du pays. Il y en a à demeure, qui constituent de véritables et très-ingénieuses pêcheries : ainsi le n° 159, qu'on nous donne comme le modèle d'un *sero* de Batavia, est tout bonnement une *maniguière* et une *bourdigue*, telles qu'on les tend dans les *graus* de nos étangs du midi.

Sous le nom de Verveux d'Amboine, — 162,—nous trouvons véritablement les *gords* en clayonnages de nos plages méditerranéennes et saintongeoises. A Bil-

liton, c'est plus encore — 165. C'est une véritable madrague avec son *cerpon* et sa chambre de mort, non-seulement montée sur de hauts bambous fichés sur un haut fond ; mais, au-dessus d'eux, et par conséquent au-dessus d'elle, est une petite maison qui, construite en feuilles de palmier arec, dit *tali-doh*, doit être légère comme une plume et ne pas fatiguer les cordes qui supportent le tout. La maison semble un grand progrès sur le bateau des veilleurs français près Toulon, qui sont obligés de se haler le long du filet pour aller fermer la porte de la *mort*, tandis qu'à Java et à Painan, quand on voit les poissons bien engagés et marchant au cerpon, on laisse tomber le filet, et tout est pris.

Il n'y a pas jusqu'à notre *paradière* du midi de la France qu'ils n'aient réinventée, avec une certaine modification dans la forme. Nous n'en sommes pas très-surpris ; car l'essence de ce filet est une grande nasse, dans laquelle on amène le poisson qui suit en troupe une côte ou une direction connue, par un déploiement d'ailes à demeure en filet, dont la forme varie de mille manières. Nous avons bien retrouvé, dans les filets employés au nord de l'Amérique, des dispositions de paradières d'une simplicité et d'une ingéniosité admirables : il n'est point étonnant que ce qu'ont su trouver les peuples du Nord soit retrouvé par ceux de l'Équateur, étant donné qu'ils ont à capturer des poissons de mœurs analogues.

HISTOIRE NATURELLE. — Peu de pays au monde sont

aussi riches que les îles Moluques et Celebes : nous ne pouvons essayer ici de donner un aperçu des curiosités réunies, depuis les insectes et les papillons jusqu'aux grands mammifères empaillés, jusqu'aux peaux de tigres, aux peaux d'oiseaux et aux oiseaux de paradis. Les correspondants de la Hollande ont cherché dans toutes les classes : les coquilles, les coraux, les insectes, tout a payé son tribut, et l'ensemble est extrêmement frappant.

HABITATIONS. — MEUBLES. — Au premier rang des modèles si curieusement rassemblés, il faut placer, sous le n° 196, celui d'une maison malaise des hauts pays de Padang ; elle est en bois sculpté, et couverte de toits énormes, dont les extrémités se relèvent à la mode chinoise. Voici un modèle de maison battakoise : un sopo ou salle d'assemblée; un loumboung ou grange à riz, avec son échelle ; un moulin à eau pour monter l'eau d'une rivière : c'est une roue qui porte comme augets des nœuds de bambou coupés et placés obliquement. Il faut remarquer une maison des Badoui, à Bantam; dont le toit est formé de feuilles du palmier *arine*, découpées en lanières et tressées.

Un des meubles les plus intéressants est un lit nuptial et ses accessoires, en usage dans la division de Natal (Sumatra). Ce lit est à colonnes tournées, avec des courtines brodées d'or : il a ses rideaux jaunes et son moustiquaire violet; les draps sont garnis de dentelle, et les traversins, carrés ou ronds, plus ou moins brodés et plus ou moins gros, sont

nombreux. Vient ensuite le modèle d'un pont suspendu sur le Batang-Toro ; on y accède par un viaduc sur pilotis très-élevé et couvert d'un toit en a-tap, ou feuilles de palmier. Ce pont suit le fil télégraphique et il est composé lui-même de plusieurs câbles suspendus. A côté, sous le n° 212, on voit le modèle du pont suspendu en bambou qui s'élève sur la rivière Progo, près de la maison du résident de Magelang; l'armature supérieure de chacune des arches est la reproduction, en bambous attachés, des armatures métalliques en croisillons usitées partout en Hollande.

Voici des couvertures de la côte orientale de Sumatra, de Mandheling; un coffo, ou clôture de dortoir des gens mariés, à Ternate ; des cocos sculptés et taillés, et de la faïence de Klatten ; des paniers de cocos de Pandeglang, et des instruments aratoires de Java. Arrêtons-nous un instant devant ceux-là et devant ceux de Magetan et de Painan (Sumatra) : ils sont vraiment semblables à ceux de notre premier père. Ce sont de véritables araires à un seul mancheron, dont le soc est en bois : rien n'est plus primitif. On voit cependant à côté un instrument encore plus primitif, et dont le type n'est pas encore perdu dans ces pays. C'est un pic composé essentiellement de deux morceaux de bois reliés par une corde, qui leur fait faire entre eux un angle aigu.

A côté de l'araire, l'attelage. Il se compose de deux petits bœufs du pays, réunis par un joug pareil aux nôtres, et l'axe de la charrue vient s'appuyer

sur ce joug. Les instruments aratoires de Magetan, de Painan et de Rembang sont tous d'une simplicité semblable : le pic est en bois comme la charrue, mais le rateau est déjà inventé.

Sous le n° 239, nous nous trouvons en présence des outils qui, dans le pays de Samarang, servent à l'impression des étoffes de coton qu'on emploie pour les vêtements. Nombreux sont les échantillons des étoffes du pays : ce sont, en somme, des toiles de coton ou de fils d'ananas très-gros, mais très-solides, et tissés en carreaux avec des fils de différentes couleurs teints d'avance. Les objets que nous avons sous les yeux ont pour but de poser sur une étoffe des dessins, de quelque forme qu'ils soient, ou d'y obtenir des réserves qui produiront les mêmes dessins. Voici une petite bassine en cuivre, dans laquelle fond doucement de la cire. Voici à côté l'outil d'impression ; c'est une sorte de planche en relief ayant environ 15 à 20 cent. de côté et formée de rubans de cuivre contournés suivant le dessin. De l'autre côté, se trouve une poignée analogue à celle d'un fer à repasser. L'ouvrier saisit donc cette poignée et pose légèrement la surface du dessin sur la cire fondue, puis reporte cette impression de cire sur l'étoffe. Ce dessin à la cire formant réserve, puisqu'il éloigne la teinture des endroits touchés, fait que le dessin reste en blanc au milieu du fond ou se prête à différentes modifications d'impression.

N'essayons pas de décrire les kris sans nombre, les

vanneries de toutes formes, les faïences, — qui l'eût cru ? — dont les fabriques sont nombreuses et variées, à Boni, à Painang, à Klatten, à Samarang et ailleurs. Ne comptons pas les objets en cuivre de Djocjacarta, les tatoumbous de Ceram et de Svello, les Kompeks de Bali, les meubles de Hilla, et mille autres objets in-introuvables, que la Commission, pourtant, a réunis.

Fibres. — La collection des matières textiles est intéressante comme nombreuse et renfermant des fibres fort différentes les unes des autres. Ainsi, les cordages de la résidence de Timor ne sont pas fins, ils ressemblent beaucoup à l'écorce de tilleul, et, par cela même, ils ont des emplois définis. A Djocjacarta, les fibres présentent des fils qui sont aussi fins que ceux avec lesquels on tisse chez nous la toile de ménage. Le Bameh de Sumatra à Pajacombo et celui de Benkoulen, me rappellent beaucoup les fibres de notre dernière importation, l'Ortie de Chine, qui ressemblent bien plus à des fils de soie qu'à une fibre végétale, et s'emploient déjà largement dans la passementerie et pour nombreuses étoffes en Angleterre. Ce n'est pas que la soie manque dans l' « Insulinde », nous en avons de Batavia des poignées superbes, blanches comme la neige.

Malheureusement nous ne savons ni les noms ni la provenance de ces nombreux échantillons de fibres fines et grosses, brunes et blanches, venant de Widouri, de Bangkallan ; nous ne savons pas ce que c'est que les fibres d'Aren, d'Amourang, ni la fibre de Si-

dugouri, qui nous a semblé des plus remarquables. On fait tout avec le fil d'ananas, des rênes de cheval et des cordages. Qu'est-ce que le cayrok de Rembang? Nousne savons; mais afin que le bambou, lui aussi, serve à tout, nous voyons une étoffe tissée avec lui à Bogelen, du Dessa Mergolangue.

Sparterie. — Le commerce des nattes dans ces pays tropicaux est en ce moment considérable; nous en trouvons des échantillons non-seulement variés, mais très-intéressants: car la natte poussée au point où nous la voyons n'est plus de la sparterie, mais un tissu véritable, qui défie la toile.

Les nattes de Bangkallan et de Barouan sont toujours tissées à plusieurs couleurs : elles représentent des carreaux, obtenus avec des fils teints en rouge ou en noir, et sont ourlées au moyen d'un fil plus fin, formé par une paille choisie plus délicate. Ces nattes semblent produites par une espèce d'herbe au toucher doux et comme onctueux, de la plus grande flexibilité. Si nous passons aux nattes de Benkoulen faites à Mouna, et de Palembang, nous reconnaissons le rotang et le bambou ouvré. Puis viennent les paniers nattés de mille provenances , et la sparterie de la régence du Preanger : c'est superbe de finesse, et les calottes de paille de formes chinoises rappellent plus une étoffe que toute autre chose.

L'Europe commence à s'émouvoir de la qualité des chapeaux tissés avec ces matières : cette fabrication prend une énorme extension à Gombong, à Tenge-

rang, et en dix autres endroits. Ces chapeaux sont des sortes de Panamas faits avec le dessus du bambou — toujours l'arbre infiniment transmutable! — dont la fibre se découpe en lanières très-minces, régulières et bien vernies par la nature. Ces coiffures sont légères, souples et inusables : les indigènes en font usage de toute antiquité ; les formes adoptées sont celles que nous voyons usitées en Chine et dans les parties chaudes de l'Inde.

Si maintenant on essaye de définir les porte-cigares en fibres de tuba ressemblant à du crin noir ou brun, ceux en crin véritable, même ceux en plumes de paon, ceux en rotang et en bambou, c'est l'infini dans la fantaisie! De même pour les paniers rentrant par douzaines les uns dans les autres. N'oublions pas les nattes pour parquet et pour table, les mannes à main et cent autres articles.

FLEURS ARTIFICIELLES. — Ici, nous entrons en plein dans le fantastique. Ce ne sont qu'objets détournés de leur destination naturelle. Nous voyons une fleur charmante : ne l'approchons pas de nos narines... elle est en plumes d'oiseaux! Vous vous extasiez devant un service à thé, devant des paniers, devant des vases, devant des modèles de maison, de pirogue... Oh ! la jolie boîte à ouvrage! Quelle délicatesse! Quelle fée a sculpté cela?... Hé bien, pas du tout! ce n'est point en bonis, ce sont... des clous de girofle!...

Aimez-vous les cannes de rotang? on en a mis partout, splendides, indiscutables, introuvables!

Ah! cette fois-ci, voici des fruits... Méfiez-vous, ils sont en pierre!... Ceci, c'est un étui, contenant des éperons de coq de Macassar! Ceci, ce sont des coquilles, et ceci, ce sont des idoles; enfin cela, ce sont de petits gâteaux en sagou de différentes formes, venant d'Amboine... mais je ne garantis ni la fraîcheur ni le goût.

Instruments de musique. Spectacles. Masques, etc.— De plus en plus dans le fantastique! Sauf une ou deux mandolines aux formes impossibles et une demi-douzaine de violons de Timor et de Sounia, qui ressemblent autant à nos violons européens qu'une baignoire ressemble à un bateau, tout est inconnu.

Nous sommes au milieu des gamelans. Cet instrument n'est pas nouveau, pour sûr; mais il n'est pas facile à décrire. C'est quelque chose comme le piano nègre. Or, un piano nègre, c'est un grand harmonica; seulement, au lieu de présenter des touches de verre comme en portent nos harmonicas de vingt-neuf sous à la foire, ils sont faits en morceaux de bois soi-disant *sonore*. Cette sonorité, quand on a l'harmonica avec son tampon de grosse caisse, se résume en une note aiguë, sourde, cachée, résultant de la vibration concentrée du bois et d'un octave beaucoup plus élevé qu'on ne le supposait à la vue de la pièce de bois. Pour nous, ce son a quelque teinte de *ventriloquie*. On ne sait pas bien d'où il vient. Quand on frappe la lame en verre de l'harmonica, nul doute n'est possible, elle vibre, elle parle,

on la voit résonner bravement. Avec le bois, on ne voit rien, et cependant il sort un son flûté de là-dedans... et un son qui vous prend sur les nerfs! Le piano nègre africain dans les Indes Néerlandaises s'appelle un gamelan. Mais il y en a bien d'autres!

On prend une douzaine de gongs : — on aime par dessus tout les gongs dans ce pays — il y en a de petits, de moyens, de grands, de très-grands, entre la capacité d'un verre et celle d'une chaudière de 1^{m},50 d'ouverture. On en place de moyens les uns à côté des autres sur de petits rotangs croisés; on les accorde à peu près — les musiciens du pays ont l'oreille tolérante! — et puis on tape dessus avec un tampon de timbale.

Maintenant qu'est-ce que c'est qu'un gong ?... Ceci est assez difficile à faire comprendre, nous allons essayer. Figurez-vous une casserolle en cuivre que vous placez le fond en l'air : vous refermez un peu le bord sur l'ouverture et, au fond de la casserolle, vous faites ressortir un petit coin ou une bosse sur laquelle vous frappez! Voilà. C'est un son mélangé de cloche, de timbre, de casserolle et de grondement.

Maintenant un bon orchestre se compose de beaucoup de gamelans comme cela, gros, moyens et petits. Chaque musicien tape sur le sien! A grande distance, cela doit produire un charivari à son indécis qui peut être agréable comme la brise dans les roseaux...

Ce n'est pas tout. Hélas!... Et comment se faire

comprendre ? Lorsque vous vous approchez d'un des instruments dont je vais parler — sorte de gamelan, car ce sont aussi des gamelans! — vous voyez devant vous un chevalet en travers et dessus plusieurs baguettes tremblantes... Voici ce que c'est! On a choisi des bambous creux, vidés et coupés en biseau; on a mis dans chaque pièce une pierre qui grelotte; on a réuni deux ou plus de ces tuyaux l'un à côté de l'autre et l'on a suspendu le tout, de manière que le plus léger attouchement le fasse grelotter. Ce sont de gigantesques *grelots* de bois qu'on fait *grelotter*... et voilà l'instrument! On n'en joue que le soir au clair de la lune. Le son a quelque chose de grelottant très-extraordinaire ! C'est comme un orchestre de gens qui pleurent !

Après la musique, le spectacle. Voici venir les *Topengs*, ou masques. Si nous regardons sur certaines étagères en bois découpé, nous y verrons une série de masques fort bien faits, et aux expressions très-différentes, quoique conservant le type Malais parfaitement reconnaissable. Ce sont les Topengs, ou masques théâtraux, car dans ce pays la comédie ne se joue pas autrement; et, les femmes n'étant pas admises sur les théâtres, ce sont des hommes qui se masquent pour représenter le beau sexe.

Passons maintenant aux Wajanggolek, en français *marionnettes*. Nous en voyons plusieurs collections aussi complètes que précieuses. Ces marionnettes servent comme ombres chinoises. Elles sont très-soigneusement faites en cuir de bœuf, peintes et dorées des

deux côtés : on les appelle Wajang Koulit. Quant aux Wajang Kajou de Djocjacarta, elles sont en bois et servent de préférence aux autres pour les pièces d'ombres chinoises. Il y a certaines de ces marionnettes dont toutes les pièces appartiennent au bœuf, peau, corne, etc.: c'est une affaire de religion.

Objets en laque, Orfévrerie, Armes, etc. — A partir du n° 360 ce sont boîtes de toilette, caisses à médicaments, coupes à fruits, paniers à pain, plateaux : ces laques sont magnifiques.

Les colliers en or et en argent frappent par leurs dimensions considérables. Remarquons des parures d'Akarbahar, montées en or, venant de Djocjacarta, des parures de Bandjarmasin, et des ouvrages de cannetille de Soumedang.

Quant aux collections d'armes de ces pays, elles sont très-remarquables, non par la variété des types,— ce sont toujours des kris et des lances; – mais la variété des formes et des ornements est inconcevable. Le n° 438 *b* collection d'armes, d'idoles et d'objets d'art des Indes orientales néerlandaises, appartenant à M. E. van den Broek d'Obrenon, à Paris, — pour servir de type : en voici le catalogue complet :

« A. *Armes*. Huit panneaux d'armes et d'instruments provenant des îles de Java, Bali, Sumatra, Borneo, Celebes, les Moluques, etc.

Un grand nombre de ces armes finement damassées sont fort anciennes ; notamment : un kris (panneau 6) dont la poignée en fer, représentant une figure

d'homme, fait corps avec la lame, et a été forgée du même morceau ; un couteau de santrie (prêtre) (panneau 4) qui a obtenu à Batavia le 1er prix dans une exposition d'armes indigènes. Beaucoup d'autres armes sont remarquables par la finesse de leur damasquinage et la riche ornementation, soit de leur poignée, soit de leur fourreau.

Armes séparées : Lances, sarbacanes, sabres, fusils, arcs, boucliers, etc.

Un de ces derniers, bouclier de cérémonie d'un chef, est en bois peint et doré, d'un dessin excessivement riche. L'épée droite à poignée de fer, incrustée de fleurs de lotus en argent, a été trouvée dans les ruines du temple de Bourouboudour, et est par conséquent bien antérieure au XIIIe siècle.

B. *Statuettes.* No 1. Statuette représentant Siva (?) à cheval sur un dragon.

Cette magnifique pièce en bois peint et doré mesure, avec la colonne qui supporte le groupe, une hauteur de 1m,30. Ses proportions sont de la plus grande élégance et son ornementation est des plus riches.

Nos 2, 3 et 4. Rechas ou Génies gardiens du kris.

Ces remarquables statuettes en bois peint et doré, richement vêtues, ont la main droite creusée de manière à recevoir le kris que le chef leur confie en rentrant chez lui. Elles ont été trouvées dans le palais du sultan de Bali, à Bouleleng.

No 5. Statuette en bois peint et doré, venant de

Bali et représentant l'enlèvement de Sita, femme de Râma, par le géant Ravana, roi de Ceylan.

Nos 6 et 7. Statuettes en bois peint représentant deux génies Banaspaties, l'un sous la forme d'un singe vert, l'autre, d'un singe roux.

N° 8. Divinité d'un aspect effrayant, sans membres inférieurs, et semblant sortir d'une caverne ornée extérieurement de fleurs.

Ces trois génies, appelés Banaspaties, sont placés à Bali sur le bûcher funéraire des personnages de marque.

N° 9. Statuette en bois peint et doré, ayant des ailes et une queue d'oiseau, et l'extrémité inférieure du visage en forme de bec. D'une main elle tient un glaive et de l'autre un fruit doré. Cette idole, très-vénérée à Bali, représente le Gardien du temple.

N° 10. Idole de Bali représentant un chien fantastique. Bois peint et doré.

Nos 11 et 12. Statuettes en bois peint et doré dont le riche costume représente le vêtement d'apparat des anciens princes et princesses de Mosopahit (XIIe siècle).

N° 13. Petite statuette en bois peint et doré représentant un éléphant ailé.

Nos 14 et 15. Petites statuettes représentant des chiens ailés.

N° 16. Statuette représentant un griffon en bois peint et creusé, dont l'arrière-train forme couvercle.

C. *Wayang*. Quatre marionnettes en cuir peint et

doré, représentant : 1° Mohorodjo dho Somouto, 2° Srie Bethoro Romo, 3° Ardjouno, 4° Sembodhro, héros du Wayang pourwa ou drame national, tiré des annales de l'Inde et de Java antérieures au règne de Parikisit, et des poèmes de Râma et de Mintaraga.

D. *Tableaux.* Quatre tableaux sur toile, peints à la cire, représentant des scènes du Brahta-Joudha, ou Guerre de Pandawa.

Ces tableaux, uniques par leurs dimensions, leur antiquité et l'éclat extraordinaire de leur coloris, formaient les tentures du lit du sultan de Bali, Bouleleng. »

Signalons en passant un sabre d'honneur, appartenant à M. J. van Schreven, ancien Lieut.-Colonel de la garde civique à Batavia. La partie ornementale a été dessinée et exécutée par le Javanais Sal-Maâni, du kampong Kwitang, à Batavia. La lame, d'un acier damassé spécial, est l'œuvre de Mas Singo Widjoyo, à Souracarta. Cette arme est un véritable chef-d'œuvre.

Tissus. Costumes populaires. — Nous avons dit un mot des tissus en forme de Madras : ce sont des espèces de toiles à carreaux, très-fortes et assez grosses; elles se font surtout à Bandjermasin. Les tissus d'or et d'argent abondent dans tous ces pays. A Muntok, ce sont de simples soieries brodées en or, de même à Soloparang; mais partout ailleurs, ce sont des tissus d'or, tels qu'à Toba de Sumatra, et en dix autres endroits.

Le costume des femmes se compose, dans le pays, de trois pièces principales : une jupe que l'on appelle sarong, une sorte de camisole, de canezou, couvrant la poitrine jusqu'à la taille et appelé kaboai, et enfin une écharpe ou slendang. Ces pièces sont plus ou moins riches, souvent tissées d'or, mais toujours taillées de la même manière.

L'habillement complet d'une fiancée malaise venant du district IV Rotta Agans, est un charmant déguisement de bal; mais il lui faut en bijoux des accessoires difficiles à rassembler. Quant aux costumes populaires, ils présentent les coiffures les plus inattendues qu'on puisse imaginer. Ainsi les naturels de Madioun se coiffent d'un vrai chapeau de feutre noir, dont on aurait coupé et enlevé la moitié postérieure, en laissant un petit liseré en bas pour qu'il tienne sur la tête. C'est donc en tout, une visière et un devant de chapeau ! A Bandjermasin, la coiffure devient un chapeau chinois, un tissu de feuilles, portant au milieu une grande rosace verte et rouge. A côté de cela, ce sont des calottes noires tissées qu'emploient les Chinois ordinairement. Rien n'est plus curieux que cet ensemble de costumes et d'instruments de toilette ; il y a là des éventails en forme de cœur qui sont formés de plumes d'oiseau, des ceintures en plaque d'argent et d'or repoussé, généralement de formes carrées, des sandales de femme peintes en rouge et dorées, avec une bride passant sur les doigts de pieds et revêtue de vernis de couleur voyante.

A côté se voient des pajongs, parasols officiels des chefs et des employés javanais.

Divers. — Encore une fois, on ne peut tout dire, à moins de se réduire au catalogue. Autant vaudrait décrire un monde ! Il faudrait un volume déjà, rien que pour les produits alimentaires. Il y a là des Padis et des riz de vingt provenances différentes. Échantillons de tabac aussi nombreux, même des cigares et des cigarettes.

Parmi les produits industriels d'une grande valeur nous remarquons des gommes et des résines, les gommes d'amar d'Amourang, les gommes d'arbres koeda-koeda, la gutta-percha de Sumatra, et le damar mata koutjing blanc de Benkoulen ; le camphre et le benjoin de Singkel, et la résine d'Atchin. Reconnaissons en passant les indigos de provenances diverses, les curcuma de Rembang, le gambis de Benkoulen, et les couleurs de Pontianak.

Le commerçant doit s'arrêter devant des sucres de Japara, de Modjokerto, de Tjepper et de dix autres provenances, devant des cafés de cinquante qualités, devant des épices sans nombre. Voici les poivres blancs et noirs, les noix de muscade, les macis d'Amboine, les girofles et les noix de muscade du même pays, les vanilles et les cacaos de Pamanoukan et de Teiassem ; n'oublions pas les cannelles, les nids d'oiseaux, l'huile de coco, les confitures douces et aigres de Bankallan, les tripangs et aga-agar de Riouw. Un coup d'œil pour quinze provenances de

thé, pour des quinquinas et tous leurs composés!...

Billiton. — La plus intéressante peut-être des possessions néerlandaises a été dépaysée à l'Exposition. Au lieu de figurer dans l'exhibition coloniale, elle est classée dans le groupe V, celui des Industries Extractives. C'est qu'en effet, un seul produit fait sa valeur, celui de ses mines d'étain. Mais il n'est pas sans intérêt de connaître l'histoire de ce pays — laquelle n'est pas vieille! —, pour voir comment le soin, la fermeté, la bonne administration et le travail peuvent transformer une contrée.

Billiton est une île à peu près carrée, de 120 lieues environ en tous sens, qui se présente à l'entrée de la mer de Java pour celui qui vient de Singapore. La terre n'y est pas improductive, mais elle demande à être cultivée pour produire; les côtes sont assez bonnes; la situation géographique, sur la passe même de Carimata, est excellente.

Il y a vingt-cinq ans, cette île n'avait d'autres habitants dans l'intérieur que des misérables, très-barbares, pauvres, ne cultivant pas et ne produisant rien. Sur la côte vivaient les Secca's, une des plus mauvaises populations de ces pays, où toutes ne sont pas bonnes : le Secca's vivait dans sa pirogue, franchissant comme un oiseau de mer des espaces considérables, et n'ayant jamais exercé, depuis l'origine de sa race, d'autre métier que celui de pirate. Tel était l'état de Billiton lorsque, en 1852, le gouvernement céda l'exploitation de cette partie infructueuse de l'empire

à S. A. R. le prince Henri et au baron de Tuyll de Serooskerken ; huit ans plus tard, une société fut créée, et aujourd'hui Billiton a une population sérieuse, vend tous les deux mois à Batavia des quantités d'étain considérables, commerce avec Singapore, fait vivre par l'agriculture deux fois plus d'indigènes qu'il n'y en avait autrefois, et enrichit ses actionnaires tout en payant des droits très-forts à l'État. Par contre, les Secca's s'abstiennent d'attaquer les navires: ils préfèrent gagner leur journée à les décharger honnêtement, ou du moins ils s'y résignent. L'île a près de 30,000 âmes.

C'est l'étain qui fait la valeur de Billiton comme de Bangka, sa voisine. C'est lui qui a fait naître en quelques années cette population, cette industrie, ces routes, ces cultures, cette vie active et produtrice. Un très-grand nombre des travailleurs sont des Chinois, durs au travail, sobres et économes, vrais insectes laborieux. Une belle année, 1874, a produit assez près de 400,000 kilogrammes.

Il y a, à l'exposition, un petit coffret de velours bleu exécuté en argent, qui renferme le modèle des outils dont se servent les mineurs, et qui sont, pour la plupart, très-simples. Les mines, dont plus de cent sont aujourd'hui ouvertes, sont faciles à exploiter : l'étain est presque à fleur du sol. On n'a qu'à ouvrir des tranchées, et à creuser des carrières à ciel ouvert, comme celles d'où nous tirons nos pierres. C'est dans le lit des rivières que la plupart ont été creusées : une digue

très-simple arrête les eaux, et les rejette dans un canal, qui les emmène et va les faire servir au lavage du minerai.

Cette création de Billiton est un des exemples les plus frappants du talent des Hollandais dans les œuvres de ce genre. Peuple colonisateur par excellence, puisqu'il sait vivre à peu près dans des pays si différents de notre Europe, et domestiquer les races humaines les plus rétives, sans se faire rejeter par elles!

Produit des Indes Occidentales néerlandaises.

Les produits de cette exposition collective sont d'une nature toute différente de l'exposition des Indes-Orientales; nous avons surtout à voir des produits alimentaires et des matières industrielles.

Parmi les produits alimentaires des colonies occidentales sont à remarquer les farines et fécules alimentaires de patates douces (*Batata edulis*), l'amidon et le tapioka de manioc (*Janipha manihot*), les fécules alimentaires d'ignames (*Dioscorea*), de cassaves douces (*Janipha loeflingii*), de bananes (*Musa paradisiaca*), d'arbre à pain (*Artocarpus incisa*), d'arrow-root (*Maranta arudinacea*), de maïs (*Zea mais*), de riz indigène (*Oryza sativa*), le riz pillé et non pillé.

Parmi les condiments se distinguent les cacaos indigènes à différents degrés de fermentation, et parmi les liqueurs, de la vanille indigène au tafia (*Vanilla aromatica*), des sapotilles à l'eau-de-vie (*Achras sapota*), des achards, des fleurs et choux-palmistes (*Oreodoxa regia*), des Limettes salées (*Citrus spinosissima*), des liqueurs d'ananas (*Bromelia ananas*), de cacao, du Bayram (*Myrica aeris*), du rhum de dix qualités, du tafia de même, etc.

Ajoutons enfin des huiles variées, provenant des œufs de tortue, de la graisse de l'animal, de l'huile des fruits du *Xylocarpus guianensis,* de l'essence de bois de l'*Eperna falcata*, de la cire végétale des fruits du *Myrica sebifera*, des gommes, de la colle de poisson donnée par un silure (*Silurus Parkeri*), des sucres divers, du café et du joroka (*Cassia occidentalis*) succédané au café lui-même.

Nous ne parlerons du tabac indigène que pour rappeler qu'il est d'origine havanaise et qu'il porte les noms de Regalia de Surinam, de Panatelas, etc. Il est du reste excellent.

Les matières textiles se composent de coton en grain et épluché ; de bombax ceiba, non indigène ; de kankantree katoun dont les fibres commencent à être employées et rendront de grands services. Enfin un mot pour les indigos et les grandes quantités de cachou moulu (*Anacardium occidentale*).

Ici se termine la revue générale de la section des Pays-Bas à l'exposition de 1878. Après avoir ainsi étudié tour à tour les beaux-arts, l'enseignement, les industries du royaume et les produits de ses colonies, nous croyons qu'il n'est pas inutile de compléter ce travail en y ajoutant un dernier chapitre (1) sur la législation qui régit dans les Pays-Bas la propriété industrielle ainsi que la propriété littéraire et artistique.

(1) Ce chapitre complémentaire a été rédigé pour nous par M. Ch. Fliniaux, avocat au conseil d'État et à la Cour de cassation. M. Fliniaux en a rédigé un semblable pour chacun des volumes de notre collection, et tous ces chapitres spéciaux à chaque pays, précédés d'un travail particulier sur la législation française, ont été réunis en un volume intitulé : *La propriété industrielle et la propriété littéraire et artistique en France et à l'étranger.*

CHAPITRE COMPLÉMENTAIRE

SUR LA LÉGISLATION QUI RÉGIT DANS LES PAYS-BAS LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE.

PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

I. — BREVETS D'INVENTION.

Les brevets d'invention étaient autrefois régis par une loi du 25 janvier 1817 qui reconnaissait le brevet d'invention ou de perfectionnement, et le brevet d'importation ; la durée du premier était de cinq à dix ans avec prolongation possible jusqu'à quinze ans ; le brevet d'importation avait la durée accordée au pays étranger.

Cette loi a été abrogée par décret du 15 juillet 1869 qui porte qu'il ne sera plus délivré de brevets pour inventions, perfectionnements ou importations d'objets d'art ou d'industrie excepté dans le cas où la de-

mande en aurait été faite antérieurement à cette date.

La durée des brevets accordés précédemment peut être étendue conformément à la loi du 25 janvier 1817.

Ce décret est motivé sur ce que les concessions de droits exclusifs pour les inventions et perfectionnements ou importations d'art et d'industrie sont contraires au développement de l'industrie et à l'intérêt général.

II. — DESSINS ET MODÈLES DE FABRIQUE.

Il n'existe aucune disposition qui ait rapport aux dessins de fabrique.

III. — MARQUES DE FABRIQUE.

Législation. — La loi française du 22 germinal an XI (12 avril 1803) titre IV, est encore applicable dans les Pays-Bas, il faut y ajouter l'article 42 du Code pénal néerlandais.

Dépôt. — On ne peut former d'action en contrefaçon si la marque n'a été préalablement rendue publique d'une manière légale par le dépôt d'un modèle au greffe du tribunal de commerce d'où relève le chef lieu de la manufacture ou de l'atelier.

Contrefaçon. — La marque est considérée comme contrefaçon quand on y a inséré les mots *façon de..*

avec le nom d'un autre fabriquant ou d'une autre ville.

Pénalités. — La contrefaçon donne lieu à des dommages-intérêts envers celui dont la marque a été contrefaite et à l'application des peines prononcées contre le faux en écritures privées.

IV. — CONVENTION INTERNATIONALE FRANCO-HOLLANDAISE RELATIVE AUX DESSINS OU MODÈLES ET MARQUES DE FABRIQUE.

Un traité conclu le 7 juillet 1865 règle (art. 24) les droits réciproques des commerçants des deux pays concernant les marques de fabrique. Ce traité s'étendrait aux modèles ou dessins de fabrique si le gouvernement des Pays-Bas venait à établir une législation spéciale en cette matière.

Nature du droit. — Les sujets de l'un des pays jouissent dans l'autre de la même protection que les nationaux pour tout ce qui concerne la propriété des marques de fabrique ou de commerce.

Dépôt. — Les Français ne peuvent revendiquer dans les Pays-Bas la propriété exclusive d'une marque de fabrique ou de commerce s'ils n'en ont déposé deux exemplaires au greffe du tribunal d'arrondissement à Amsterdam ; réciproquement les Néerlandais ne peuvent revendiquer en France la propriété exclusive d'une marque de fabrique ou de commerce s'ils n'en ont déposé deux exemplaires au greffe du tribunal de commerce de Paris.

PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE.

I. — ŒUVRES LITTÉRAIRES.

Législation. — La loi en vigueur est encore celle du 25 janvier 1817 qui est aussi appliquée en Belgique, mais elle n'a pas été modifiée comme dans ce pays par d'autres lois et l'adoption des anciennes lois françaises. Une loi nouvelle est en préparation.

Durée du droit. — L'auteur est garanti pendant toute sa vie; ses cessionnaires ou héritiers pendant vingt années.

Nature du droit. — Il n'y a point dans la loi d'énumération des œuvres protégées ; les traductions appartenant à un Hollandais ont droit à la protection comme les autres œuvres.

La loi n'accorde protection qu'à l'ouvrage imprimé dans une des imprimeries du royaume ; de plus l'éditeur doit être également habitant du royaume, et il faut que son nom avec son adresse soit imprimé sur la page du titre de l'ouvrage ; on peut cependant y joindre le nom d'un éditeur étranger ; la date de la publication doit être mentionnée.

Cession. — Aucune condition n'est indiquée pour la validité de la cession qui est soumise au droit commun.

Dépôt. — Trois exemplaires doivent être déposés par l'éditeur à l'administration communale de son domicile ; il faut signer un des exemplaires et présenter une déclaration datée et signée de l'imprimeur habitant les Pays-Bas, certifiant qu'il est le véritable imprimeur. Il est délivré récépissé du dépôt.

Contrefaçon. — Les auteurs et traducteurs nationaux sont protégés même contre l'importation, la distribution et la vente des ouvrages ou traductions d'ouvrages contrefaits à l'étranger.

Pénalités. — La contrefaçon est punie d'une amende de 100 à 1000 florins (208 à 2080 fr.) au profit de la caisse des pauvres du domicile du contrefacteur. La confiscation de tous les exemplaires non vendus, sortis dans le royaume, est prononcée au profit du poursuivant qui reçoit en outre une indemnité égale à la valeur de 2000 exemplaires de l'édition non contrefaite.

II. — ŒUVRES DRAMATIQUES.

La publication des œuvres dramatiques est protégée comme celle des autres œuvres littéraires; mais il n'est point question dans la loi de la représentation.

La convention internationale conclue envers la France ne protége pas les représentations dramatiques et musicales.

III. — ŒUVRES D'ART.

Les œuvres d'art se reproduisant par l'impression, la gravure ou tout procédé semblable, sont protégées comme les œuvres littéraires ; mais il n'est rien dit des œuvres de sculpture.

La convention internationale conclue avec la France ne s'applique pas aux œuvres d'art.

IV. — CONVENTION INTERNATIONALE FRANCO-HOLLANDAISE RELATIVE A LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE.

La convention en vigueur est encore celle du 29 mars 1855, qui doit suivre le sort du traité de commerce et de navigation du 25 juillet 1840 et peut être dénoncée un an à l'avance, conformément à l'article 15 de ce traité.

Voici les dispositions de cette convention reproduites par ordre méthodique :

Droit des auteurs. — Les auteurs d'œuvres scientifiques ou littéraires auxquels les lois de l'un des deux pays garantissent actuellement ou garantiront à l'avenir le droit de propriété ou d'auteur, et leurs ayants-cause, ont la faculté d'exercer ce droit sur le territoire de l'autre pays, pendant le même espace de temps, et dans les mêmes limites que s'exerce, dans cet autre pays, le droit attribué aux auteurs d'ouvrages de même nature qui y sont publiés ; en conséquence, la reproduction ou la contrefaçon dans l'un

des deux Etats des œuvres scientifiques ou littéraires, publiées dans l'autre, est traitée de la même manière que le serait la reproduction ou la contrefaçon d'ouvrages de même nature originairement publiés dans cet autre Etat, et les auteurs de l'un des deux pays ont, devant les tribunaux de l'autre, la même action, et jouissent des mêmes garanties, contre la contrefaçon ou la reproduction non autorisée, que celle que la loi accorde ou pourrait accorder par la suite aux auteurs de ce dernier pays.

Toutefois ces droits à exercer réciproquement dans l'un ou dans l'autre pays, ne peuvent être plus étendus que ceux qu'accorde la législation du pays auquel l'auteur ou ses ayants-cause appartiennent (*art.* 1).

Formalités. — La protection n'est acquise qu'à celui qui a fidèlement observé les lois et règlements en vigueur dans le pays de production par rapport à l'ouvrage pour lequel cette protection est réclamée. Un certificat délivré par le bureau de la librairie au ministère de l'intérieur à Paris, ou par le secrétariat de la préfecture dans les départements, ou par le ministre de l'intérieur à la Haye, sert à constater que les formalités voulues par les lois et règlements ont été remplies (*art.* 2).

Chrestomathies. — La publication dans le royaume des Pays-Bas de chrestomathies composées de fragments ou d'extraits d'auteurs français est licite, pourvu que ces recueils soient spécialement destinés à l'enseignement et contiennent des notes explicatives

ou traductives en langue hollandaise. (*Conv. supp. du* 27 *avril* 1860, *art.* 2.)

Articles de journaux. — Les articles extraits de journaux ou de recueils périodiques publiés dans l'un des deux pays peuvent être reproduits dans les journaux ou recueils périodiques de l'autre pays, pourvu que l'origne en soit indiquée.

Toutefois, cette faculté ne s'étend pas à la reproduction dans l'un des deux pays des feuilletons de journaux ou des articles de recueils périodiques publiés dans l'autre dont les auteurs auraient déclaré d'une manière évidente, dans le journal ou le recueil même où ils les auront fait paraître, qu'ils en interdisent la reproduction.

Cette dernière disposition n'est pas applicable aux articles de discussion politique (*art.* 4).

Traduction. — Sont expressément assimilées aux ouvrages originaux les traductions faites, dans l'un des deux Etats, d'ouvrages nationaux ou étrangers.

Ces traductions jouissent à ce titre de protection, en ce qui concerne leur reproduction en contrefaçon dans l'autre Etat.

Cette stipulation n'a pas pour objet d'accorder au premier traducteur d'un ouvrage le droit exclusif de traduction, mais seulement de protéger le traducteur par rapport à sa propre traduction (*art.* 3).

Contrefaçon. — En cas de contravention aux dispositions des articles précédents, les ouvrages contrefaits sont saisis, et les individus, coupables de ces

contraventions, sont passibles, dans chaque pays, de la peine et des poursuites qui sont ou seraient prescrites, par les lois de ce pays, contre le même délit commis à l'égard de tout ouvrage ou reproduction d'origine nationale (*art.* 6).

La présente convention ne fait pas obstacle à la libre continuation de la vente dans les Etats respectifs des ouvrages qui auraient été publiés en contrefaçon, en tout ou en partie, avant la mise en vigueur de la convention ; par contre, on ne peut faire aucune nouvelle publication dans l'un des deux Etats des mêmes ouvrages, ni introduire de l'étranger des exemplaires autres que ceux destinés à remplir les expéditions ou souscriptions précédemment commencées (*art.* 7).

Surveillance de l'Etat. — Les stipulations de la présente convention ne portent, en aucune manière, atteinte au droit qu'a chacun des deux Etats de surveiller et de défendre, au moyen de mesures législatives ou de police intérieure, la vente, la circulation et l'exposition de tout ouvrage ou de toute production à l'égard desquels l'un ou l'autre pays jugerait convenable d'exercer ce droit (*art.* 9).

L'un ou l'autre gouvernement peut prohiber l'importation, dans ses propres Etats, des livres qui, d'après les lois intérieures, ou des stipulations souscrites avec d'autres puissances, sont ou seraient déclarés être des contrefaçons ou des violations du droit d'auteur (*art.* 10).

Douane et transit. — Sont interdites l'importation,

la vente et l'exposition dans l'un ou l'autre des deux pays, de toute contrefaçon d'ouvrages jouissant du privilége de protection contre la contrefaçon, en vertu de la convention, que ces contrefaçons soient originaires du pays où l'ouvrage a été publié, ou bien de toute autre contrée étrangère.

L'importation est considérée comme contrefaçon. Le produit de l'amende est, dans le cas prévu par cette dernière stipulation, attribué au fisc de l'Etat dans lequel la peine a été prononcée (*art.* 5).

Les droits établis à l'importation licite, par terre et par mer, en France, des livres, brochures et mémoires scientifiques en langue française ou étrangère, publiés dans l'étendue du royaume des Pays-Bas, ont été réduits et fixés aux taux ci-après : livres, brochures et mémoires scientifiques, brochés, cartonnés ou reliés, en langue française, vingt francs par cent kilogrammes ; en toute autre langue, morte ou vivante, un franc par cent kilogrammes.

Les traités scientifiques et livres de classe, écrits en langue hollandaise, dans lesquels se trouveraient des citations ou des leçons en français, sont admis, pendant la durée du présent arrangement, à leur importation en France, au droit de un franc par cent kilogrammes, pourvu que ces citations et ces leçons ne forment qu'une partie accessoire de l'ouvrage (*Conv. supp. du* 27 *avril* 1860, *art.* 1).

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE.

LES PAYS-BAS.

DEUXIÈME PARTIE.

LES PAYS-BAS A L'EXPOSITION DE 1878.

770. — Abbeville. — Typ. et stér. Gustave Retaux.



